

Objet : Désignation du Secrétaire de séance.

Séance du lundi 23 mai 2022

Rapporteur : Monsieur le Président.

N° 2022-05-23-D436

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 23 mai à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 17 mai 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des fêtes d'Espeyrac – Le bourg – 12140 Espeyrac, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 32

Suffrages exprimés : 38

Votes :

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Marina LACAZE, Valérie MANDOCE, Patricia NOEL, Elisabeth OLLITRAULT, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Sébastien COSTES, Welfried DOOLAEGHE, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Simon GRIMAL, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Magali BESSAOU à Nicolas BESSIERE, Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Jean-Louis RAMES, Patrice PHILOREAU à Sébastien COSTES, Laure FARENQ à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON à Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL.

Conseillers (ères) absents (es) : Alexandre BENEZET, Georges ESCALIE, Guillaume SEPTFONDS.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu l'article L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que « au début de chacune de ses séances, le Conseil nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ».

Conformément aux dispositions de cet article, le conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère est invité à nommer un membre du Conseil pour remplir les fonctions de secrétaire pour la durée de la présente séance.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **DESIGNE** Monsieur Jean-Louis Montarnal, pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance pour la durée de la présente séance,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Nicolas BESSIERE.

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

31 MAI 2022

Par déléation
La Directrice Générale Des Services
Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Modification exceptionnelle du lieu
de réunion.**

Séance du lundi 23 mai 2022

N° 2022-05-23-D437

Rapporteur : Monsieur le Président.

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 23 mai à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 17 mai 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des fêtes d'Espeyrac – le bourg – 12140 Espeyrac, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 32

Suffrages exprimés : 38

Votes :

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Marina LACAZE, Valérie MANDOCE, Patricia NOEL, Elisabeth OLLITRAULT, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Sébastien COSTES, Welfried DOOLAEGHE, Laurent GAFFARD, Thierry GOUJON, Simon GRIMAL, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoît RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Magali BESSAOU à Nicolas BESSIERE, Myriam BORGES à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Jean-Louis RAMES, Patrice PHILOREAU à Sébastien COSTES, Laure FARRENQ à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON à Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL.

Conseillers(ères) absents(es) : Alexandre BENEZET, Georges ESCALIE, Guillaume SEPTFONDS.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'article L 5211-11 du code général des collectivités territoriales prévoit que : « L'organe délibérant se réunit au siège de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des communes membres ».

Le Conseil peut donc se réunir et délibérer dans un autre lieu situé sur le territoire de la Communauté, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances.

Ce dispositif a notamment été utilisé pendant la période d'urgence sanitaire.

Il est donc proposé de réunir le Conseil dans des salles plus grandes, permettant d'accueillir à minima les 41 membres du Conseil Communautaire et bien entendu, de respecter les gestes barrières et la distanciation sociale.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère :

- **PREND ACTE** du changement de lieu de réunion de ce conseil communautaire et le fixe à la salle des fêtes d'Espeyrac ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIERE.**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,


31 MAI 2022

Par délégation
La Directrice Générale Des Services

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Claire MOLINIER



Objet : **Approbation du PV du Conseil
Communautaire du lundi 11 avril 2022.**

Séance du lundi 23 mai 2022

N° 2022-05-23-D438

Rapporteur : *Monsieur le Président.*

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 23 mai à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 17 mai 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des fêtes d'Espeyrac – Le bourg – 12140 Espeyrac, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 32

Suffrages exprimés : 38

Votes :

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Marina LACAZE, Valérie MANDOCE, Patricia NOEL, Elisabeth OLLITRAULT, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Sébastien COSTES, Wiefried DOOLAEGHE, Laurent GAFFARD, Thierry GOMMON, Simon GRIMAL, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Magali BESSAOU à Nicolas BESSIERE, Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Jean-Louis RAMES, Patrice PHILOREAU à Sébastien COSTES, Laure FARRENQ à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON à Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL.

Conseillers (ères) absents(es) : Alexandre BENEZET, Georges ESCALIE, Guillaume SEPTFONDS.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Le Président donne lecture du Procès-Verbal de la séance du Conseil Communautaire du lundi 11 avril 2022.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Procès-Verbal de la séance du Conseil de Communauté du lundi 11 avril 2022 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le : 31 MAI 2022
Pour copie conforme,
Le Président,

Par délégation
La Directrice Générale Des Services
Claire MOLINIER

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIERE.**



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Objet : Compte rendu des décisions du
Président prises par délégation du Conseil.

Séance du lundi 23 mai 2022

N° 2022-05-23-D439

Rapporteur : Monsieur le Président.

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 23 mai à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 17 mai 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des fêtes d'Espeyrac – Le bourg – 12140 Espeyrac, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 32

Suffrages exprimés : 38

Votes :

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Marina LACAZE, Valérie MANDOCE, Patricia NOEL, Elisabeth OLLITRAULT, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Sébastien COSTES, Welfried DOOLAEGHE, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Simon GRIMAL, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, , Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Magali BESSAOU à Nicolas BESSIERE, Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Jean-Louis RAMES, Patrice PHILOREAU à Sébastien COSTES, Laure FARRENQ à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON à Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL.

Conseillers(ères) absents(es) : Alexandre BENEZET, Georges ESCALIE, Guillaume SEPTFONDS.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

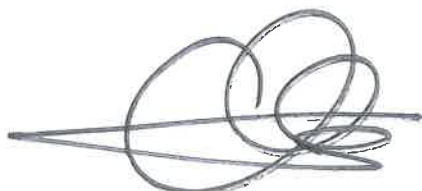
Vu l'article L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Président rend compte des décisions prises depuis le précédent Conseil, jusqu'au 17 mai 2022 (date d'envoi de convocation), telles que mentionnées ci-après :

2022-DP-14	Signature d'un avenant de renouvellement de la convention de Télétravail au Pôle économique avec SOCIETE AVEYRONNAISE CENTRE PRESSE - SACEP - Activité : Presse.
2022-DP-15	Signature d'un avenant de renouvellement de la convention de coworking au Pôle économique avec M. Léo JACQUES - Activité : Programmeur en informatique.
2022-DP-16	Avenant n°1 Marché de travaux Mise en place de réseaux d'assainissement à Sébrazac.
2022-DP-17	Souscription d'un emprunt, auprès du Crédit Agricole Midi-Pyrénées, d'un montant de 1 600 000 € sur le budget principal et sur le budget annexe enfance pour financer différents investissements.
2022-DP-18	Réponse appel à projet sur la désimperméabilisation des sols de la zone d'activité de La Bouysse à Espalion

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **PRENDRE ACTE** de l'ensemble des décisions telles que présentées, prises par Monsieur le Président dans le cadre de la délégation d'attributions qu'il a reçue par délibération n°2020-07-16-D21 en date du 16 juillet 2020 et n° 2022-03-15-D302 du 15 mars 2022, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.



Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

31 MAI 2022

Par délégation
La Directrice Générale Des Services

Claire MOLINIER

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE.**



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Objet : Rapport d'activités 2021.

Séance du 23 mai 2022

Rapporteur : M. le Président.

N° 2022-05-23-D440

L'an deux mille deux,

Et le lundi 23 mai à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 17 mai 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des fêtes d'Espeyrac – le bourg – 12 140 Espeyrac, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 32

Suffrages exprimés : 38

Votes :

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Marina LACAZE, Valérie MANDOCE, Patricia NOEL, Elisabeth OLLITRAULT, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Sébastien COSTES, Wliefried DOOLAEGHE, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Simon GRIMAL, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Magali BESSAOU à Nicolas BESSIERE, Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Jean-Louis RAMES, Patrice PHILOREAU à Sébastien COSTES, Laure FARRENQ à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON à Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) supplées (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL.

Conseillers(ères) absents(es) : Alexandre BENEZET, Georges ESCALIE, Guillaume SEPTFONDS.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,


Vu le rapport d'activités 2021 de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,

Monsieur le Président précise que l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales dispose que "Le président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale sont entendus. Le président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier."

Ainsi avant que ce rapport ne soit transmis à toutes les communes de la Communauté de Communes, il y a lieu que les élus communautaires reçoivent communication du rapport 2021 et prennent acte de son contenu.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du rapport d'activités 2021 de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère ;
- **DIT** que la communication en sera effectuée conformément aux textes en vigueur au sein de chacun des Conseils Municipaux ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.



Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

31 MAI 2022

Par délégation
La Directrice Générale Des Services

Claire MOLINIER

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

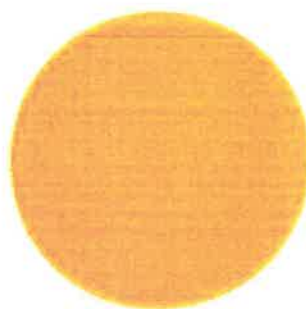
**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

RAPPORT ANNUEL
D'ACTIVITÉ

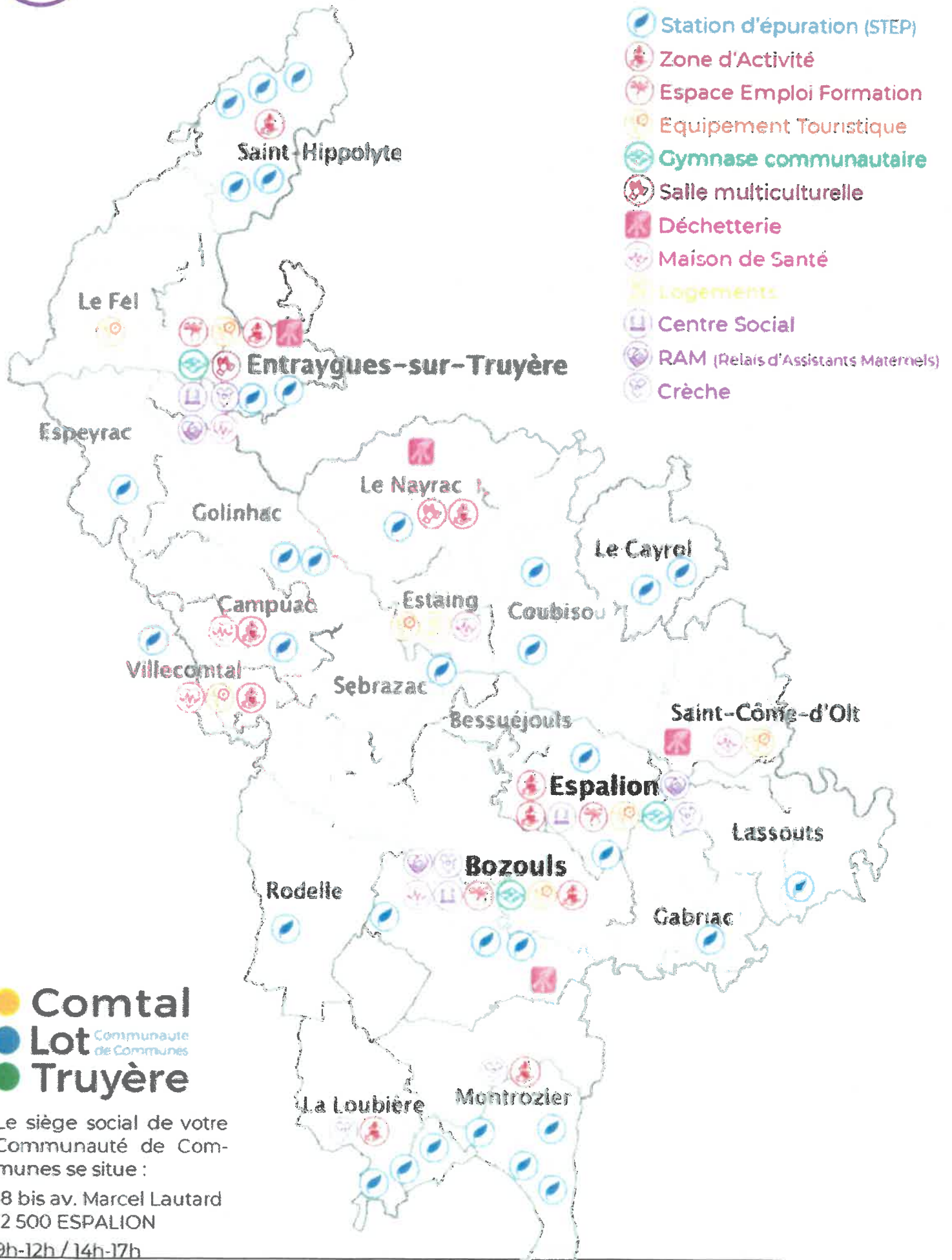
2021



Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère



LES SERVICES COMMUNAUTAIRES



Comtal
Lot Communauté de Communes
Truyère

Le siège social de votre Communauté de Communes se situe :

18 bis av. Marcel Lautard
12 500 ESPALION

9h-12h / 14h-17h

Du lundi au vendredi

Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère - RA 2021



RAPPORT D'ACTIVITES 3CLT

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

Présentation du territoire	2 et 4
Rétrospective en images	5

NOUS (RE) DECOUVRIR

Les élus communautaires	6
Territoire et Grands chiffres	7

LES RESSOURCES

Marchés Publics	8 et 9
Ressources Humaines	10
Finances	11 et 12

UNE IDENTITE COMMUNE

Communication	13
Mutualisation	14

L'ATTRACTIVITE

Développement Economique	15-16-17
Voirie, Travaux	18

L'ENVIRONNEMENT

Déchets	19
GEMAPI	19
Assainissement	20

L'ACTION SOCIALE

Enfance, Emploi	21
Pass numérique	21
Point Info Seniors	22 et 23

LE RAYONNEMENT

Aménagements, Paysages, Patrimoine	24 à 26
Aménagements paysagers	24
Urbanisme	25
Tourisme	26
Culture	27 à 29

LA VIE QUOTIDIENNE

Santé, Logements, Gymnase	30
Centre Bourg, Mobilité	31



Comtal
Lot Communauté
de Communes
Truyère

<https://comtal-lot-truyere.fr>

PRESENTATION DU TERRITOIRE

Comtal Lot et Truyère



Le territoire de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère, situé dans le Nord-Aveyron, en région Occitanie, se compose de 21 communes, sur un espace très étendu de 644 km² pour une population de plus de 20 000 habitants.

L'intercommunalité présente un fort potentiel touristique et des atouts d'attractivité de grande notoriété. Au cœur de la Vallée du Lot, elle s'organise de part et d'autre de la rivière qui apparaît comme le fil conducteur entre les communes, et exprime, à travers l'architecture, les paysages et les usages, les caractéristiques patrimoniales du territoire.



21 communes membres : Bessuéjols, Bozouls, Campuac, Le Cayrol, Coubisou, Entraygues-sur-Truyère, Espalion, Espeyrac, Estaing, Le Fel, Gabriac, Golinhac, Lassouts, La Loubière, Gages-Montrozier, Le Nayrac, Rodelle, Saint-Côme-d'Olt, Saint-Hippolyte, Sébrazac, Villecomtal

- Le Président de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère : **Nicolas BESSIERE**
- 1^{er} Vice-Président en charge de la commission Economie : **Eric PICARD**
- 2^{ème} Vice-Président en charge de la commission Aménagement de l'espace – Urbanisme : **Jean-Michel LALLE**
- 3^{ème} Vice-Président en charge de la commission Tourisme : **Jean-Luc CALMELLY**
- 4^{ème} Vice-Président en charge de la commission Finances : **Bernard BOURSINHAC**
- 5^{ème} Vice-Président en charge de la commission Environnement – Assainissement : **Bernard SCHEUER**
- 6^{ème} Vice-Présidente en charge de la commission Administration – Moyens généraux : **Magali BESSAOU**
- 7^{ème} Vice-Présidente en charge de la commission Communication – Attractivité : **Nathalie COUSERAN**
- 8^{ème} Vice-Président en charge de la commission Services partagés – Mutualisation des moyens : **Laurent GAFFARD**
- 9^{ème} Vice-Présidente en charge de la commission Social – Emploi – Services à la personne : **Elodie GARDES**
- 10^{ème} Vice-Président en charge de la commission Sport : **Pierre PLAGNARD**
- 11^{ème} Vice-Présidente en charge de la commission Culture – Patrimoine : **Sylvie TAQUET-LACAN**
- 12^{ème} Vice-Président en charge de la commission Infrastructures – Bâtiments – Voirie : **Jean-Louis RAMES**

2021 EN COMTAL LOT ET TRUYÈRE

RETROSPECTIVE EN IMAGES

Les temps forts de l'année

OUVERTURE DE LA MICRO-CRÈCHE D'ENTRAYGUES-SUR-TRUYÈRE

Les travaux se sont déroulés de fin mars à début août 2021. La structure, dimensionnée pour un accueil de 10 enfants va être utilisée par 18 familles du territoire. Un pari gagnant pour la Communauté de Communes et la Commune avec la création de cette micro-crèche baptisée « Les pitchouns du confluent » qui a su attirer les familles sur cette partie du territoire. Cette micro-crèche est un projet fort de l'intercommunalité compte tenu des besoins de la population locale en matière de petite enfance. Cet aménagement répond à 2 finalités :

- une adaptation nécessaire d'un service totalement devenu inadapté aux besoins de la population, en mal d'assistantes maternelles,
- et la nécessité d'aider la relance de l'attractivité de la ville qui a une fonction de centralité du territoire

Coût du projet : 145 950 € HT.



DÉMARRAGE DES TRAVAUX DE DÉPLACEMENT DU GR65 A ESPALION

Le tracé initial du GR65 à la sortie d'Espalion est situé le long de la route départementale D556, côté rive gauche du Lot. La récente déviation afin de contourner la commune d'Espalion rend cette route beaucoup plus fréquentée par les véhicules à moteur, et donc dangereuse pour des randonneurs ou piétons qui y circulent.

L'objectif de cette opération est par conséquent de sécuriser le cheminement des pèlerins mais aussi des habitants ou touristes qui souhaiteraient déambuler le long du Lot. Une grande partie du projet consiste à déplacer le chemin de quelques dizaines de mètres et de le rapprocher des bords de la rivière. Dans une optique de respect et de parfaite intégration dans le paysage, la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère veille à ce que les aménagements et matériaux utilisés pour le projet soient en totale adéquation avec son terroir et avec le projet paysager mené plus globalement sur l'ensemble de son territoire. Afin de proposer un aménagement de qualité propice aux loisirs et au répit proposant des services à destination de ces promeneurs et pèlerins et s'inscrivant dans une démarche de préservation de l'environnement, une aire de pique-nique comprenant des toilettes sèches sera aménagée sur ce sentier.

Ce projet d'aménagement le long du Lot nécessite la mise en place de passerelles prenant en compte les risques d'inondation.

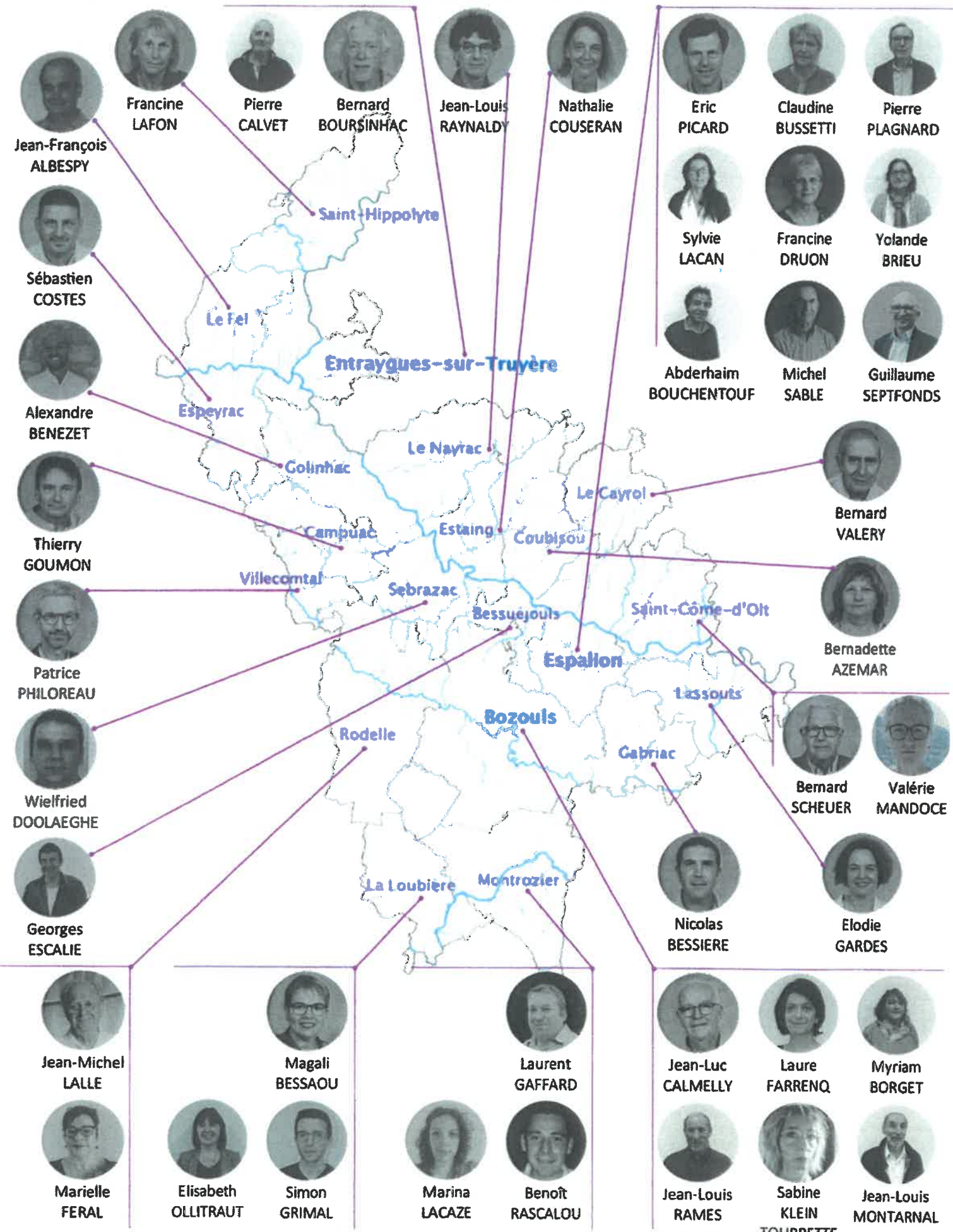
Le coût prévisionnel du projet est de 950 000 € HT.

L'OFFICE DE TOURISME TERRES D'AVEYRON DANS UN NOUVEAU BUREAU D'ESPALION

Le bâtiment est situé au 2 boulevard Joseph Poulenq à Espalion, idéalement localisé pour servir avec efficacité (grande surface, croisement important dans le cœur de ville) le projet communautaire et laisse ainsi l'opportunité à la Communauté de Communes d'installer le bureau central de l'Office de Tourisme dans des conditions matérielles optimales pour l'ensemble de l'équipe, mais aussi, de disposer d'un lieu de rassemblement en plein cœur du territoire et qui permettra de faire rayonner le potentiel touristique du territoire comtal lot et truyère à partir de ce point central sur toute la zone. Réhabilitation de l'Office de Tourisme, concernant le bâtiment à Espalion – montant de l'opération : 78 000 € TTC.



LES 41 ÉLUS COMMUNAUTAIRES

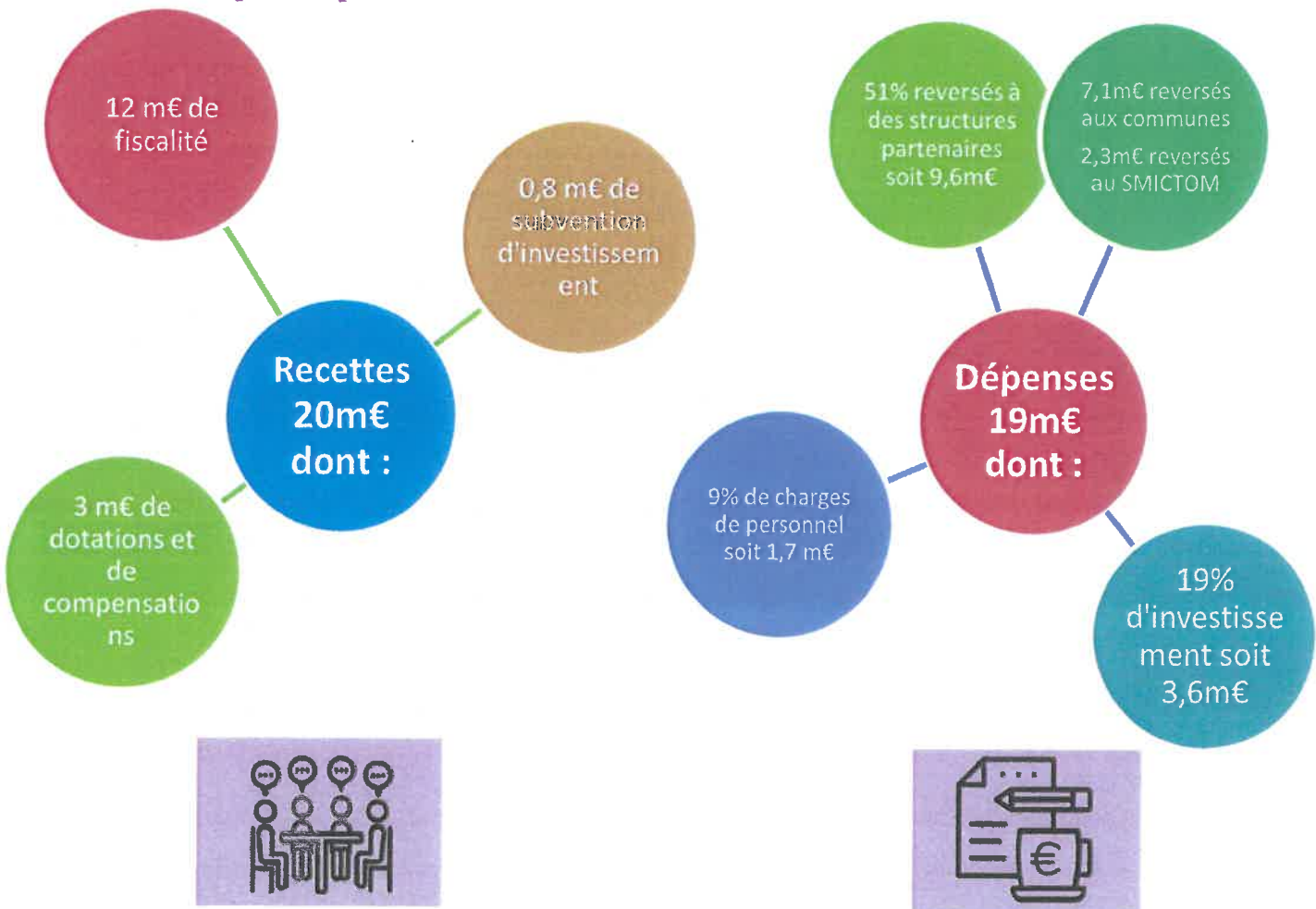


Le territoire

Avec 21 communes, la Communauté porte des projets autour de la qualité de vie et du développement impactant l'ensemble du territoire. Elle intervient dans des domaines aussi variés que l'Aménagement, l'Attractivité, l'Economie, la Culture, le Tourisme, le Sport, l'Assainissement (Collectif et Individuel), les Affaires Sociales, le Cadre de vie, la Voirie communautaire, les Bâtiments intercommunaux, la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), l'Urbanisme... La Communauté de Communes a délégué la collecte et le traitement des déchets des ménages au SMICTOM Nord Aveyron.

Chaque commune membre est représentée au sein du conseil communautaire qui est constitué de 41 élus. Le siège social situé à Espalion regroupe 36 agents qui sont à pied d'œuvre pour homogénéiser leurs actions sur ce grand territoire et assister les élus dans la détermination du projet qui guidera leurs actions à court, moyen et long terme.

QUELQUES CHIFFRES 2021 DU BUDGET PRINCIPAL :



2021, C'EST :

- ◇ 8 Conseils Communautaires
- ◇ 7 Bureaux des Vice-Présidents
- ◇ 10 Conférences des Maires
- ◇ 36 commissions
- ◇ + les réunions "finance" tous les vendredis

Soit 61 réunions formelles



BUDGETS 2021 :

- L'ensemble des 22 budgets représente un montant total de 27 millions d'€ de dépenses réalisées
- ◇ dont 4 millions d'€ d'investissement réel
 - ◇ dont 6,7 millions d'€ de fonctionnement réel
 - ◇ dont 1,5 millions d'€ de remboursement de dette

LES SERVICES RESSOURCES



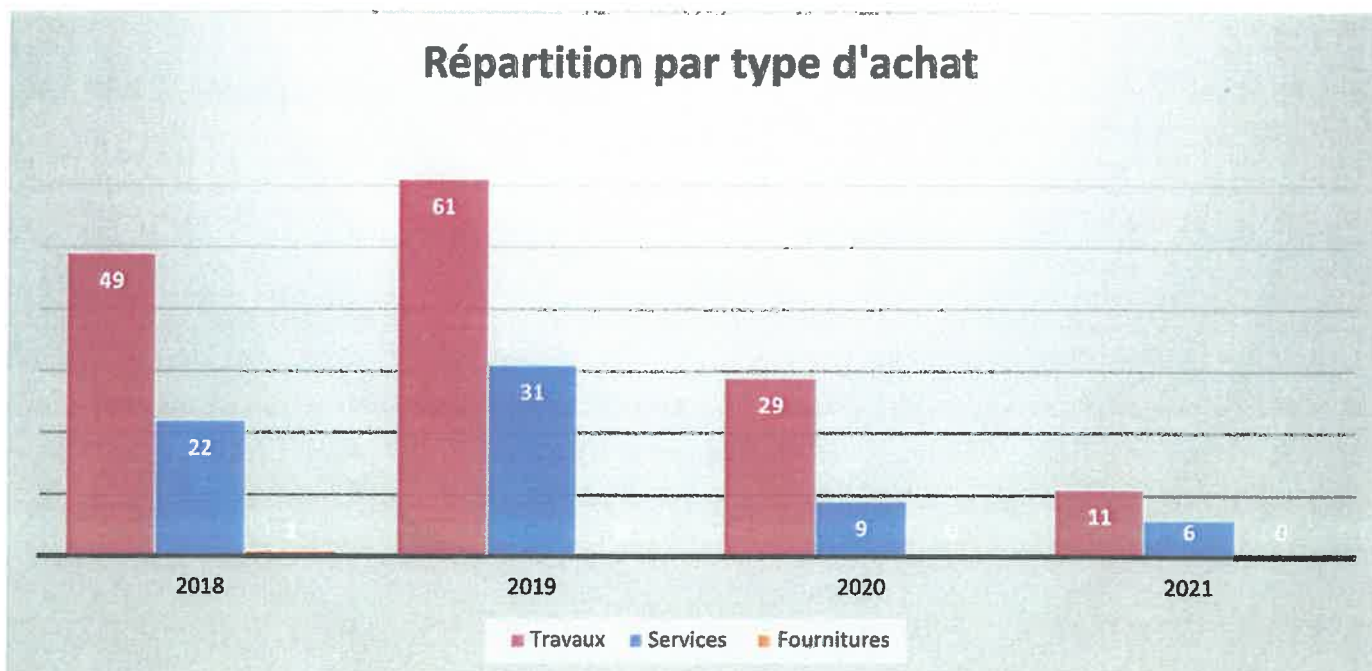
LES MARCHES PUBLICS

Le service Marchés publics assure la fonction de conseil et d'assistance en matière de commande publique auprès des élus et des services de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Quelques chiffres :

Le service Marchés Publics a publié 13 procédures qui ont abouti à la conclusion de 17 marchés publics. La Commission d'appel d'offres / commission des achats s'est réunie 8 fois.

La classification des contrats par nature d'achat (de 2018 à 2021) :



La Communauté de communes a procédé à la notification des marchés publics qui portent sur les opérations suivantes :

Les marchés de travaux ont permis notamment :

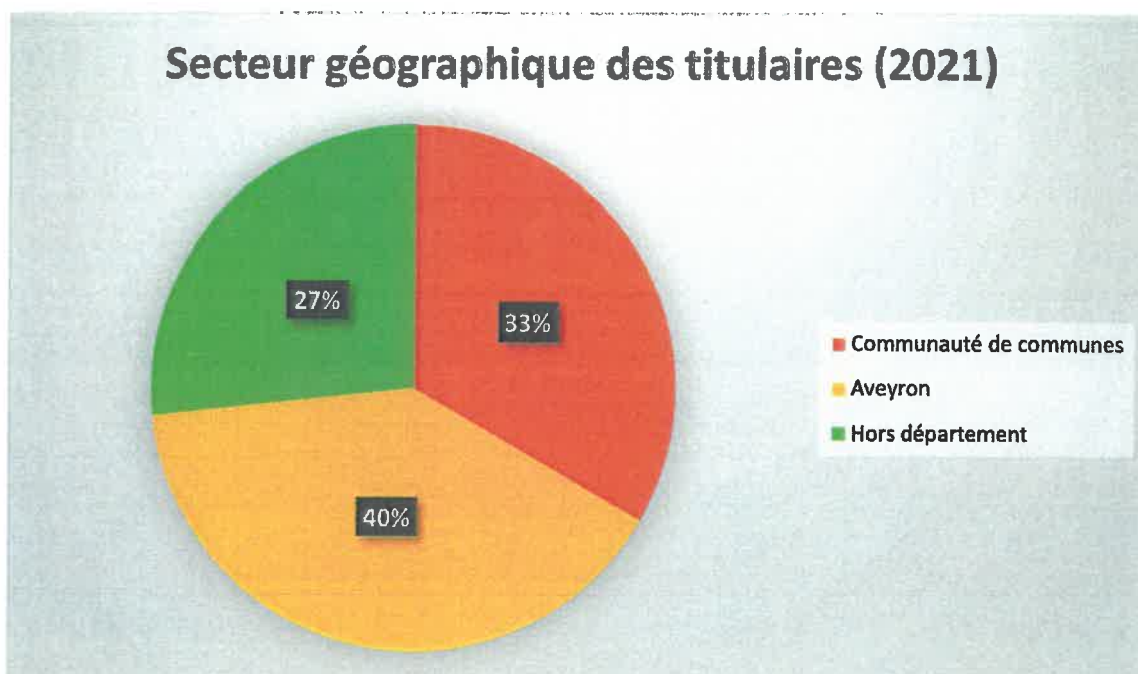
- o Groupement de commandes : travaux de fauchage et débroussaillage des voies intercommunales et chemins communaux,
- o Travaux de création et de finition de la Zone d'Activités Lioujas II – Commune de La Loubière,
- o Construction de la station d'épuration – Commune de Sébrazac,
- o Aménagement et sécurisation du chemin de Saint-Jacques de Compostelle sur les berges du Lot à Espalion,
- o Travaux de mise en place des réseaux d'assainissement, de renouvellement du réseau d'eau potable et d'enfouissement des réseaux secs dans le village de Sébrazac.

Les marchés de services / prestations intellectuelles concernent notamment :

- Mission de maîtrise d'œuvre – Création de la STEP de Gages – Commune de Montrozier,
- Assistance à maîtrise-d'ouvrage en vue de l'élaboration de la Convention Territoriale Globale (CTG),
- Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) – Communauté de communes Comtal Lot et Truyère,
- Mission d'Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'appels d'offres ou Délégation de Services Publics (DSP) pour la construction, l'exploitation et la gestion de crèches multi-accueils,
- Mission de maîtrise-d'œuvre relative à la construction d'une crèche à Espalion.

❖ **Secteur géographique des titulaires :**

La Communauté de communes a attribué ses marchés publics à des opérateurs économiques dont la localisation peut se définir par 3 secteurs :



LES SERVICES RESSOURCES



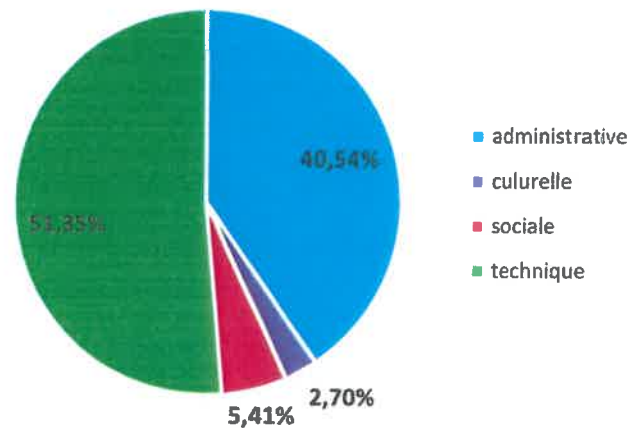
LES RESSOURCES HUMAINES

Nombre d'agents sur emplois permanents : 36

- 32 titulaires et stagiaires
- 4 contractuels de 3 ans
- Un contrat de projet sur un emploi non permanent
- Nombre d'agents en disponibilité : 5

La Communauté de Communes au 31.12.2021 comptait 37 agents, répartis comme suit :

REPARTITION PAR FILIERE



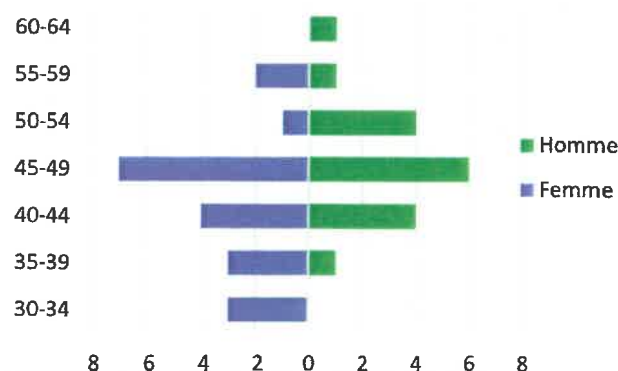
Précision sur l'évolution 2021 des effectifs :

- Stagiairisation de 1 agent à compter du 19/04/2021
- 2 Titularisations
- Recrutement :
 - o Développeuse territoriale pour le pôle économique : contrat de 3 ans depuis le 01/02/2021.
 - o Une chargée du suivi des travaux, de la voirie et des aménagements : contrat de 3 ans depuis le 01/03/2021.
 - o Un responsable d'exploitation pour le service assainissement (stagiairisation) depuis le 19/04/2021
 - o Un agent technique depuis le 01/11/2021
- Un contrat de projet pour assurer le projet de mise en réseau des bibliothèques et promotion de la culture sur tout le territoire.
- Le contrat du responsable du service finances / comptabilité / facturation a été renouvelé pour une durée de 3 ans à compter du 24/10/2021
- Un agent a demandé sa disponibilité pour convenances personnelles à compter du 01/09/2021.

Mise à disposition soit de l'EPCI soit des communes membres :

COMPETENCE	Sens de la mise à disposition	agents concernés	volume horaire	Observations
TOURISME	CC à EPIC	2	100% 62,5% du temps de travail de l'agent 6h/sem sur 41 sem	
VOIRIE	communes à CC	43	Varie en fonction des communes	2019-2020-2021
SDIS	CC à commune d'Entraygues	1	2h/semaine	2019-2020-2021

*En 2021, la masse salariale chargée s'élevait à 1 609 216.97€ (TBI + SFT+ NBI + RI + charges).
141 arrêtés RH pris concernant la carrière et/ou la situation administrative des agents.*



ZOOM SUR LE BUDGET PRINCIPAL :

NOM OPERATION	D/R	Budget 2021 +RAR	Réalisé 2021	% conso
0 - Maison de santé ozouls	D	290 692.83 €	235 839.28 €	81%
	R	303 464.53 €	56 000.00 €	18%
2 - Signalétique et travaux Espace multiculturel du Nayrac	D	1 000.00 €	0.00 €	0%
	R	14 400.00 €	0.00 €	0%
3 - Aménagement R65	D	43 108.86 €	40 221.78 €	93%
	R	129 398.50 €	55 481.00 €	43%
4 - Travaux bâtiments	D	111 089.60 €	98 382.02 €	89%
	R	19 890.00 €	29 167.14 €	147%
7 - Maison Médicale t Côme	D	368 948.00 €	368 948.00 €	100%
	R	359 136.00 €	110 440.00 €	31%
1 - Espaces Naturels sensibles	D	20 589.20 €	589.20 €	3%
	R	23 497.00 €	0.00 €	0%
2 - Etude pôle culturel Espalion	D	13 800.00 €	7 200.00 €	52%
4 - Logistique	D	133 376.11 €	52 808.10 €	40%
8 - Etude de travaux	D	15 600.00 €	0.00 €	0%
	R	9 600.00 €	3 102.62 €	32%
9 - Opérations paysagères	D	6 000.00 €	5 991.00 €	100%
0 - Salle Multiculturelle et Gymnase Entraygues	D	1 721 084.21 €	1 720 940.21 €	100%
	R	539 149.61 €	181 830.39 €	34%
1 - Fonds de concours	D	91 950.00 €	0.00 €	0%
2 - Aménagement locaux administratifs	D	50 143.47 €	2 749.68 €	5%
	R	13 607.00 €	0.00 €	0%
3 - Investissement voirie	D	899 828.57 €	899 828.57 €	100%
	R	332 471.82 €	199 811.49 €	60%
4 - Réhabilitation carrière Estaing	D	5 635.32 €	3 635.32 €	65%
	R	84 583.36 €	79 142.15 €	94%
1 - Gymnase Espalion	D	22 244.36 €	22 244.36 €	100%
2 - Immobilisations	D	338 983.99 €	0.00 €	0%
	R	70 110.00 €	102 832.86 €	147%
3 - Aides économiques	D	226 160.00 €	39 760.00 €	18%
4 - Requalification zone de La Bouysse	D	50 598.97 €	14 338.97 €	28%
6 - Aide à l'habitat	D	16 000.00 €	933.55 €	6%
7 - Etudes	D	28 044.00 €	861.00 €	3%
8 - Aménagement chemin de St Jacques	D	500 000.00 €	71 306.00 €	14%
	R	286 200.00 €	6 760.69 €	2%
9 - Planification urbanisme	D	65 096.00 €	21 882.61 €	34%
0 - Randonnée	D	43 882.00 €	17 093.60 €	39%
	R	25 643.00 €	0.00 €	0%
TOTAL	D	5 063 855.49 €	3 625 553.25 €	72%
	R	2 326 150.82 €	824 568.34 €	35%

Service comptabilité 2021

Nombre d'écritures comptables

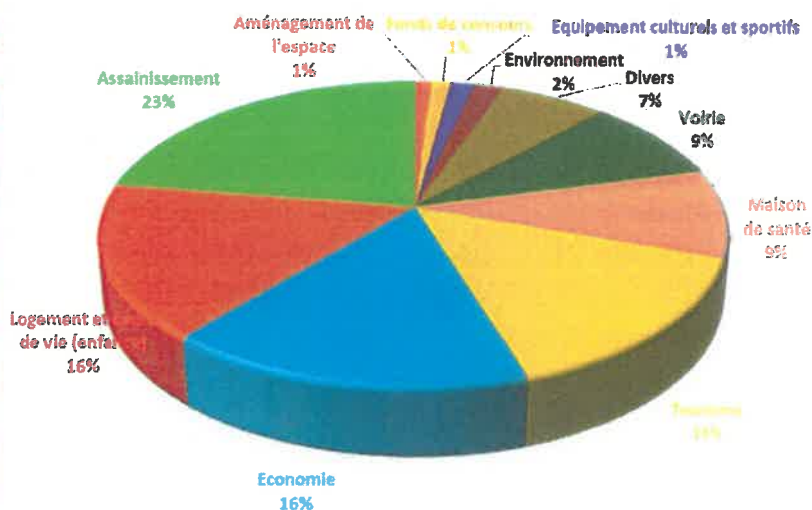
6 924 en dépenses
3 381 en recettes

Factures émises :

Assainissement Collectif 15 596
REOM (Ordures Ménagères) 2 116

Zoom sur la facturation

Assainissement collectif :
entre 800 et 1000 appels par an qui
aboutissent entre 350 à 450
réclamations avec régularisation de
facture



Les subventions versées aux associations :

Associations	2017	2018	2019	2020	2021
Association Passerelle	6 810 €	6 810 €	6 810 €	6 810 €	8 000 €
Diagnostic vision des enfants du territoire		1 600 €			
<u>Sous total commission sociale</u>	6 810 €	8 410 €	6 810 €	6 810 €	8 000 €
Fête des fromages Espalion Expos	6 000 €	5 000 €	5 000 €	1 000 €	
Salon des vins pétillants Estaing	1 400 €				
Subvention CRITT BOIS	2 500 €				
<u>Sous total commission Economie</u>	6 000 €	5 000 €	5 000 €	1 000 €	0 €
Association Vieux Palais	11 000 €	11 000 €	11 000 €	11 000 €	11 000 €
Festival du Cinéma Culture et Patrimoine	5 000 €	5 000 €	5 000 €		
Rastaf Entraygues Jeunesse motivée Entraygues	4 000 €	8 000 €	7 000 €		7 000 €
Association La famille de Gabriel Rieucau	500 €	500 €	1 200 €		
Open international d'échec d'Espalion	1 000 €	2 000 €			
Cinéma pour tous	500 €				
Institut Etude Occitan	500 €				
Blues en Aveyron		1 000 €	2 250 €	1 800 €	1 000 €
Comité de Fêtes Entraygues pour carnaval	1 000 €				
Les semaines de Raoul Cabrol (festival caricature)		1 500 €	1 500 €		
Festival en vallée d'olt		500 €	500 €		1 000 €
Festival musiques en joie					
Festival Cinécure (festival de films Entraygues)			1 500 €	1 800 €	1 800 €
"Guinguette" Montrozier			1 500 €		
Foyer ruraux			1 000 €		2 000 €
Château Calmont d'Olt				5 000 €	5 000 €
L'Essieu du Batut (festival Nos Confluences)					6 000 €
Rencontre musicale du pays d'Entraygues					800 €
Film Monde invisible				5 000 €	
Mas de Saint Come (cher Corps)					700 €
<u>Sous total commission culturelle</u>	23 500 €	29 500 €	32 450 €	24 600 €	36 300 €
Association Amis des Sciences de la Terre	2 000 €	2 000 €	4 500 €	1 500 €	
Foyer rural d'Estaing Fête médiévale			500 €		
<u>Sous total commission tourisme</u>	2 000 €	2 000 €	5 000 €	1 500 €	0 €
ASA ROUERQUE Rallye Aveyron	4 000 €	6 000 €	6 000 €	2 000 €	6 000 €
Moto club de Villecomtal	2 500 €	3 000 €	3 500 €		3 500 €
Amicale Pétanque Espalion	9 000 €	9 000 €	9 000 €	2 500 €	5 000 €
Ski club Bozouls Comtal	2 500 €	1 500 €	2 000 €	2 000 €	1 500 €
Trial club St Mamet	4 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €
Vélo Club Lot Truyère	1 500 €	1 000 €	1 000 €		300 €
Association des Cavaliers du Causse	1 800 €	1 800 €	1 800 €		
Tennis Club Espalion	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Comité Départemental de la Randonnée Pédestre	300 €				
Comité Départemental du Motocyclisme Aveyron Classic Aveyronnaise	3 000 €			5 000 €	
Bozsport Nature		500 €	300 €		
Rugby Club Espalion Nord			4 500 €		
AOB le Maillet Bozoulais			1 500 €		
Tour de l'avenir (commune Espalion)			9 000 €		
Judo Club Espalionnais			800 €		
Moto nature D'Olt					1 500 €
<u>Sous total commission Sport</u>	31 100 €	28 300 €	44 900 €	17 000 €	23 300 €
Amicale des Sapeurs Pompiers Entraygues	2 000 €	2 000 €			
Association Traditions en Aubrac	3 074 €	7 160 €	6 000 €		
Les vieilles Bielles de l'Aubrac Espalion	0 €	5 000 €			
Foire aux chevaux de Gabriac	300 €	300 €	300 €	500 €	
Manifestation agricole Promotion de races bovins Entraygues			4 500 €		
Jardifolies			2 000 €		
Escapade bozoulaise			1 500 €		1 500 €
<u>Sous total Aménagement du territoire</u>	5 374 €	14 460 €	14 300 €	500 €	1 500 €
Total subventions	74 784 €	87 670 €	108 460 €	51 410 €	69 100 €

2/ 2021, LA FINALISATION D'UNE IDENTITE COMMUNE

UNE COMMUNICATION COMMUNAUTAIRE

Les actions et outils



L'IDENTIFICATION DE L'INTERCOMMUNALITE : ACTIONS, COMPETENCES, TERRITOIRE



sol's



sol's

2021 a été marquée par la prolongation d'une stratégie de communication interne, avec la création d'outils à disposition des communes membres, des entreprises et structures partenaires du territoire et des canaux de communication à destination des habitants du territoire (ex : presse locale, site internet, réseaux sociaux et bulletin intercommunal).

Une présence sur les réseaux sociaux, internet :

- Le site internet avec toutes les informations sur la collectivité pour les habitants : comtal-lot-truyere.fr
- La chaîne youtube de la Communauté a été créée : 3 CLT (retrouvez-y toutes les vidéos de la Communauté)
- La page facebook @3clt.fr à destination des communes et habitants permettant de diffuser les actualités est alimentée
- Le compte instagram [cc_comtal_lot_truyere](https://www.instagram.com/cc_comtal_lot_truyere)

Des outils au service de l'évènementiel :

En vue des événements à venir sur la Communauté de Communes et en fonction des besoins exprimés par les organisations (Route de l'Energie, Challenge Trail Energie) 400 tee-shirts à l'effigie de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère ont été floqués.



SERVICES PARTAGÉS MUTUALISATION DES MOYENS



En 2021, la commission Mutualisation s'est réunie à deux reprises.

Lors de la 1^{ère} commission, les élus ont réalisé un brainstorming des actions qui pourraient être mutualisées :

achats groupés de consommables ? ressources humaines ? compétences recherchées ? achat de matériels ?

Suite à ce travail, un 1^{er} questionnaire a été envoyé à toutes les mairies ainsi qu'à la communauté de communes pour connaître les besoins de chaque collectivité, en matière de mutualisation.

Suite à l'analyse des résultats et à leurs présentations lors de la deuxième commission Mutualisation, un nouveau questionnaire a été réalisé pour cibler et aider les élus à prioriser les premières actions à mettre en œuvre.

Suite aux résultats, des marchés à bon de commande concernant la vérification d'équipements (jeux extérieurs, équipements sportifs, extincteurs, défibrillateurs,...) vont être lancés.

L'achat d'une balayeuse a été validé et un groupe de travail sur l'équipement de certaines communes en vidéo protection va être créé en partenariat avec la gendarmerie.

Les services de la communauté de communes (service Mutualisation, service Marchés publics, services Techniques) sont mis à la disposition des communes pour mettre en œuvre les actions de la commission Mutualisation.

#BIENMIEUXICI
COMTAL-LOT-TRUYERE.FR

A scenic landscape photograph showing rolling green hills, a blue lake, and a clear blue sky. The text is overlaid in the upper center.

L'ATTRACTIVITÉ AU SERVICE DU TERRITOIRE

Compétence Économie

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



La Communauté de Communes gère plusieurs parcs d'activités :

- A Lioujas : Lioujas, I, II, III
- A Bozouls : Les Calsades, I, II-III
- A Espalion : Peyrelobade, Les Glèbes, Les Garrigues, La Bouysse
- A Entraygues : Saures
- Au Nayrac : Les Landes
- A Saint Hippolyte : Rouens
- A Villecomtal : Cabassar



Parcs d'activités :

- Ventes de terrains : 6 terrains ont été signés sur 2021 pour un total de 293 797 € HT.
- Extensions : Une extension est en cours sur La Loubière (Lioujas IV). Les études environnementales sont en cours.
- Requalification : le projet de requalification de la zone de la Bouysse à Espalion a démarré début 2021

Aide à l'immobilier d'entreprises

La Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère poursuit son soutien via le dispositif de l'aide à l'immobilier d'entreprise pour aider financièrement les chefs d'entreprises, les artisans, à réaliser leur projet sur le territoire. Ces aides communautaires servent de leviers pour obtenir des aides, plus conséquentes de la Région.



Aides diverses :

- **Aides à l'immobilier :**

La Communauté des communes CLT a accordé 2 aides à l'immobilier en 2021 pour un total de 60 000 €.

- **Accompagnements autres de porteurs de projets en 2021 :**

- 47 porteurs de projets ont contacté le Pôle économique pour des renseignements, demandes d'aides financières ou un accompagnement ; 13 d'entre eux étaient des nouveaux arrivants sur le territoire.
- 33 personnes ont contacté le Pôle économique pour des aides diverses ; 4 d'entre eux étaient des nouveaux arrivants sur le territoire.
- 24 projets ont été référencés dans le dossier du dispositif d'Initiative Aveyron ; 4 d'entre eux étaient des nouveaux arrivants sur le territoire.
- 18 personnes se sont renseignées sur l'offre de coworking et de domiciliation ; 9 d'entre eux étaient des nouveaux arrivants sur le territoire.
- 19 personnes se sont renseignées sur les ventes de terrains des différentes zones artisanales de la CC et les aides à l'immobilier.
- Sur l'ensemble des échanges RDV physiques + téléphonique (environ 190 soit 4 par semaine)

- **Tarifs Pépinière-Domiciliation-Télétravail-Coworking-Salles de réunions :**

pas de changements de tarifs en 2021 sur toutes ces prestations, cf page 17.



ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

L'activité de la structure du pôle économique reste axée sur la pépinière d'entreprises, l'espace coworking, la domiciliation d'entreprises, l'espace télétravail et la continuation de son activité d'accompagnement aux porteurs de projets sur le territoire en lien avec les partenaires économiques tels que les chambres consulaires du territoire et l'ADEFPAT, « EDF une Rivière un Territoire Massif Central ».

2021, en quelques chiffres :

ENTREPRISES EN PÉPINIERE	COWORKING	DOMICILIATION D'ENTREPRISES	TELETRAVAIL
<p>Au 31/12/2021</p> <p>10 entreprises étaient installées au Pôle économique en pépinière d'entreprises</p> <p>Au 31/12/2017 : 9 Au 31/12/2018 : 7 Au 31/12/2019 : 8 Au 31/12/2020 : 10 Au 31/12/2021 : 10</p> <p>2 nouvelles entreprises intégrées au cours de l'année 2021 2 Nouvelles entreprises intégrées au cours de l'année 2020 2 nouvelles entreprises intégrées en 2017 4 nouvelles entreprises intégrées en 2018 5 nouvelles entreprises intégrées en 2019 4 départs au cours de l'année 2019</p> <p>CA 2021 annuel généré : 6 207.43 euros.</p>	<p>L'offre de coworking cours depuis le 26/03/2018</p> <p>Nb d'utilisateurs cumulés au 31/12/2018 : 7</p> <p>Nb d'utilisateurs cumulés au 31/12/2019 : 10</p> <p>Nb d'utilisateurs cumulés au 31/12/2020 : 15 Dont 2 réguliers à l'année</p> <p>Nb d'utilisateurs cumulés au 31/12/2021 : 16</p> <p>CA 2021 annuel généré : 4 565.00 euros</p>	<p>L'offre de domiciliation d'entreprises cours depuis le 26/03/2018</p> <p>Au 31/12/2018 : Pas de contrat de domiciliation</p> <p>Au 31/12/2019 : 4 contrats de domiciliation.</p> <p>Au 31/12/2020 : 2 contrats de domiciliation</p> <p>Au 31/12/2021 : 2 contrats de domiciliation</p> <p>CA 2021 annuel généré : 1 728 euros</p>	<p>L'offre de télétravail cours depuis le 01/02/2016</p> <p>Au 31/12/2018 : 2 télétravailleurs</p> <p>Au 31/12/2019 : 1 télétravailleur</p> <p>Au 31/12/2020 : 1 télétravailleur</p> <p>Au 31/12/2021 : 1 télétravailleur</p> <p>CA 2021 annuel généré : 5 400 euros</p>

Hébergement et accompagnement personnalisé pour les porteurs de projet



Bureau



Coworking



Formules possibles à la demi-journée ou en illimité



Domiciliation



Salles de réunion



Coworking

Formule	Tarif TTC
Demi-journée	12 €
Journée	15 €
5 Demi-journées	50 €
20 Demi-journées	180 €
10 Journées	100 €
Accès mensuel illimité	150 €

L'ATTRACTIVITÉ AU SERVICE DU TERRITOIRE

Travaux

TRAVAUX & VOIRIE



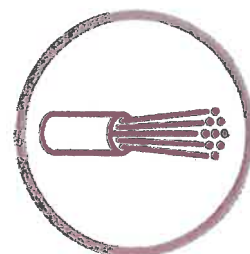
COMPÉTENCE VOIRIE 2021

Plus d'1 000 000 € de travaux

La Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère a défini l'intérêt communautaire de la compétence voirie au 1^{er} janvier 2019.

Le budget alloué pour 2021 est de 1 100 000 € :

- 550 000 € pour les routes de classe A et B
- 200 000 € pour les routes de classe C
- 150 000 € pour les intempéries
- 200 000 € pour l'entretien courant (PATA)



TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

- **Bessuejols** : Bessuejols à Envaux
- **Bozouls** : Sentels
- **Campuac** : Les Monts
- **Coubisou** : Albaret
- **Entraygues** : Roquefort, Les Bouyssières, Encassagnes,
- **Espalion** : Mur Flaujac, La Coste, Najas
- **Espeyrac** : Don de Bilies, Campuerie, la Bajerie
- **Estaing** : Labro, La Chantellerie, Le Combayre, Ladrech, Picard
- **Gabriac** : Tholet
- **Golinhac** : Route cimetière à Entaygues
- **La Loubière** : La Veyssière, la Prade : RN 88 - Pont RD 563
- **Lassouts** : Route Ambec
- **Le Cayrol** : Albaret
- **Le Fel** : Le Soulié
- **Le Nayrac** : Gimalac
- **Montrozier** : report en 2022
- **Rodelle** : Bezannes
- **Saint Côme** : Rue du Teral (camping)
- **Saint Hippolyte** : La Capelle, Lax
- **Sébrazac** : Mont Meja, Les Roques, Verrières
- **Villecomtal** : Taillac, Jouani



INTEMPÉRIES

- **Entraygues** : Rte des Espeyssees Basses et de Bouissy
- **Saint Côme d'Olt** : La Coutarie
- **Lassouts** : Saint Salvy
- **Espalion** : La Costes
- **Bozouls** : Brussac
- **Sébrazac** : La Rouquette
- **Le Nayrac** : Corbières
- **Rodelle** : Le Calcadis-Cauby
- **Villecomtal** : Ségonzac
- **Golinhac** : Falguieres/Castailac
- **Bessuejols** : La Fage

L'ENVIRONNEMENT AU COEUR DES PREOCCUPATIONS

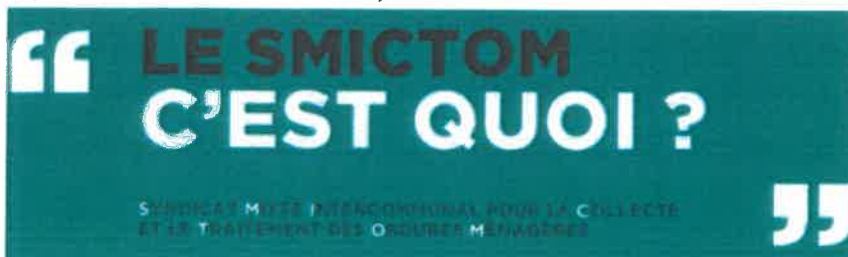


Déchets et GEMAPI

LA GESTION DES DÉCHETS

L'exercice de cette compétence est confié au SMICTOM pour une contribution de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère en 2021 de **2,3 millions d'euros**.

En 2021, les actions principales menées par le SMICTOM pour maîtriser les coûts de collecte pour limiter au mieux l'impact de la hausse des coûts de traitement : Installation de colonnes aériennes et enterrées (pour un total de 173 colonnes), la livraison de deux nouveaux camions de collecte, le début des travaux sur le site de Curlande (commune de Bozouls), poursuites de l'Etude de Mise en place de la Redevance Spéciale, de la mise en œuvre d'une politique de sensibilisation et de communication, renforcement de nos partenariats avec les associations locales et solidaires, maintien d'une politique sociale cohérente prenant en compte les attentes des agents en adéquation avec les besoins du syndicat, maintien des actions ponctuelles.



**OK,
ON A UN NOM
COMPLIQUÉ...
MAIS ON SAIT
QUE VOUS
NE POUVEZ PAS
VOUS PASSER
DE NOUS !**



Le SMICTOM Nord Aveyron assure la collecte, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés sur votre territoire. Son objectif est de servir plus de 50 000 habitants répartis sur 42 communes. En réduisant et en mieux triant vos déchets, vous contribuez à notre mission essentielle : préserver l'environnement et la beauté de nos paysages.

SMICTOM
NORD AVEYRON

LA GEMAPI : GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS. L'EAU, AU CENTRE DES PRÉOCCUPATIONS D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN.

La gestion des cours d'eau pour ce qui relève de leur qualité et des risques qui y sont inhérents est déléguée aux différents syndicats mixtes des bassins versants des rivières qui irriguent notre territoire : le SMLD (Syndicat Mixte Lot Dourdou), le SMBV2A (Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont) et le SMBV Vialar (Syndicat Mixte du Bassin Versant du Vialar). Ceux-ci ont travaillé cette année à la réalisation du Plan Pluriannuel de Gestion qui met en perspective et échelonne sur 10 ans les travaux à réaliser pour la protection des milieux et une cohabitation sereine avec les habitants et leurs activités, notamment l'élevage.

Le produit de la taxe aux habitants de la Communauté de Communes pour 2021 s'élève à 60 000 € (3 € par habitant) et permet de financer les organismes et les actions de la GEMAPI.

A noter en 2021 :

Durant les années 2020- 2021, sur le bassin versant Lot/Dourdou, le Syndicat mixte Lot Dourdou et l'ADASEA, par l'intermédiaire de la CATZH (cellule d'assistance technique aux Zones Humides) ont réalisé l'inventaire des zones humides des communes de Campuac, Espeyrac, Golinhac et Villecomtal.

L'ENVIRONNEMENT AU COEUR DES PREOCCUPATIONS

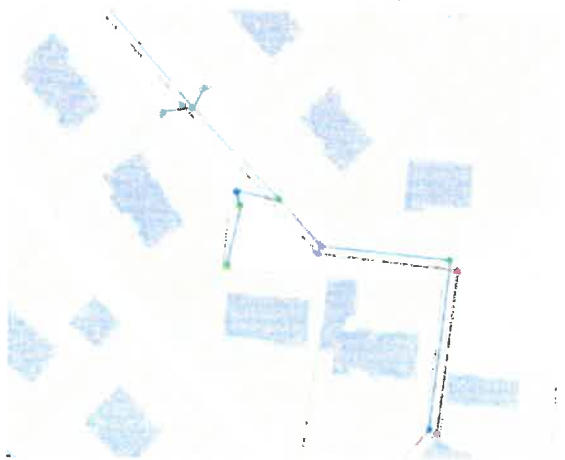


Assainissement

La consommation moyenne d'eau est de 150 litres par jour et par habitant. Toute cette eau, dite usée, doit obligatoirement être traitée avant rejet au milieu naturel. Deux procédés existent, l'assainissement collectif (réseau et station) et le non collectif (fosse). Ces deux missions complémentaires sont assurées par la Communauté de Communes. Le service assainissement est joignable au 05 65 51 55 57. Un service d'astreinte (assistance technique uniquement) est mis en place 7/7 jours.

Intégration des réseaux d'eaux usées sous format informatique

Suite à la fusion, il existait de grandes disparités quant à l'existence et au format des plans des réseaux d'assainissement. L'année 2021 a vu l'intégration des réseaux d'eaux usées sur les communes de Bozouls et Le Nayrac. La nature des conduites, leur diamètre ainsi que leur nature (fonte, PVC, ...) sont désormais informatisés. Un long travail fastidieux qui est nécessaire et obligatoire.



Lancement des travaux à Sébrazac

Les études concernant l'assainissement du village de Sébrazac sont terminées, les consultations lancées. Les travaux ont débuté par la pose d'une partie des réseaux d'eaux pluviales, les travaux concernant les eaux usées commenceront en janvier 2022. Le montant des travaux d'assainissement s'élève à plus de 450 000 € HT. Le financement de ce projet se fait en fonds propres mais aussi grâce à l'aide de l'Agence de l'Eau Adour Garonne à hauteur de près de 180 000 € HT et du Conseil Départemental pour près de 50 000 € HT. C'est le groupement de commande Capraro - Quercy - EGTP qui réalisera la pose des réseaux tandis que Sevigné construira la station d'épuration (station « plantée de roseaux »). L'ensemble du projet d'assainissement devrait être terminé en juillet 2022.



Devant la Bringuerie

LE SERVICE EN QUELQUES CHIFFRES EN 2021

Assainissement Non Collectif

Le parc : près de 4000 installations dont seulement 20% sont conformes

Contrôles de bon fonctionnement terminés ou presque sur les communes de Bessuéjols et Saint Côme

Assainissement Collectif

Etudes sur les villages de Ceyrac (réseau et station) et Gages (réfection station d'épuration).

57 installations neuves

85 travaux d'assainissement

173 diagnostics, contrôles de bon fonctionnement

98 contrôles de conformité suite à des ventes

157 interventions de vidange de fosses septiques

129 documents d'urbanisme instruits



En 2021, le collectif c'est ...

197 contrôles de conformité suite à des ventes d'habitation

1712 DICT (déclarations de travaux) renseignées

L'ACTION SOCIALE POUR MIEUX VOUS SERVIR

L'enfance, l'emploi, la formation



EMPLOI

Les Espaces Emploi Formation

3 Espaces Emplois Formation (EFF) sont présents sur le territoire : Bozouls, Espalion et Entraygues.

En 2021, la Communauté de Communes a accompagné les 3 Espaces Emploi Formation présents sur le territoire à hauteur de 82 200 €. Ces associations sont présentes et agissent pour tous les habitants du territoire (recherche de formation, recherche d'emplois, personne en reconversion, aides financières,...) ainsi que pour toutes les entreprises, les collectivités, les associations,...

INCLUSION NUMERIQUE

Le dispositif PASS NUMERIQUE

Il permet à la population d'accéder à un service d'accompagnement gratuit au numérique (jusqu'à 100€), dès 16 ans. Le pass est conçu sous le modèle des titres-restaurants : il permet de payer totalement ou partiellement des services de médiation numérique. Cet accompagnement est reconduit de manière exceptionnelle jusqu'en janvier 2023.

CONTACTS : Point Info Seniors (05 65 48 92 83), Centre Social d'Entraygues (05 65 44 49 57), Centre Social de Bozouls (05 65 48 84 41), Centre Social d'Espalion (05 65 48 92 66), Espace Emploi Formation d'Entraygues (05 65 44 49 58), Espace Emploi Formation d'Espalion (05 65 48 07 63), Pôle Economique (05 65 48 65 51), ou le Département (05 65 73 03 88).

PETITE ENFANCE

Micro-crèche d'Entraygues

Les travaux de transformation de la halte-garderie ouverte un seul jour par semaine en une micro-crèche pouvant accueillir 10 enfants du lundi au vendredi ont eu lieu du mois d'avril au mois d'août 2021.

La structure a pu ouvrir ses portes, comme convenu, le 06 septembre 2021. Le coût total du projet s'élève à 146 000 €HT, 80% du projet est financé par la CAF et l'Etat (DSIL).

Crèche d'Espalion

Fin d'année 2021, compte tenu des conditions de travail difficiles qui ne devaient être que temporaires sur le site de St Hilarian (problème important de chaudière) et suite aux premières conclusions de la CTG qui confirment la perception des gestionnaires des structures Petite Enfance (chute du nombre de places en mode de garde individuel) à savoir un manque de places en garde d'enfants, les élus communautaires ont validé la création d'une crèche à Espalion.

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE // CTG

La Convention Territoriale Globale, dite CTG, est une démarche de partenariat à l'initiative de la CAF, un outil de travail collaboratif, pour l'élaboration d'un projet social adapté aux besoins des habitants du territoire.

Ses objectifs :

- Apporter une aide à la décision,
- Valoriser et développer des projets de territoire,
- Tenir compte des partenariats existants et apporter une vision décloisonnée de l'intervention sociale,
- Adapter les actions aux besoins du territoire.

Cette démarche s'appuie sur un diagnostic partagé pour réaliser un état des lieux de l'offre existante et définir les besoins des communes et de la communauté de communes, les priorités et les moyens à mettre en œuvre.

Elle conduit à créer, avec les partenaires, un plan d'actions afin de répondre aux enjeux définis à partir de l'état des lieux.

La phase de diagnostic a débuté en septembre 2021 pour une restitution début 2022 ; l'élaboration des fiches actions devrait être terminée durant l'été 2022.

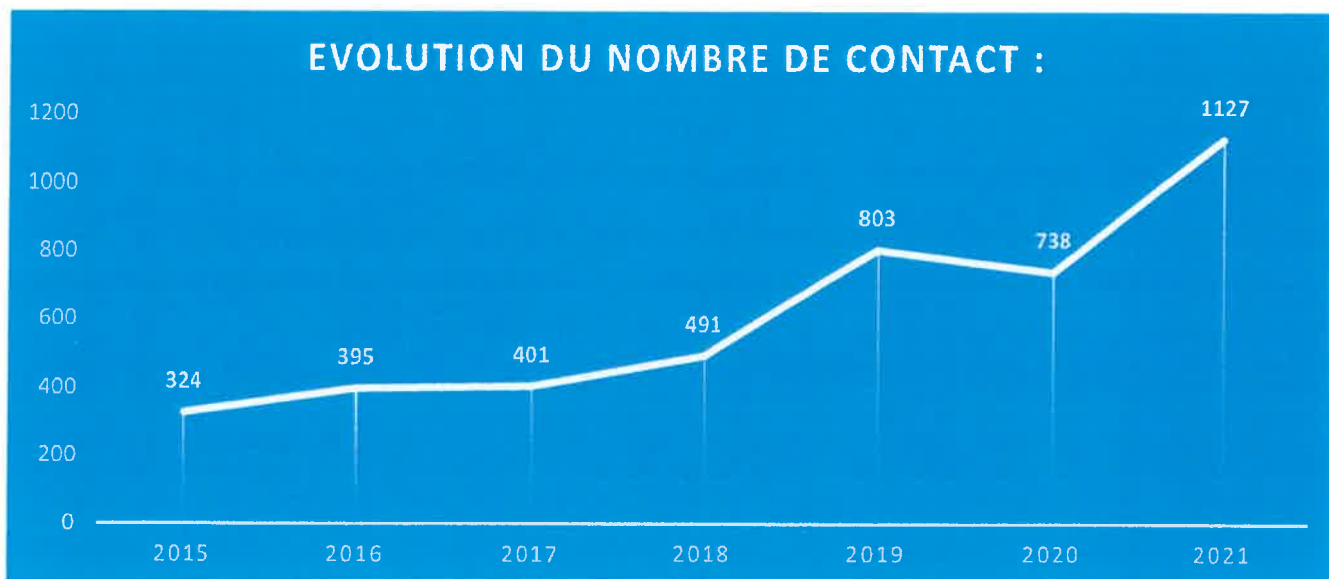
L'ACTION SOCIALE POUR MIEUX VOUS SERVIR



Le Point Info Seniors

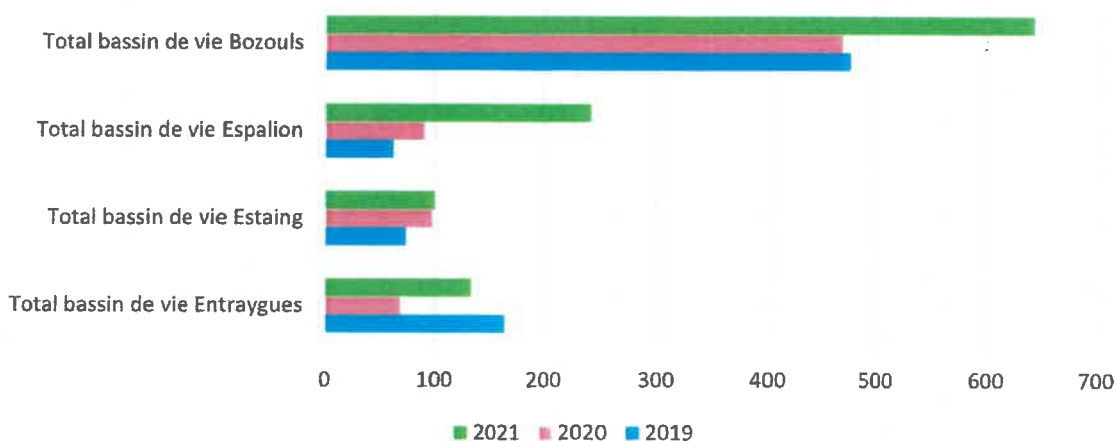
Après avoir connu une baisse d'activité liée au confinement en 2020. L'activité du service Point Info Séniors a connu une augmentation du nombre de contact très significative (+389) en 2021.

21% des personnes qui nous ont sollicité, n'étaient pas connu de notre service. Ce chiffre montre, qu'il y a un renouvellement naturel au niveau des usagers, mais aussi qu'il faut maintenir les efforts de communication.



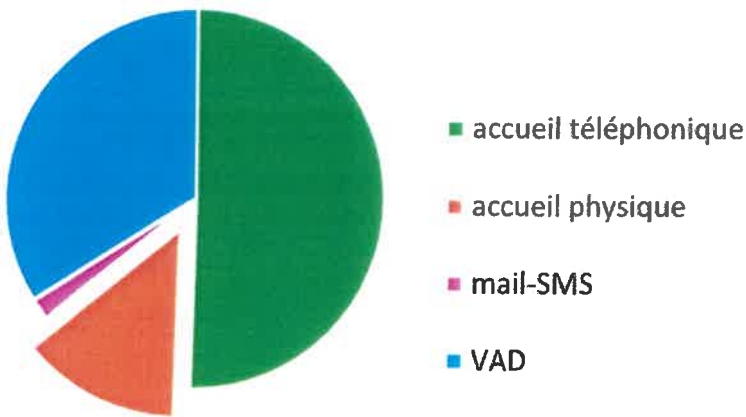
Le service continue de se déployer sur l'ensemble des bassins de vie de la Communauté de Communes. A noter, en 2021, le PIS est intervenu dans toutes les communes de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Répartition et évolution des contacts par bassin de vie :



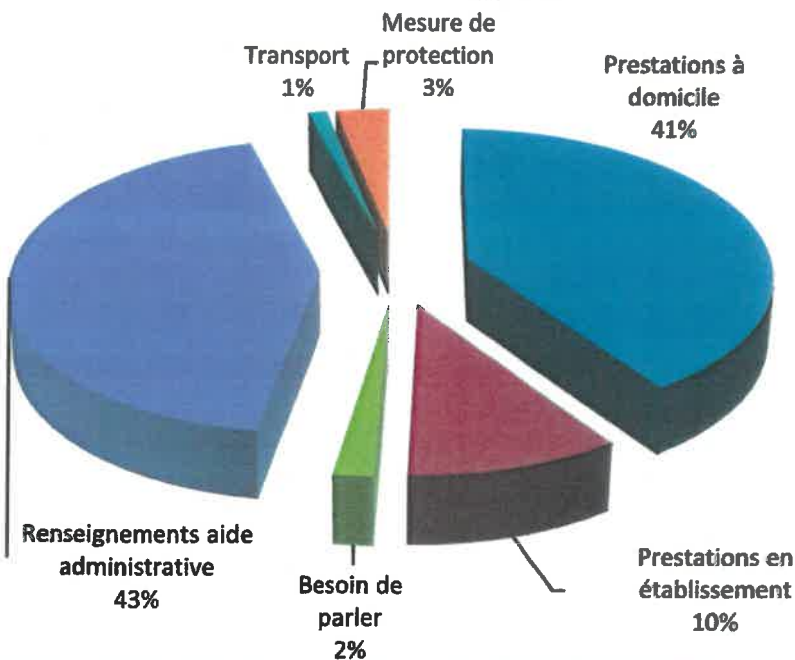


Répartition des accueils par mode de contact :



Les accueils physiques (au bureau ou à domicile) restent un outil essentiel dans la qualité de l'accompagnement que nous proposons.

**Nature de la demande
2021**



La nature des demandes reste variée et c'est un atout du Pis de pouvoir apporter des informations aux usagers sur des thématiques aussi multiples. Cela nécessite de la part des coordinatrices d'être en veille permanente afin de connaître les nouveaux dispositifs et être en mesure de pouvoir les proposer aux usagers.

A noter qu'à l'automne 2021, nous avons repris les actions collectives. Un atelier Peps Eurêka (mémoire) a été organisé sur la commune de Rodelle. Et deux journées prévention routière ont été organisées à Estaing et St Côme.



AMÉNAGEMENTS DU TERRITOIRE

Ouverture paysagère d'Estaing et décolmatage

Afin de rythmer le regard des pèlerins et des automobilistes à l'approche du bourg d'Estaing et de son Château, des ouvertures paysagères ont été effectuées en mars 2021 au niveau du parking et près de la RD100 en partenariat avec EDF et le SMLD pour tenir compte des activités et de la préservation des milieux.



De même, des travaux de décolmatage de l'arche rive gauche du pont situé à la confluence du Lot et de la Coussane à Estaing ont également été réalisés le 25 et 26 octobre 2021. L'objectif était de faciliter l'écoulement du cours d'eau.



UN TERRITOIRE QUI RAYONNE

... **POUR VOUS**

Aménagements touristiques, paysagers, patrimoniaux

L'URBANISME



Vers l'élaboration du PLUi ...

- ✓ **Construction du cahier des charges et lancement du marché pour l'élaboration du PLUi**
Après la validation du cahier des charges pour l'élaboration du PLUi en conférence des maires le 29 septembre 2021, un marché selon une « procédure concurrentielle avec négociation » a été lancée le 11/10/2021. Ce marché se déroule en deux phases. La première phase d'appel et d'examen des candidatures a permis de sélectionner quatre candidats sur les dix postulants le 17 décembre 2021. Les quatre candidats retenus ont été amenés à réaliser leurs offres techniques et financières (Phase 2) qui sera présentée lors d'une audition en 2022.
- ✓ **Enquête « Habiter et bien vivre sur le territoire de la Communauté de Communes à l'horizon 2040 »**
Afin d'obtenir un premier aperçu des attentes, perceptions que les habitants posent sur leur cadre de vie en amont de l'élaboration du PLUi, une enquête a été réalisée par Garance BERNARD, étudiante en Master 1 « Ville, environnement et sociétés » de l'Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional de Strasbourg durant les mois d'avril et mai 2021. Cette enquête a permis d'obtenir des premiers éléments sur la perception sociale du paysage et du cadre de vie actuel des habitants et de recueillir leurs projections du territoire dans 20 ans (227 répondants). Les résultats sont accessibles sur le site internet de la Communauté de Communes :
<https://comtal-lot-truyere.fr/bien-vivre/urbanisme/enquete>

Les procédures d'évolution des PLU des communes

La Révision du PLU de Bozouls a été approuvée par le conseil communautaire le 08/03/2021 (prescription par conseil municipal de Bozouls le 18 septembre 2017)

Les documents d'urbanisme sont amenés à évoluer. Ainsi, plusieurs procédures d'évolution ont été lancés et/ou réalisés en 2021 :

Procédure :	PLU La Loubière	PLU Bozouls
Modification simplifiée	Modification Simplifiée N°2 <i>Prescription : 08/03/2021</i> <i>Objet : réduction de la distance de recul des constructions par rapport à la Route Départementale N°988 dans la zone Ux</i> <i>Approbation : 20/09/2021</i>	Modification Simplifiée N°1 <i>Prescription : 28/06/2021</i> <i>Objet : rectification d'erreurs matérielles ; réduction et suppression d'emplacements réservés</i> <i>Approbation : 20/10/2021</i>
Révision allégée	Révision allégée N°1 <i>Prescription : 29/07/2021</i> <i>Objet : Modification de classement de parcelles en zone N en zone Ux dont l'objectif est d'étendre la zone d'activité de Lioujas.</i> <i>En cours</i>	

UN TERRITOIRE QUI RAYONNE

...

POUR VOUS

Tourisme & Culture



LE TOURISME

TRAIL

Création d'un espace trail « Trail d'aqui »

23 circuits : 1 sur chaque commune + 2 demi-kilomètres verticaux à Entraygues et St Côme

Distance et dénivelé très différents sur l'ensemble des circuits.

Ouverture en 2021 de 6 nouveaux circuits :

- RODELLE le 1/04, 36km – 1000 D+
- VILLECOMTAL le 5/04, 17.5km – 900 D+
- MONTROZIER le 20/04, 29.5km – 800 D+
- LA LOUBIERE le 5/06, 16 km - 300D+
- LE NAYRAC le 2/08, 21.5km - 1200 D+
- GABRIAC, LASSOTS, ST COME D'OLT 1/2KV en octobre, 3.9 km – 460D+.

Informations : <https://traildaqui.fr> – facebook et instagram



GR65

Lancement des travaux Berges du Lot Espallon (première pierre)

Début du travail à la rédaction du Plan de gestion local UNESCO du bien culturel en série « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France » et participation au plan de gestion national.

SAISON CULTURELLE

2021-2022



Couverture de la plaquette
Saison culturelle 2021-2022

LA CULTURE

LE PÔLE

Présentation Générale :

La Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère poursuit et renforce son engagement à mettre en œuvre et promouvoir une politique culturelle volontariste et structurante. Elle réaffirme la culture comme levier de développement et support d'attractivité et de cohésion territoriale. La culture est avant tout source de partages et d'échanges, c'est ainsi que nous la concevons et la proposons.

Depuis la création de notre territoire en 2017, la diffusion artistique et l'accès au plus grand nombre de spectateurs.trices a été une véritable priorité. Depuis 3 ans, cet engagement est récompensé par un public croissant, demandeur et impliqué dans les actions développées autour des créations et lors des représentations publiques.

Notre vaste territoire accueille maintenant de part en part, parfois dans des lieux improbables, des artistes que nous avons décidé d'accompagner fidèlement, mais aussi des projets et résidences dans des domaines aussi variés que la danse contemporaine, les arts plastiques ou ceux du cirque de rue se mêlant toujours de façon surprenante à ceux de la musique, du théâtre, de la littérature et du cinéma...

Des liens souvent forts se sont créés entre artistes et habitants des communes accueillantes : c'est aussi cela qui conforte notre volonté à ancrer durablement ce joyeux appétit d'échanges et de découvertes.

LA SAISON CULTURELLE

Programmation culturelle :

Il convient de ne pas occulter tout d'abord l'impact du contexte sanitaire sur l'année 2021 également, qui nous a amené à reporter de nombreuses représentations. Cette année particulière et à cheval sur deux saisons culturelles a malgré tout permis d'accueillir **32 représentations** et **3 projections de films**, accompagnées de médiation, **5 co-productions** (6 semaines de résidence de création) et **4 résidences** dans les micro-crèches, RAM et accueils de loisirs avec restitutions et spectacles (projet Culture et lien social) pour un total de **1800 spectateurs** en représentations tout public et **1330 en scolaires** dont la majorité a bénéficié également d'ateliers de médiation en amont et/ou en aval des spectacles.

Partenariats avec :

- le Conseil départemental : « Arts vivants au collège » et soutien à la programmation
- Aveyron Culture : « Itinéraires d'éducation artistique et culturelle », « Pratiques amateurs et professionnelles » (stages de pratique artistique), « Culture et lien social » et « Nos campagnes, regards croisés »
- Conservatoire de l'Aveyron

Détail des 28 représentations :

- « **Soon** », théâtre par la compagnie Le club dramatique dans les collèges d'Espalion du 8 au 12 mars.
- « **Déstockage** », théâtre par la Famille Vicenti à l'espace multiculturel du Nayrac le dimanche 23 mai.
- « **Emigrar** », concert de cumbia latino-jazz par Inira Gonzàles à l'espace multiculturel du Nayrac le vendredi 11 juin.
- « **Humpty Dumpty** », reggae slam et chant occitan par la compagnie Necitge dans les écoles d'Espalion, de Saint-Côme et du Nayrac les 15, 17 et 24 juin.
- « **Monstre-Moi** », théâtre de marionnettes par la compagnie Nansouk à l'espace multiculturel du Nayrac le vendredi 18 juin.
- « **Museum of the moon** », de Luke Jerram à l'occasion du lancement de la saison culturelle 2021-2022, à Espalion du 17 au 19 septembre ainsi que diverses animations artistiques : Lectures sous la lune par Laëtitia Cador, Cie Vive voix « De deux choses Lune... » - Vendredi 17 à 17h30 et samedi 18 septembre à 17h et « Sous la Lune » - Vendredi 17 à 18h30 et samedi 18 à 15h30, Quine pop (théâtre) de Chantal et Josiane, le vendredi 17 à 20h30, Solo de piano par Guilhem Artieres, le samedi 18, Dans mon sang (arts croisés – théâtre, musique et peinture), par la compagnie ôRageuse, le samedi 18 « *Museum of the moon* » *accueillie dans le cadre du projet « Fenêtres sur le paysage » avec Derrière le Hublot et l'Agence des Chemins de Compostelle.*
- « **Du chœur à l'ouvrage** », théâtre par les Dragonnes du Cormyr à l'espace multiculturel du Nayrac le samedi 25 septembre.
- Projection du film de **construction du barrage de Couesques** à la salle des fêtes de Couesques, le vendredi 1^{er} octobre, en partenariat avec EDF.
- Projection du film documentaire « **Devenir papillon** » à la ferme de Mayrinhac à Rodelle, le samedi 2 octobre.
- « **Sautez, dansez, embrassez qui vous voudrez** », bal participatif par la compagnie Le plus petit espace possible à la salle des fêtes de Gabriac le samedi 2 octobre.
- « **Borderless** », arts de la rue – cirque par Le plus petit cirque du monde, à la salle multiculturelle d'Entraygues le samedi 9 octobre.
- « **Itzaal, une ombre fantastique** », théâtre d'ombres par la compagnie du Dr Troll à la salle des fêtes de Saint-Côme d'Olt le samedi 16 octobre avec représentations scolaires le vendredi 15 octobre.
- « **Concertine** », comptines par la compagnie Pas Folle la Guêpe à la maison du Causse de Bezannes le vendredi 22 octobre avec représentations scolaires.
- « **Elle pas princesse, lui pas héros** », théâtre questionnant l'identité fille/garçon par le théâtre de Romette à la salle de la gare à Espalion le vendredi 29 octobre. Ateliers de médiation et représentation pour les centres sociaux dans le cadre du projet « Identités plurielles » en partenariat avec Aveyron Culture
- « **Une Cigale en hiver** », théâtre d'ombres marionnettes et danse par la compagnie des Gestes et des Formes à l'espace Denys Puech de Bozouls le samedi 20 novembre avec représentations scolaires.
- « **Syndrome de la vie en rose** », danse et théâtre par la compagnie Eponyme à l'espace multiculturel du Nayrac le vendredi 26 novembre.
- « **Féministe pour homme** », seule en scène humoristique par Noémie De Lattre au gymnase intercommunal d'Espalion le samedi 27 novembre.
- « **Petit enfer** », théâtre par la compagnie Création Ephémère à la salle multiculturelle d'Entraygues le vendredi 3 décembre avec représentations scolaires et ateliers proposés dans le cadre du dispositif « Arts vivants au collège », porté par le Conseil Départemental.

Projet « Identités plurielles » :

En partenariat avec Aveyron Culture (projet Culture et lien social), les centres sociaux d'Espalion- Estaing, de Bozouls-Comtal et d'Enraygues sur-Truyère, les micro-crèches de Gages et Lioujas et l'accueil de loisirs de Gages. Son objectif est de permettre aux familles de participer à des temps de rencontre et de création avec deux compagnies théâtrales, la compagnie Hors Logerie et le Théâtre de Romette, autour de la question du genre et des étiquettes dans la relation adulte-enfant.

Accueil de la compagnie Hors Logerie pour les plus petits avec des résidences dans les micro-crèches, RAM et accueil de loisirs, 4 semaines, chacune précédée d'une représentation et suivie d'une restitution ouverte aux familles et accueil du théâtre de Romette pour les plus grands : stages de théâtre, café parents et représentation dédiée.

Détail des co-productions, résidences de création :

« Le loup », danse contemporaine et contes par la compagnie Rouge Cheyenne à Campuac 31 mai au 5 juin avec sorties de résidence

« Sautez, dansez, embrassez qui vous voudrez », musiques et bal participatif par la compagnie Le plus petit espace possible à la salle des fêtes de Gabriac du 6 au 12 juin avec sortie de résidence

« Corpus », théâtre de rue et musiques actuelles par la compagnie Les MoustachuEs au gymnase de Bozouls du 4 au 15 janvier

« Je vois bleu », théâtre d'ombres par la compagnie La Musarde du 31 mai au 10 juin à la salle des fêtes de Villecomtal, avec sortie de résidence

« La dernière assemblée des animaux », théâtre immersif par la compagnie A travers la peau de l'autre, du 20 au 24 septembre à la salle des fêtes de Gages avec sortie de résidence

Education artistique et culturelle :

L'éducation artistique et culturelle représente un axe majeur du projet culturel de notre Communauté de Communes. Ainsi les actions proposées dans le cadre de nos saisons culturelles concernent tous les âges de la vie, avec une attention toute particulière portée sur les plus jeunes.

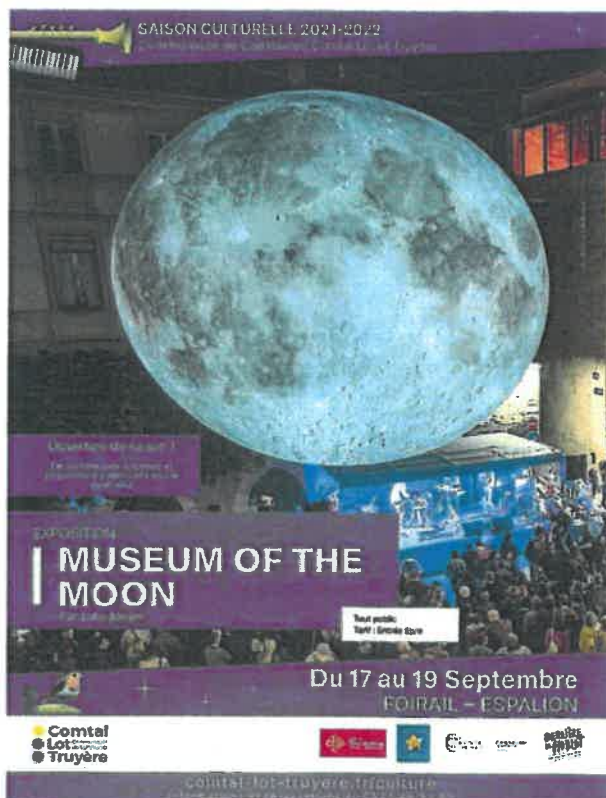
Ces différents parcours se déploient géographiquement à l'échelle de l'ensemble du territoire communautaire et reposent sur les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle :

- Proposer des temps de pratique et de création ;
- Encourager la réflexion et le développement de l'esprit critique ;
- Donner à voir des formes de création (spectacles, performances, ...).

Sur l'année 2021, cela concerne 1330 élèves, de la maternelle à la 3e.

Fenêtres sur le paysage :

En collaboration avec Derrière le Hublot et l'Agence des Chemins de Compostelle. Cette opération, articulée en trois axes, concerne la création d'un itinéraire artistique et culturel sur le GR 65 grâce notamment à la création d'une œuvre d'art-refuge à Golinhac par Abraham Poincheval, le développement de rendez-vous culturels et la mise en œuvre d'un récit artistique collectif sur les Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle, à travers notamment l'accueil de « Museum of the moon » de Luke Jerram à Espalion et « à vol d'oiseau » de la fausse compagnie à Espeyrac.



VIE QUOTIDIENNE

...
FOCUS SUR

La Santé, Les Gymnases

**MAISON DE SANTE DE SAINT-CÔME-D'OLT***Début des travaux - avril 2021*

Ce regroupement des professionnels de santé a pour objectifs d'améliorer la lisibilité de l'offre de soins pour les patients sur la commune de Saint Côme d'Olt (à proximité de la pharmacie) et de proposer aux professionnels de santé, qui ont d'ores et déjà élaboré un projet de soins, de bonnes conditions d'exercice de leur métier dans des locaux adéquats et en conformité avec les exigences réglementaires, et de mettre en place autour du patient un suivi collectif.

Le projet vise à regrouper en un même lieu les professionnels de santé locaux pour faciliter une prise en charge efficiente des patients de tous âges, permettre à d'autres professionnels (spécialistes notamment) de réaliser des permanences et consultations et aux services de secours de disposer d'une salle de dépose de victimes pour les premières urgences.

L'implantation du projet se situe en partie dans le bâtiment de l'ancienne école et sur le terrain adjacent. La commune de Saint Côme d'Olt a cédé gracieusement le terrain à la Communauté de Communes.

Les travaux ont débuté en avril 2021 pour un montant de 900 000 € et une livraison fin 2022.

GYMNASSE INTERCOMMUNALE ET SALLE MULTICULTURELLE D'ENTRAYGUES*Entraygues-sur-Truyère*

Le chantier de salle multiculturelle et de rénovation du complexe sportif, par la réhabilitation du gymnase existant a été livré en octobre 2021, 14 entreprises ont été à pied d'œuvre jusqu'à la fin des travaux.

Pour le gymnase : réfection des vestiaires, aménagement de locaux de rangement, création d'un dojo 73 m²

Pour la salle multiculturelle : superficie de 486 m², capacité 486 personnes, tribunes 144 places, parquet de danse 102 m²

Le montant des travaux est de 2 200 000 € (40% autofinancés par la Communauté de Communes).



VIE QUOTIDIENNE

... FOCUS SUR

L'Habitat, La Mobilité



CENTRE-BOURG

Revitalisation du centre-bourg d'Espalion

Le projet de revitalisation embrasse l'ensemble des dimensions du territoire, bourg-centre intercommunal, et les enjeux du bourg. La politique urbaine s'inscrit dans une vision stratégique de l'évolution de la ville selon deux temporalités complémentaires : une temporalité à court-terme de 2019-2021 caractérisée par les changements induits par la mise en place du contournement routier ; une temporalité à moyen terme opérant une projection ambitieuse de rénovation urbaine 2022-2030.

LA MOBILITÉ : La Communauté de Communes n'a pas pris la compétence mobilité. C'est donc la Région Occitanie qui est l'autorité organisatrice de la mobilité locale de notre territoire.

LE TAD (TRANSPORT A LA DEMANDE) :

Le déficit est pris en charge

Votre Communauté de Communes facilite vos déplacements sur les communes du territoire grâce au service de Transport à la Demande, en participant au financement de ces trajets en complément de l'aide du Conseil Régional.

Les types de transports proposés

Des liaisons préétablies proposent des trajets depuis votre domicile.
Ce service, à mi-chemin entre le taxi et les circuits de bus traditionnels, permet à tous de circuler.

Pour se renseigner sur ce service

Informations sur le service par téléphone au 05 65 48 29 02 ou sur le site internet : comtal-lot-truyere.fr, rubrique Bien vivre, Se déplacer.

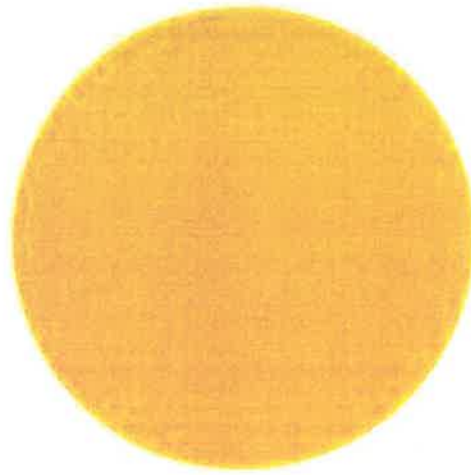
Bilan de l'exercice 2021 :

Sur certaines communes le TAD n'est pas utilisé par les habitants.

Une consultation a été lancée pour 2020-2024 avec de nouveaux trajets permettant de faire les liaisons avec les bus Lio de la Région. Tarif unique de 2€.

COMPTE ADMINISTRATIF DU TRANSPORT A LA DEMANDE

SERVICES				DEPENSES				RECETTES	DEFICIT				
Lignes				Nombre de déclenchements/an	nombre d'usagers/an	nombre de kilomètres	dépenses de transports	frais de communication	frais de structure (hors personnel)	frais de contrôle	TOTAL	Recettes Voyageurs	DEFICIT (Dépenses - Recettes)
ALARY Myriam	Vendredi	Saint Hippolyte / Le Fel	Entraygues	0	0	0					0,00		0,00
ALARY Myriam	Mercredi	Entraygues	Entraygues	41	50	844	1 645,60				1 645,60	206,00	1 437,60
ALARY Myriam	Vendredi	Entraygues Nord Ouest	Entraygues	61	104	1589	3 088,65				3 088,65	438,00	2 680,65
ALARY Myriam	Mardi	Entraygues	Montsalvy	2	2	45	67,75				67,75	6,00	81,75
BARRIE Pierre	Vendredi	Golinhac / Espeyrac	Entraygues	54	57	1480	2 842,62				2 842,62	232,00	2 610,62
BARRIE Pierre	Mercredi	Golinhac/ Espeyrac / Campuac	Bozouls	4	4	184	358,24				358,24	18,00	342,24
TRANSPORT LANDES	Vendredi	St Come Fleujac	Espalion	47	109	528	2 826,36				2 826,36	418,00	2 408,36
TRANSPORT LANDES	Vendredi	Estaing (La Viguerie, La Ponsarderie) / Vinnac / Coubisou	Espalion	47	92	1009,7	2 895,68				2 895,68	342,00	2 553,68
TRANSPORT LANDES	Vendredi	Espalion (Alayrac, Bortholène)	Espalion	25	28	187,2	599,07				599,07	104,00	495,07
TRANSPORT LANDES	Vendredi	Espalion (Bouneac, Calment)	Espalion	46	70	518	1 688,37				1 688,37	248,00	1 442,37
TRANSPORT LANDES	Vendredi	Campuac	Espalion	15	24	756	1 438,23				1 438,23	82,00	1 356,23
TRANSPORT LANDES	Mercredi	Sébrazac	Espalion	19	22	460	1 495,36				1 495,36	92,00	1 403,36
TRANSPORT LANDES	Jeu	Sébrazac	Espalion	0	0	0					0,00		0,00
TRANSPORT LANDES	Vendredi	Sébrazac	Espalion	39	56	829	2 503,12				2 503,12	212,00	2 291,12
SARL ROUX	Jeu	Rodelle	Bozouls	1	1	26	46,28				46,28	4,00	42,28
SARL ROUX	Mardi	Gabriac	Laissec	0	0	0					0,00		0,00
SARL ROUX	Jeu	Gabriac	Bozouls	3	3	56	89,68				89,68	12,00	87,68
SARL ROUX	Jeu	Bozouls	Bozouls	1	1	10	17,80				17,80	4,00	13,80
SARL ROUX	Vendredi	Bozouls	Espalion	30	43	855	1 545,04				1 545,04	172,00	1 373,04
				435	664	5 366	23 187,65	0	0	6	23 187,65	2 368,00	20 819,65



21

**C.C. COMTAL LOT ET
TRUYERE**

Téléphone
05 65 48 29 02

E-mail
secretariat@3clt.fr

18 bis avenue Marcel Lautard
12 500 ESPALION

lun-ven
9h 12h – 14h 17h

Site web
<https://comtal-lot-truyere.fr>

**Objet : Cession d'une parcelle de terrain au
SMICTOM Nord Aveyron.**

Séance du lundi 23 mai 2022

N° 2022-05-23-D441

Rapporteur : Monsieur le Président.

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 23 mai à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 17 mai 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes d'Espeyrac – Le bourg – 12140 Espeyrac, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 1

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Marina LACAZE, Valérie MANDOCE, Patricia NOEL, Elisabeth OLLITRAULT, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Sébastien COSTES, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Simon GRIMAL, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoît RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Magali BESSAOU à Nicolas BESSIERE, Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Jean-Louis RAMES, Patrice PHILOREAU à Sébastien COSTES, Laure FARRENQ à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON à Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) supplées (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL.

Conseillers (ères) absents(es) : Alexandre BENEZET.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Arrivée de Guillaume SEPTFONDS à 20h07.

Arrivée de Georges ESCALIE à 20h09.

La Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère est propriétaire de la parcelle de terrain n° ZO42 d'une surface de 65a32ca divisée en ZO46 d'une surface de 14ca et en ZO45 d'une surface de 65a et 18ca, située au lieu Les Bogues-Curlande 12340 BOZOULS.

Conformément au procès-verbal en date du 22 décembre 2016, cette parcelle est aujourd'hui mise à disposition du SMICTOM Nord Aveyron en application de l'article L. 1321-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), pour l'exercice de sa compétence en matière de collecte, de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés.

En vue de l'implantation de nouveaux équipements et de la réalisation de travaux d'aménagements de la déchetterie de Curlande (création de plateformes à Déchets Verts et Déchets Inertes et réalisation de dispositifs de gestion des eaux pluviales), le SMICTOM Nord Aveyron souhaiterait aujourd'hui échanger cette parcelle et plus précisément la partie divisée ZO46 d'une surface de 14ca avec une parcelle adjacente appartenant à un propriétaire privé, en application des articles L.2141-3 et L. 3112-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P).

Seul le propriétaire foncier étant compétent pour mettre en œuvre une telle procédure d'échange, il convient pour le SMICTOM Nord Aveyron d'acquiescer préalablement à la mise en place de cette opération, la propriété de la parcelle à échanger.

Le domaine public étant soumis à un régime de droit public, les biens qui le constituent sont en principe inaliénables et prescriptibles et ne peuvent faire l'objet d'une cession ou d'un échange, sauf à être préalablement désaffectés et déclassés.

L'article L. 3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques permet toutefois la cession à l'amiable entre personnes publiques des biens du domaine public, sans déclassement préalable, lorsqu'ils sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et relèveront de son domaine public.

Tel est le cas en l'espèce : le terrain en jeu a vocation à intégrer le domaine public du SMICTOM Nord Aveyron dès lors qu'il sera affecté à l'exercice par ce dernier de sa compétence en matière de déchets.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-37 du CGCT et des articles L. 3111-9 et suivants du CG3P, la cession d'immeubles par une Communauté de Communes donne lieu à délibération motivée de l'organe délibérant portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles, au vu de l'avis de l'autorité compétente de l'Etat.

Le service des domaines a été saisi le 16/03/2022 sur les caractéristiques essentielles et conditions de l'acquisition ainsi envisagée, lesquelles sont décrites dans la fiche descriptive jointe à la présente délibération.

En conséquence, il est envisagé de procéder à la cession de la parcelle pour un montant de 1€ conformément à l'estimation de France Domaine.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-1 et suivants et L. 5211-37 et suivants,

Vu le code de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L. 3112-1, L. 3111-9 et suivants

Vu les dispositions du code civil relative à la vente,

Vu l'avis du service des domaines en date du 31 mars 2022,

Vu la fiche descriptive annexée à la présente délibération,

Madame Elodie GARDES ne prend pas part au vote.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** la cession de la parcelle de terrain référencée en annexe, dans les conditions sus-évoquées pour un montant 1€ compte tenu des éléments exposés ci- dessus ;
- **AUTORISE** d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte relatif à la vente, et plus généralement à prendre tout acte et décision nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE.**



- 1^{er} JUIN 2022

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le : _____
Pour copie conforme,
Le Président,

**Par délégation
La Directrice Générale Des Services**

Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».



SMICTOM Nord Aveyron

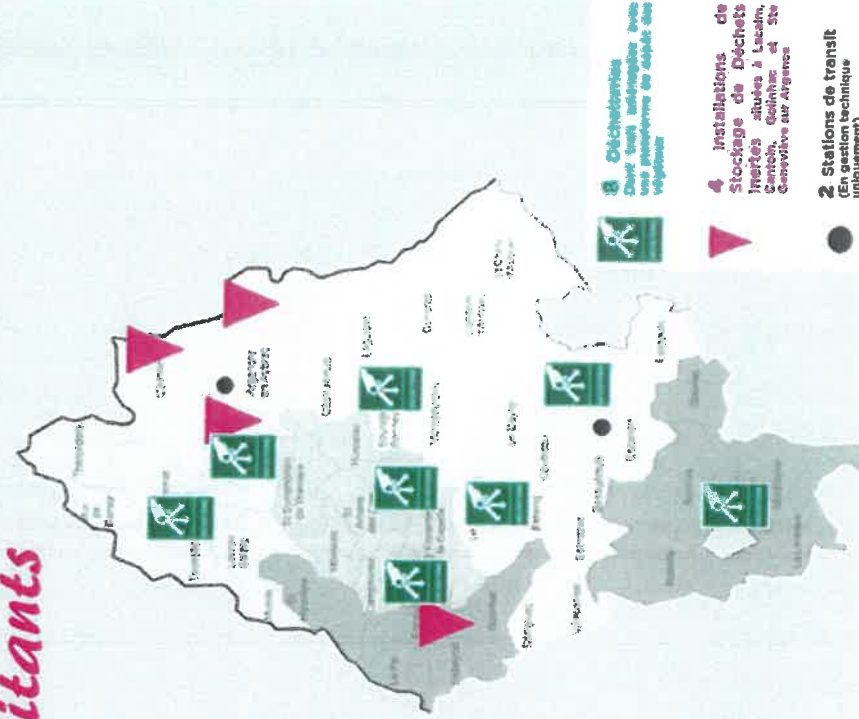
**Aménagements Déchetterie de
Curlande**



Le SMICTOM Nord Aveyron

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le SMICTOM NORD AVEYRON assure, dans le respect des dispositions légales ou réglementaires en vigueur : « la collecte, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de ses membres ».

30 000 habitants



A ce titre, il définit :

- la politique de collecte et de traitement des déchets ménagers sur son territoire,
- il met en œuvre une action coordonnée concernant les activités de collecte sur son territoire,
- il assure la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés,
- il assure la création et la gestion de tout équipement nécessaire à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés,
- il assure la gestion des déchetteries fixes et mobiles,
- et il organise la communication sur la collecte et le traitement des déchets.



- 1 Déchetteries
Où tous ménagers ont
volontiers de dépôt de
ordures
- 2 Stations de transit
(En gestion technique
uniquement)
- 3 Installations de
Stockage de Déchets
Inertes situées à Lacaun,
Cahors, Gourville et St
Genestève par exemple

PV de mise à disposition



Dans le cadre de ce transfert de compétence, un **procès verbal de mise à disposition de biens et d'équipements** a été signé entre chacune des anciennes communautés de communes et le SMICTOM Nord Aveyron avant le 31 décembre 2016.



C'est ainsi que depuis le 1^{er} janvier 2017 :

- le SMICTOM Nord Aveyron assume l'ensemble des droits et obligations du propriétaire et possède tous pouvoirs de gestion et peut donc procéder à tous travaux nécessaires à assurer le maintien de l'affectation des biens,
- la communauté de commune reste propriétaire foncier.

PROCES VERBAL DE MISE A DISPOSITION
DE BIENS ET D'EQUIPEMENTS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BOZOUQS COMTAL
AU SMICTOM NORD AVEYRON
DANS LE CADRE DE L'EXERCICE DE LA COMPETENCE « DECHETS »

Entre :

La Communauté de Communes Bozouqs Comtal dont le siège est fixé à 6 rue LALLE, dénommée ici à signer la présente convention par son Président, Jean-Hichel décembre 2016

Ce-après dénommée « la Communauté de communes »

Et :

D'une Part

Le SMICTOM NORD AVEYRON, syndicat misé dont le siège est fixé à la Mairie des Services Intercommunaux et Intercommunales, 18 bis, Avenue GABRIS, dénommé ici à signer la présente convention par sa Présidente, Eudie

Ce-après dénommé « le Syndicat »

Commune(s) désigné(s) « Les Partès »

D'autre Part,

Le projet relatif aux travaux de mise à niveau du site de la déchetterie de Curlande

Le projet relatif aux travaux de mise à niveau du site de la déchetterie de Curlande, commune de Bozouls, consiste à :

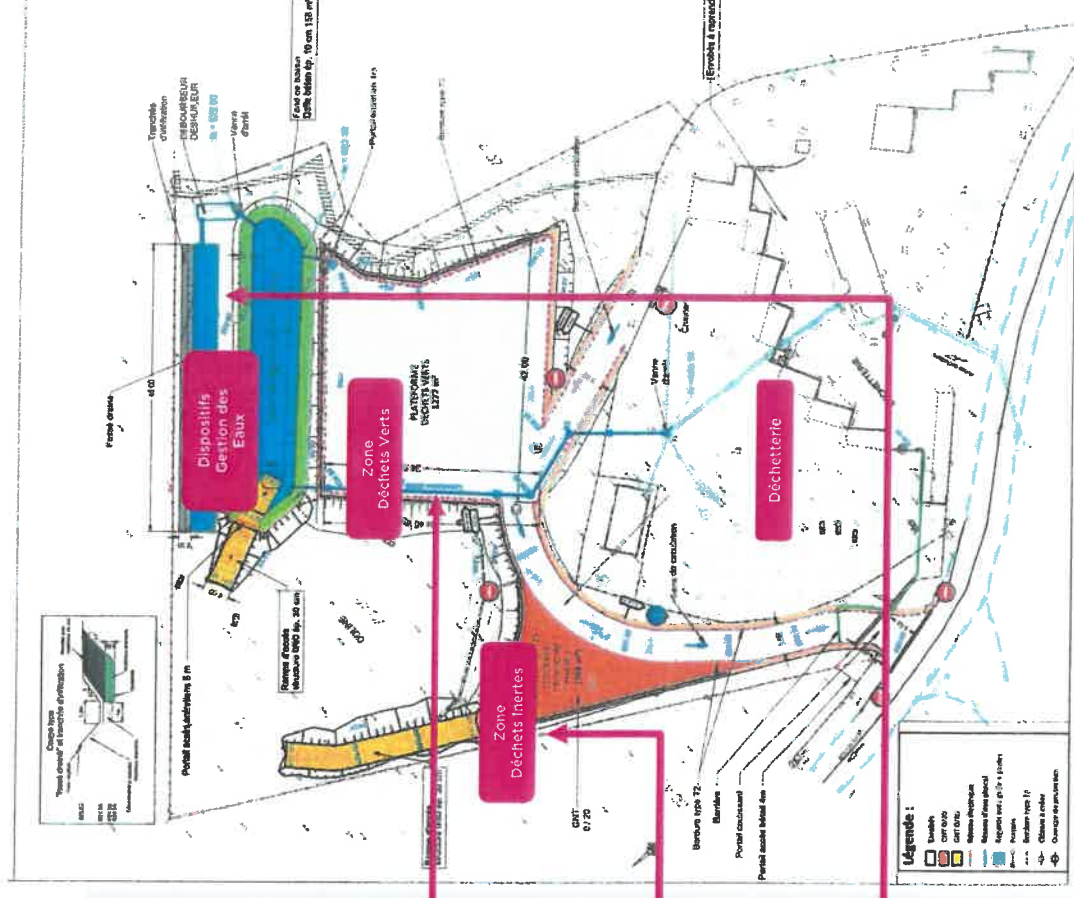
Aménager une zone de transit de déchets verts

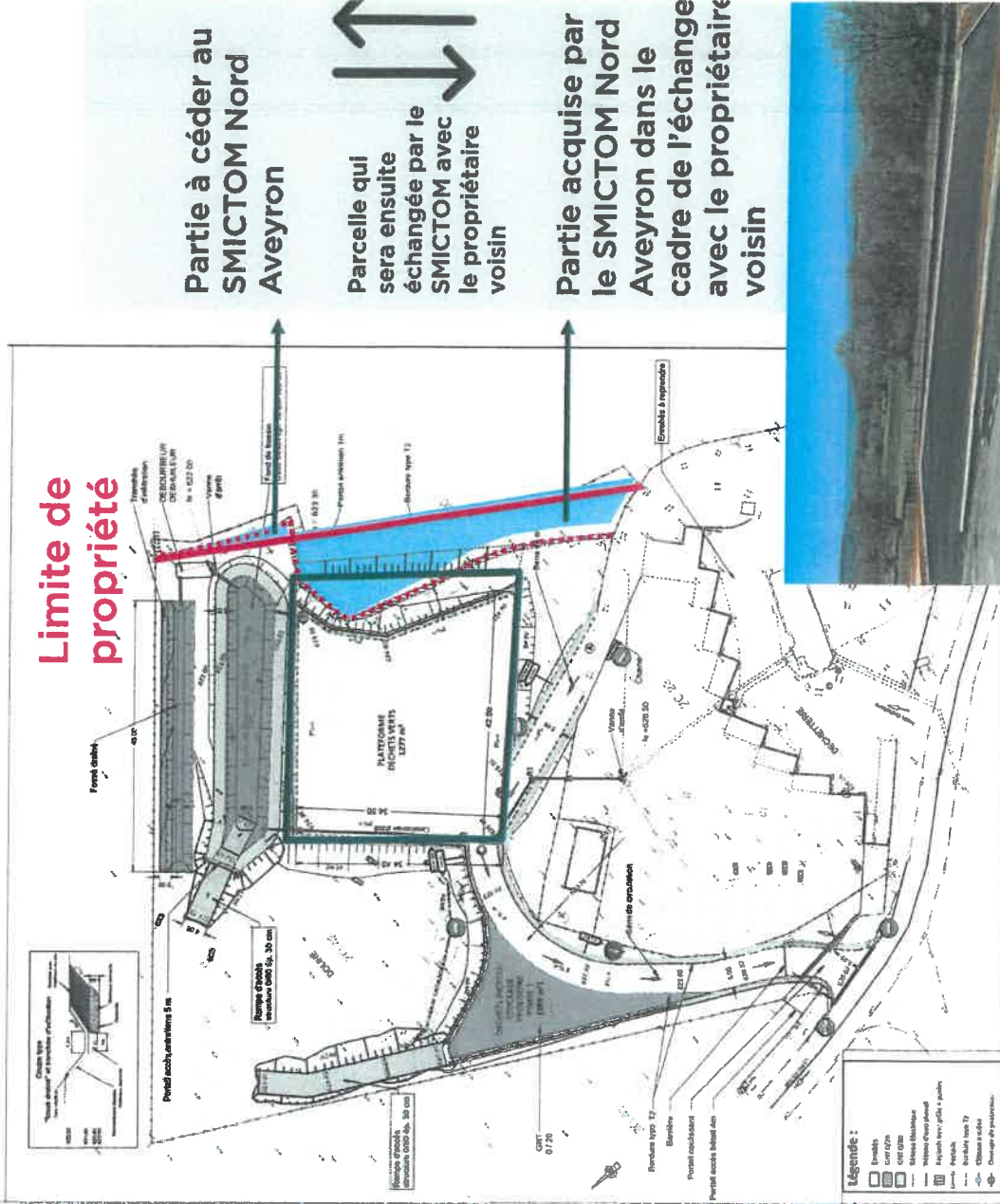
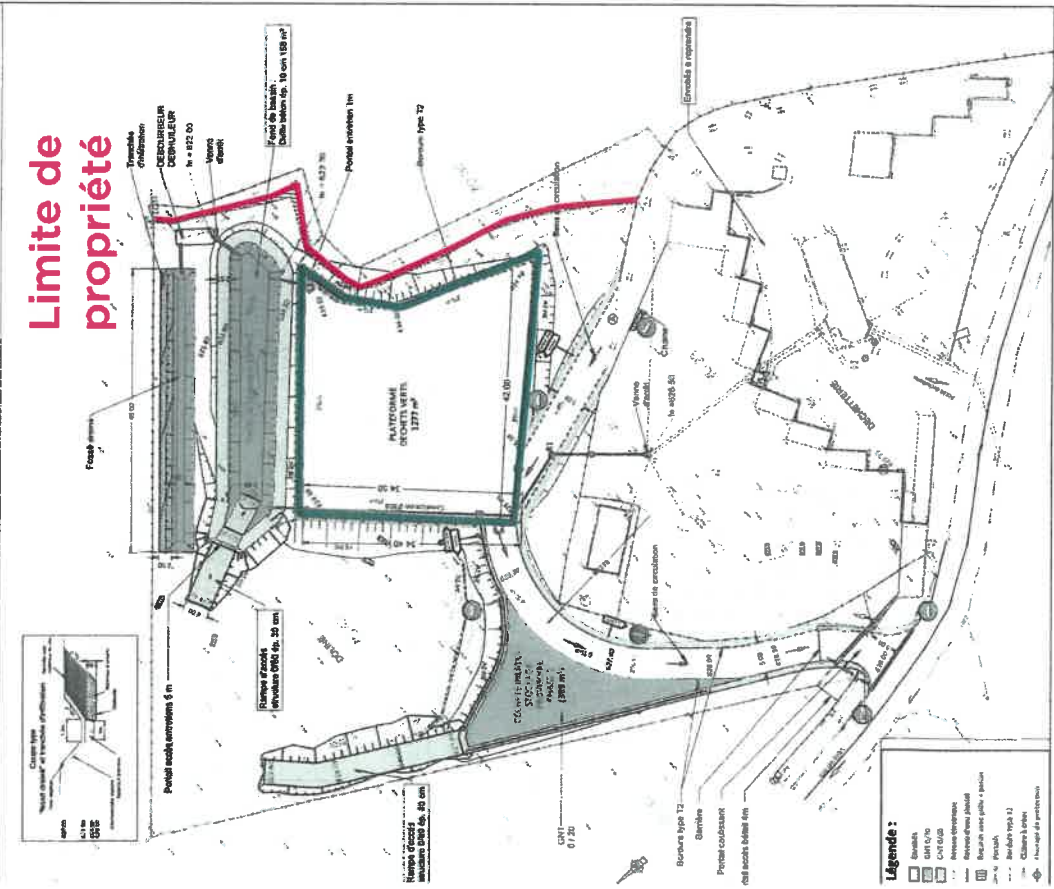
Les stocks de déchets verts seront ensuite broyés et valorisés selon les termes d'un contrat passé avec des exploitants agricoles locaux via la FDCUMA (co-compostage ou litière de stabulation).

Aménager une zone de traitement des déchets inertes

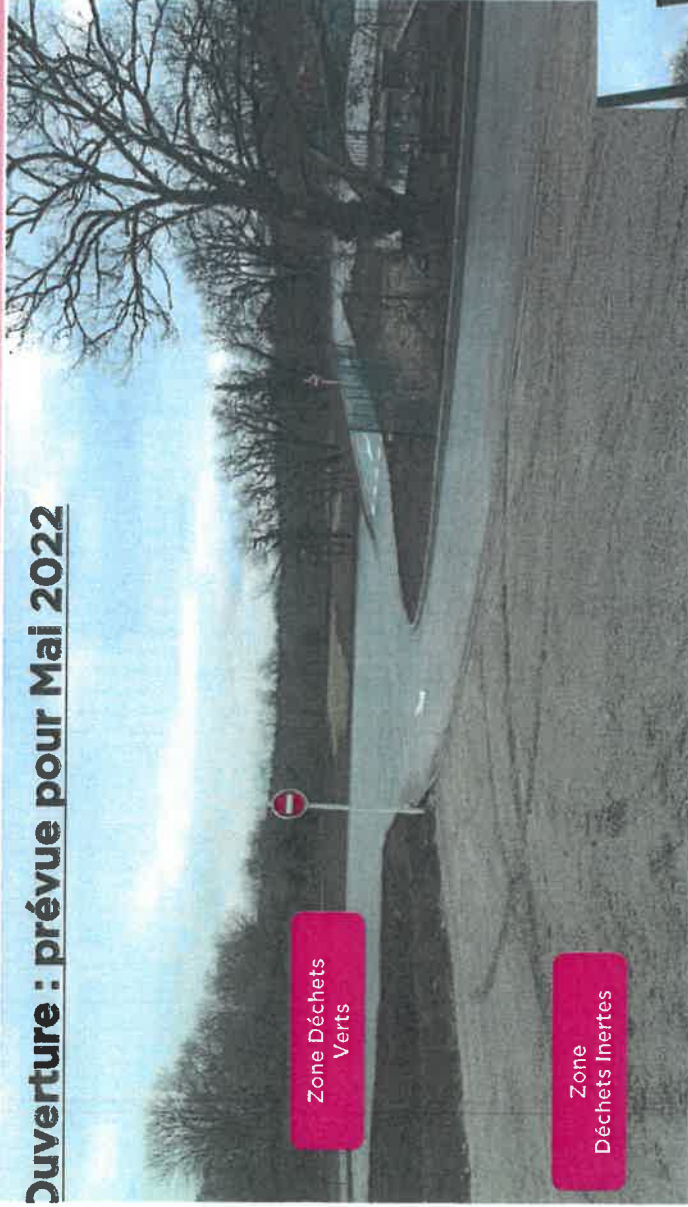
Exploitée selon les termes d'un contrat passé avec une entreprise spécialisée par concassage-déferrailage périodique. Le matériau concassé sera ensuite mis à disposition des collectivités pour remblaiement des chemins.

Réaliser les dispositifs de gestion des eaux pluviales en cohérence avec le contexte géologique particulier du site (mise en demeure antérieure à 2017).





Ouverture : prévue pour Mai 2022

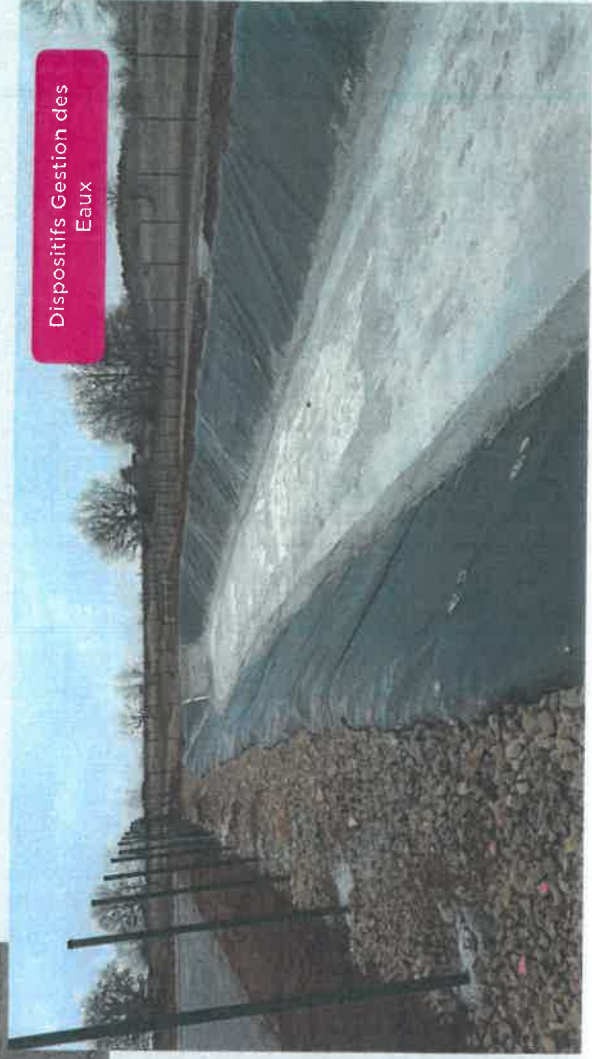


Zone Déchets Verts

Zone Déchets Inertes



Accès par la Déchetterie



Dispositifs Gestion des Eaux

Objectifs :

- Proposer un **meilleur service à l'utilisateur** avec un dépôt de déchets inertes et de déchets verts facilité. La déchetterie de Bozouls étant la deuxième déchetterie du territoire du SMICTOM Nord Aveyron, la plus fréquentée avec 18 069 passages sur l'année 2021)
- Proposer des **solutions de traitement locales, vertueuses et économiques.**



Objet : Vente et achat terrain commune de Le Fel avec le Département.

Extrait du registre des Délibérations du
Conseil Communautaire

Séance du lundi 23 mai 2022

N° 2022-05-23-D442

Rapporteur : Monsieur le Président.

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 23 mai à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 17 mai 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes d'Espeyrac – Le bourg – 12140 Espeyrac, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Marina LACAZE, Valérie MANDOCE, Patricia NOEL, Elisabeth OLLITRAULT, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Sébastien COSTES, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Simon GRIMAL, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) avant donné pouvoir : Magali BESSAOU à Nicolas BESSIERE, Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Jean-Louis RAMES, Patrice PHILOREAU à Sébastien COSTES, Laure FARRENQ à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON à Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) supplées (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL.

Conseillers (ères) absents(es) : Alexandre BENEZET

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Monsieur le président propose de régulariser les terrains au niveau de la Poterie du Don suite aux travaux du département de l'Aveyron sur la RD 573 commune du Fel comme suit :

- Le département de l'Aveyron achète 1551 m² de la parcelle n°742 section B à la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère au prix de 0.70€/m²
- Le département de l'Aveyron vend 855 m² de la parcelle n°778 section C à la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère au prix de 0.70€/m²

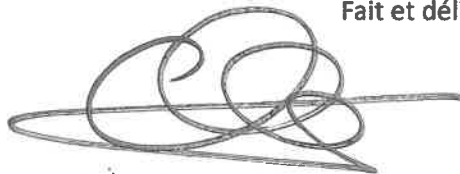
Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** la vente de 1551 m² de la parcelle cadastrée commune du Fel section B n° 742 au prix de 0.70 €/m² au Département de l'Aveyron.
- **APPROUVE** l'acquisition de 855 m² de terrain issus de la parcelle cadastrée section C n° 778, commune du Fel, au prix de 0.70 €/m² au Département de l'Aveyron.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIERE.**



4 JUN 2022

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

**Par déléation
La Directrice Générale Des Services
Claire MOLINIER**



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».



AVEYRON
LE DÉPARTEMENT

Pôle Développement des Territoires
Centre Technique
Département Nord
68, avenue de la Gare
12500 ESPALION
Téléphone : 05.65.51.13.30
Mél : subdi.nord@aveyron.fr

PROMESSE UNILATÉRALE DE VENTE
AU PROFIT
DU DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

RD n° 573
Opération de Sécurité
Opération Comptable 1684102
Négociateur :
Chargé de l'opération :
D.M.P.C après travaux

PROMETTANT(S) ou vendeur(s) ci-après dénommé(s) le promettant

Nom : CC Comtal Lot Truyère Prénoms :

Profession : Téléphone et portable : 05 65 48 29 02

Adresse : 18 bis Avenue Marcel Lantard 12500 ESPALION

Né à le

Marié à le avec contrat de mariage

Usfruitier Nu propriétaire propriétaire indivis propriétaire 100 %

Nom : Prénoms :

Profession : Téléphone et portable :

Adresse :

Né à le

Marié à le avec contrat de mariage

Usfruitier Nu propriétaire propriétaire indivis propriétaire 100 %

Nom : Prénoms :

Profession : Téléphone et portable :

Adresse :

Né à le

Marié à le avec contrat de mariage

Usfruitier Nu propriétaire propriétaire indivis propriétaire 100 %

ORIGINE DE PROPRIÉTÉ

Titre : (ex : Acquisition, Donation Succession)

Si donation : Coordonnées donateur(s)

BENEFICIAIRE ou acquéreur

La collectivité territoriale dénommée DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON
Identifiée sous le numéro SIREN 221 200 017, dont le siège est à RODEZ, Hôtel du Département.

► CONDITIONS PARTICULIERES – RAPPEL SERVITUDES

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

► SITUATION LOCATIVE DU BIEN

Le PROMETTANT indique que le BIEN est : libre de toute occupation loué ou occupé par :

Nom et prénom.....	Nom et prénom.....
Adresse.....	Adresse.....
.....
Tel :	Tel :
Parcelles N°.....	Parcelles N°.....
.....

Le Département fera son affaire du paiement éventuel de l'indemnité d'éviction due au(x) locataire(s).

► AUTORISATION DE PRISE DE POSSESSION ANTICIPEE DES BIENS IMMOBILIERS

Le promettant consent au profit du bénéficiaire, à la prise de possession anticipée des immeubles précités à effet de réaliser, aux frais et risques de ce dernier, les travaux nécessitant l'emprise objet des présentes.

Dans ce cas, un intérêt calculé sur la base du taux légal en vigueur, appliqué au prix de vente du ou des terrain(s) à acquérir sera versé à compter de la prise de possession jusqu'à la date de mandatement dans la limite de 4 ans et l'année en cours (Loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances). Le Département informera le promettant un mois avant le début des travaux.

► CONDITIONS DE LA VENTE EVENTUELLE

La vente, si elle se réalise, aura lieu aux conditions ordinaires et de droit. Le promettant déclare que ledit immeuble n'est grevé d'aucun privilège, servitude, hypothèques ou autres droits réels.
Tous les frais et droits de la réalisation et publication de l'acte constatant le transfert de propriété seront à la charge de l'acquéreur. Resteront à la charge du vendeur la mainlevée et purge d'hypothèques, s'il y en a, et de tous frais éventuels préalables à la vente (en cas d'immeubles bâtis : diagnostics amiante, termites.....)

Le bénéficiaire acquittera les contributions foncières afférentes à l'immeuble vendu à compter du 1^{er} janvier suivant la date de l'acte authentique qui régularisera les présentes.

► PRIX DE LA VENTE EVENTUELLE ET PAIEMENT

La vente, si elle se réalise, aura lieu moyennant le prix correspondant à la surface cadastrale relevée par un géomètre après réalisation des travaux à laquelle on applique le prix au mètre carré convenu (indiqué dans le tableau désignant les parcelles, déduction faite éventuellement de l'abattement pour occupation des terres), auquel se rajoutent les éventuels dédommagements.

Le prix de vente sera payé dès que l'acte de vente aura été publié au service de la publicité foncière (c'est à dire après la réalisation des travaux, du document d'arpentage, après la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental approuvant l'acquisition, et rédaction de l'acte et signature).

**Objet : Choix du mode de gestion du Service
Petite Enfance.**

Séance du lundi 23 mai 2022

N° 2022-05-23-D443

Rapporteur : Monsieur le Président.

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 23 mai à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 17 mai 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes d'Espeyrac – Le bourg – 12140 Espeyrac, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 34

Suffrages exprimés : 40

Votes :

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 3

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Marina LACAZE, Valérie MANDOCE, Patricia NOEL, Elisabeth OLLITRAULT, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Sébastien COSTES, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Simon GRIMAL, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoît RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Magali BESSAOU à Nicolas BESSIERE, Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Jean-Louis RAMES, Patrice PHILOREAU à Sébastien COSTES, Laure FARRENQ à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON à Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Arrivée de M. Alexandre BENEZET à 20h13

**Vu les statuts de la communauté de communes,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la saisine du comité technique,**

Considérant que la compétence Petite Enfance est statutairement du ressort de la communauté de communes,

Considérant le souhait de la communauté de communes d'impulser une politique intégratrice, équitable et homogène et de proximité entre les structures pour l'ensemble des familles du territoire en matière d'accueil du jeune enfant,

Considérant que les structures crèches multi-accueil et micro-crèches du territoire sont aujourd'hui gérées sous forme conventionnelle avec des associations,

Considérant les difficultés que certaines d'entre elles rencontrent face à l'implication et la professionnalisation que requiert de plus en plus ce secteur et que cela peut fragiliser la pérennité du service en cas de défaillance,

Considérant que les conventions en cours avec les associations s'achèvent au 31 décembre 2022,

Vu le travail de diagnostic réalisé par un assistant à maîtrise d'ouvrage mandaté dans le cadre de la réflexion pour l'impulsion d'une politique ambitieuse et volontariste sur la petite enfance et son rapport final sur le choix du mode de gestion,

Considérant que ce travail se fait en concomitance avec la construction de la Convention Territoriale Globale de la CAF et contribue à une réflexion itérative entre les deux démarches.

Vu les rencontres avec les responsables des associations pour leur faire part des différentes options qui s'offrent à la collectivité pour mettre en œuvre cette politique en direction de la Petite Enfance,

Vu la réunion de la conférence des maires du 12 mai 2022,
Vu la réunion de la commission sociale du 19 mai 2022,

Monsieur le Président expose le projet de la communauté de communes de renforcer sa politique en faveur de la famille et de la petite enfance en particulier. Il indique que ce projet ne peut aujourd'hui se réaliser dans les conditions juridiques qui ont prévalu jusqu'à présent, à savoir le versement de subventions de fonctionnement aux associations conventionnées sans que la requalification en « association transparente » ou en marché public ne risque d'être invoquée.

La volonté politique qui a guidé les études réalisées pour mener la réflexion est bien sûr le maintien du tarif pour les familles et le soin à apporter au personnel des structures actuelles dans la préservation de leurs conditions d'emploi.

1/. Cadre juridique

Il est rappelé qu'en vertu des articles L. 2221-1 et L. 2221-2, la collectivité a la possibilité d'exploiter directement un service public à caractère industriel ou commercial et à caractère administratif. Aussi, si les associations subsistent après la reprise en régie, elles n'assurent plus les activités dont la gestion leur était confiée.

Il y a donc un transfert de ses services à la collectivité, assimilé à un transfert d'entité économique au sens de l'article L122-12 du Code du Travail.

Afin de déterminer la procédure applicable et le mode de gestion le plus adapté, il convient de définir la typologie du service public concerné.

Si le caractère de service public des activités Petite Enfance ne fait aucun doute (rattachement à une personne publique ; intérêt public de l'activité), aucune disposition législative n'est à notre connaissance venue qualifier ce type d'activité soit comme relevant d'un service public administratif, soit d'un service public à caractère industriel et commercial.

Il convient donc de recourir aux critères dégagés par la jurisprudence administrative (TC 22/01/1921 affaire dite du « Bac d'Eloka » et plus encore CE 16/11/1956 « Union syndicale des industries aéronautiques ») :

- Indice de l'objet du service :

Les activités portées actuellement par les associations gestionnaires pourraient, dans l'absolu, relever d'activités économiques du secteur privé ; il existe des structures d'accueil « privées » ; d'autant que les associations disposaient en soi de cette qualification d'entité économique privée.

- Indice du mode de financement du service :

Pour être industriel et commercial, le service doit voir la majorité de ses dépenses couvertes par les recettes d'exploitation, généralement par les prix payés par les usagers ; ce n'est pas le cas de des associations actuelles, celles-ci bénéficiant de subventions de la collectivité.

- Indice des modalités de fonctionnement :

L'association n'a pas recours à des modes de promotion (publicité) ou de management (rémunération indexée sur des objectifs à atteindre par exemple) s'approchant d'une entreprise du secteur privé. Deux de ces indices n'étant pas remplis, nous estimons que le service en cause relève d'un Service public administratif.

2/ Options sur le mode de gestion

Un travail fin d'analyse de l'exercice de la compétence petite enfance et de la gestion de celle-ci par les structures a été réalisé par un AMO spécialisé dans le domaine de la Petite Enfance (qui a par ailleurs validé l'excellente qualité du service rendu dans toutes les structures). Ce travail aboutit à une proposition de réorganisation /transformation de la gestion de l'exercice du service sans que les familles ne soient impactées dans leur quotidien par ces changements. Le rapport figure en annexe de la présente note.

Les deux options possibles pour mener à bien ce projet de politique sociale sont :

- soit la Délégation de Service Public (pour une période de 5 ans) avec un lot par structure existante permettant à chaque association aujourd'hui active de répondre,
- soit la reprise en Régie du service par la communauté de communes ce qui est la forme la plus intégrative et aussi la plus sécurisante pour les salariés des structures.

3/Les conséquences des différentes options

	Gestion en régie	Gestion en DSP
Points faibles	<p>Impact de la masse salariale dans le cadre d'une gestion en régie directe</p> <p>Difficulté à maîtriser les coûts sur plusieurs années au regard du contexte actuel : Epidémie du Covid et prérogatives de la CAF en terme d'optimisation de leurs financements (PSU- taux d'occupation- Taux de facturation)</p> <p>Gestion des ressources humaines complexe : Gestion des remplacements, éventuelle résistance au changement du personnel</p> <p>Transfert à la Commune de l'intégralité du risque d'exploitation (faible remplissage, impayés)</p>	<p>La réussite du service délégué repose, pour une partie, sur les personnes référentes</p> <p>Réactivité fluctuante pour le retour des documents demandés : Service comptabilité administratif centralisé et généraliste</p> <p>Forte charge de travail administratif pour les Directrices de structure</p> <p>Nécessité d'organiser le contrôle régulier de la DSP</p> <p>Les travaux d'amélioration et d'extension restent à la charge de la collectivité</p> <p>Qualité du service peut être remise en question du fait du turn-over du personnel</p>
Points forts	<p>Implication maximale de la collectivité dans le domaine de la Petite Enfance qui assure la gestion directe de l'équipement, stabilité du fonctionnement</p> <p>Maîtrise complète du projet éducatif de la structure, de la qualité du service et de la réalité de l'activité</p> <p>Unité dans le mode de gestion des structures, facilitation du travail d'animation entre les structures</p> <p>La communauté de communes est en lien direct avec les futurs usagers et les usagers</p> <p>Garantie du taux d'encadrement auprès des enfants et du taux de diplômés</p> <p>Rôle de la directrice priorisé sur le</p>	<p>Economique : Le coût à la place est légèrement inférieur au coût en régie directe.</p> <p>Risque d'exploitation supporté par le délégataire</p> <p>Gestion des ressources humaines à la charge du délégataire</p> <p>Plans de formations performants, projets pédagogiques innovants, forte communication</p> <p>La collectivité garde la main sur l'attribution des places en accueil régulier</p> <p>Service public délégué conçu et piloté par la collectivité</p>

	<p>management des équipes et de la structure ainsi que sur la relation aux familles La collectivité garde la main sur l'attribution des places en accueil régulier Reprise du personnel et sécurité de l'emploi à long terme, gestion du présentisme, continuité de service Mutualisation des formations du personnel, des services, fournisseurs, matériel...</p>	<p>Anticipation des coûts du fonctionnement sur la période du contrat Adaptabilité du fonctionnement aux prérogatives de la CAF et de la PMI</p>
--	---	---

Dans le cas de la reprise en régie, la collectivité a l'obligation de reprendre le personnel associatif.

M. Guillaume SEPTFONDS ne prend pas part au vote.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité (moins trois abstentions : Madame Francine LAFON, Monsieur Benoît RASCALOU et Monsieur Jean-Louis RAYNALDY) :

- **APPROUVE** le choix du mode de gestion en régie pour le service public de la petite enfance ;
- **DIT** que les délibérations de modalités de mise en œuvre inhérentes à ce choix seront proposées au prochain conseil de communauté.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
 Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Nicolas BESSIÈRE.

Certifié exécutoire
 Transmis en Préfecture
 Publié et notifié le : 30 MAI 2022
 Pour copie conforme,
 Le Président,

Par délégation
 La Directrice Générale Des Services

Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Rapport sur le choix du mode de gestion des Etablissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE)

23 MAI 2022



Contexte



Contexte

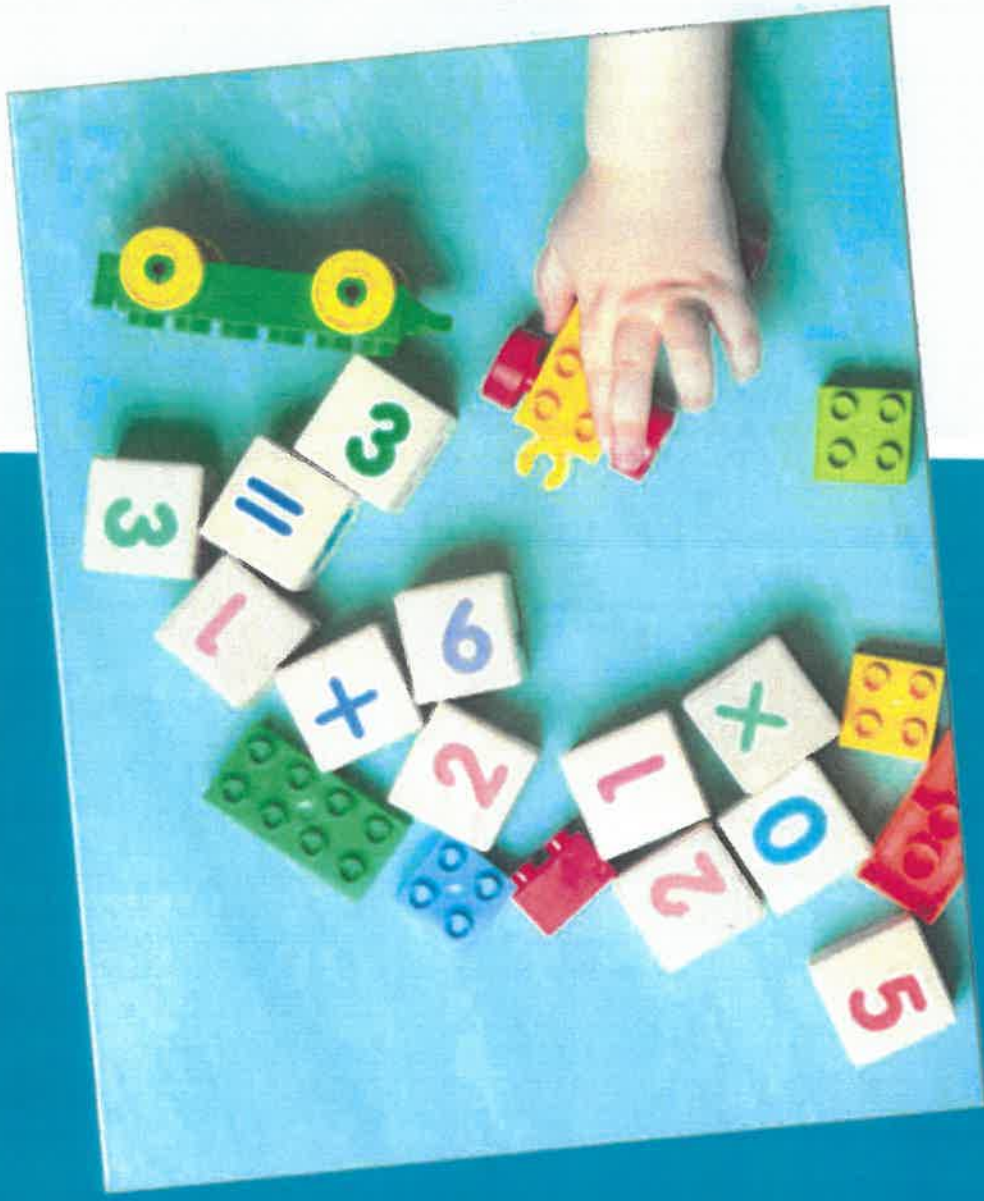
Réaliser une étude concernant l'évolution des modes de gestion pour les crèches du territoire

Choisir la solution la plus adaptée au contexte du territoire et de la politique Petite-Enfance

Engager et mener la procédure de passation de concession exploitation et gestion le cas échéant

Accompagner la collectivité tout au long de la procédure et ce, jusqu'à la mise en œuvre du choix pour la gestion de la compétence Petite-Enfance.

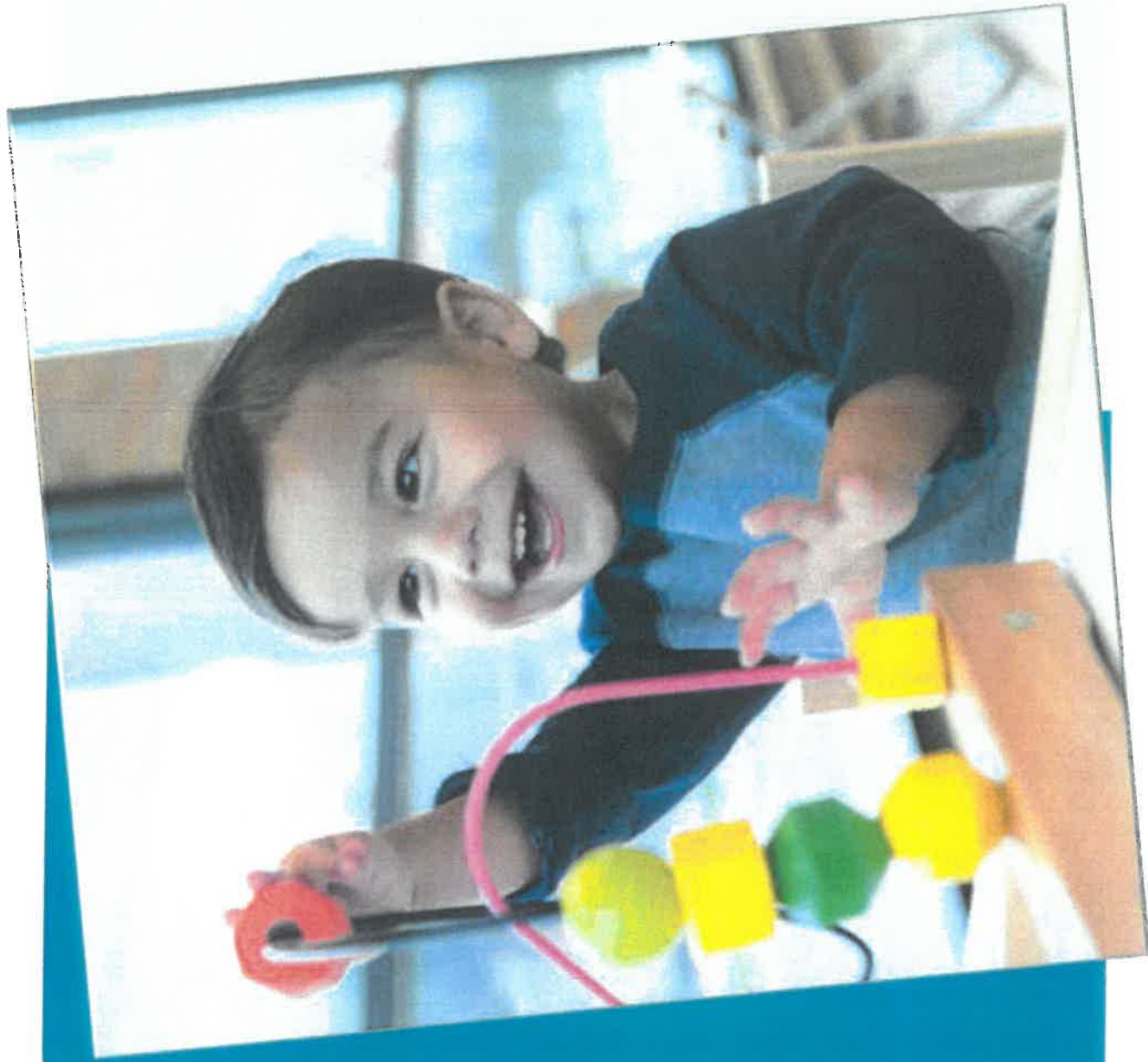
Méthodologie



Elaboration de l'analyse de fonctionnement préalable

- Collecter un maximum d'informations, permettant de produire un livrable intégrant tous les éléments de gestion d'une structure Petite-Enfance, clé de voute pour déterminer le fonctionnement et le niveau de financement de la collectivité qui sont des éléments primordiaux pour orienter le choix de la collectivité dans le choix de mode de gestion et dans l'élaboration le cas échéant des critères techniques et financiers des offres.
- Intégrer le projet social et éducatif souhaité par la collectivité
- Déterminer les items qui feront sens pour les élus au regard de leur politique petite-enfance
- Comprendre les enjeux financiers et juridiques liés à une gestion d'une structure petite-enfance selon les modes de gestion
- Comparer les coûts prévisionnels d'un équipement petite-enfance selon le scénario choisi par rapport au fonctionnement actuel

Présentation des structures



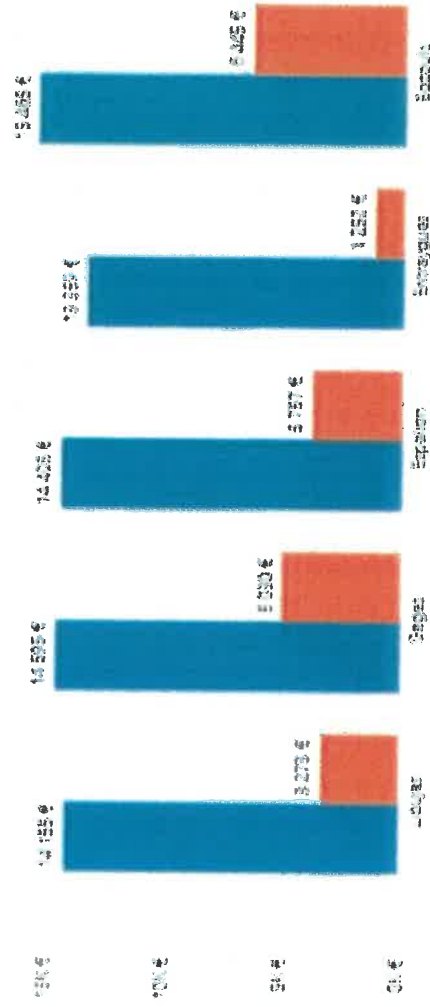
Les crèches du territoire

Le territoire compte 5 structures qui ont évolué entre 2020 et 2021 passant de 78 places à 88 places « agréées » par la PMI

Structure	2020	2021
Lioujas	10	10
Gages	10	10
Espalion	36	36
Entraygues	2	10
Bozouls	20	20
Total	78	86

Charges et reste à charge par place

● Charges réelles par place ● Charges - 200 us-place



Les différents modes de financement des structures d'accueil du jeunes enfants



Microcrèche en financement Paje ou PSU

- Les crèches PSU :
 - Fonctionnement tripartite : recettes perçues auprès des usagers, de la CAF (les deux ensemble formant la PSU) et un tiers (la collectivité)
 - Coût d'une place = entre 3000 € et 7000€/ an selon le niveau d'optimisation et avant éventuelle subvention CAF via la CTG
 - Les crèches PAJE :
 - Deux financeurs : les recettes usagers et la CAF
 - Les familles doivent faire une avance de trésorerie
 - Les places sont plus chères
- En acceptant des microcrèches en PAJE sur son territoire, la collectivité accepte que des tarifs différents soient pratiqués pour la garde collective sur le territoire.
- A noter : certaines crèches PAJE demandent une subvention aux collectivités pour réduire ce coût : La collectivité se trouve alors dans une situation similaire à celle du cofinancement d'une crèche en PSU, à la différence que l'aide qu'elle verse ne permet pas d'appliquer des tarifs au taux d'effort (comme c'est le cas en crèche PSU), mais soit de baisser le prix pour toutes les familles (y compris les plus aisées), soit d'améliorer l'économie de gestionnaire.

Microcrèche en financement Paje ou PSU

- Les conventions d'objectifs (COM) les associations sont possibles, si la collectivité n'interfère pas dans la gestion quotidienne, qu'il n'y a pas de contrepartie à la subvention et surtout qu'elle n'intervienne pas dans l'attribution des places.
- En régie ou en DSP, la collectivité a davantage la main sur « l'organisation » du service.
- Quelque soit le mode de gestion (DSP, COM ou régie), dès lors que la structure est en PSU et qu'elle est correctement « optimisée en termes d'occupation », elle revient in fine à la collectivité entre 3000€ et 5000 €/an et par place.

Présentation des différents modes de gestion dans le cadre d'un établissement d'accueil de jeunes enfants (EAJE)



A- Le mode de gestion en régie

La première option consiste pour la collectivité à gérer elle-même le service avec ses propres agents, dans ses propres locaux. Ce qui permettrait à la collectivité de reprendre la gestion des inscriptions et des attributions des places ainsi que du contrôle des établissements.

Elle supporte donc le risque de fréquentation et assure la gestion des ressources humaines, (reprise du personnel, recrutement, remplacement).

Elle se doit de mettre en adéquation ses établissements avec la réglementation et les prérogatives des partenaires institutionnels CAF et PMI.

Cependant, si la structure n'est pas bien remplie, le financement de la CAF sera réduit et donc la compensation de la collectivité augmentera.

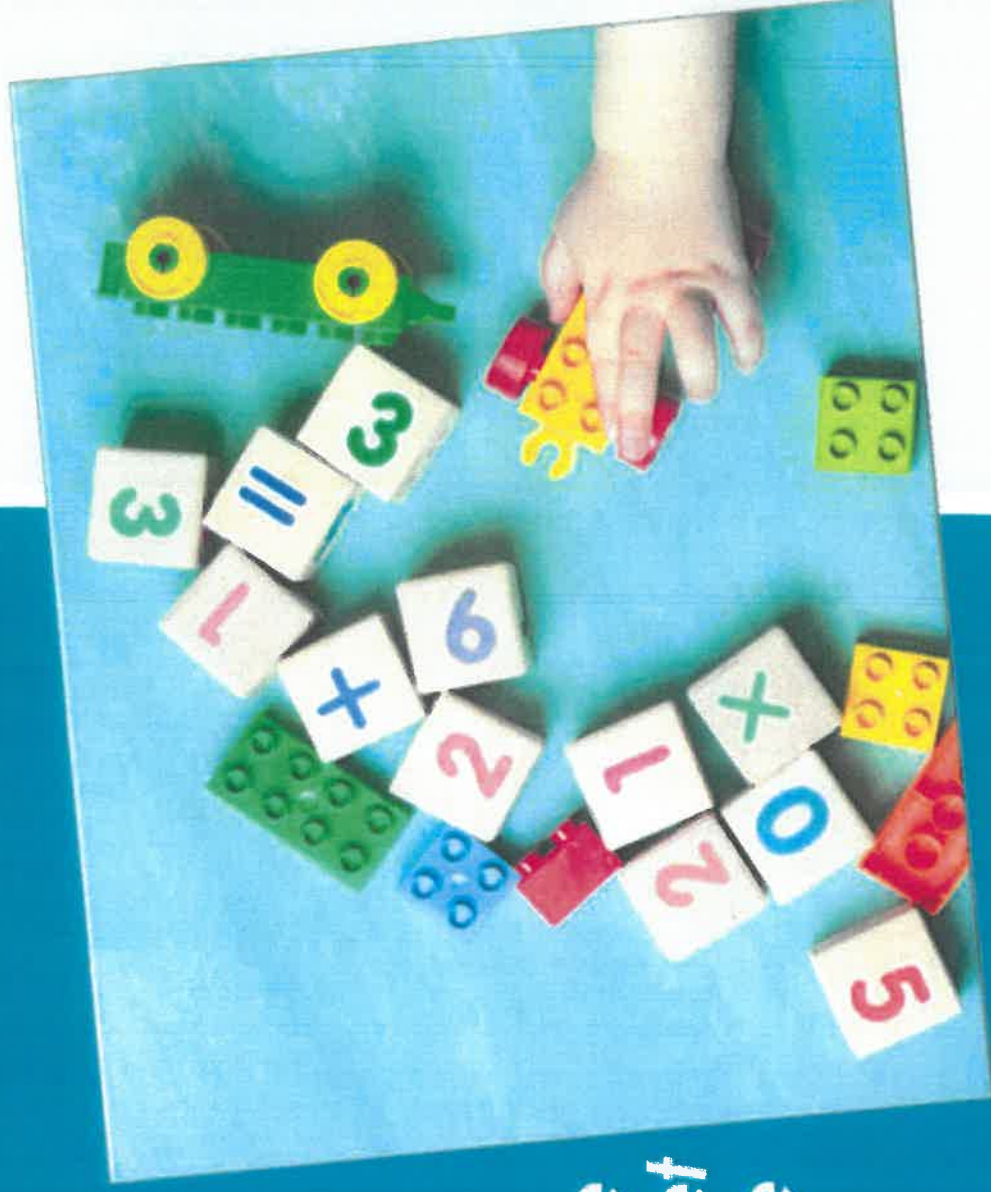
B- Le mode de gestion en concession

La concession de service public consiste à confier à un tiers la réalisation des travaux, l'aménagement et/ou l'exploitation du service.

Le concessionnaire gère le service et la contractualisation avec les familles.

Mais le modèle économique reste identique. Le service n'étant financé qu'en partie par les familles et la CAF, il y a un reste à charge qui doit être financé par la collectivité estimé à 33% du cout du fonctionnement.

Analyse comparative de la gestion en DSP et de la gestion en régie



A- Gestion en régie

Points faibles

- Impact de la masse salariale dans le cadre d'une gestion en régie directe
- Difficulté à maîtriser les coûts sur plusieurs années au regard du contexte actuel : Epidémie du Covid et prérogatives de la CAF en terme d'optimisation de leurs financements (PSU- taux d'occupation- Taux de facturation)
- Gestion des ressources humaines complexe : Gestion des remplacements, éventuelle résistance au changement du personnel
- Transfert à la Commune de l'intégralité du risque d'exploitation (faible remplissage, impayés)

Points forts

- Implication maximale de la collectivité dans le domaine de la Petite Enfance qui assure la gestion directe de l'équipement, stabilité du fonctionnement
- Maîtrise complète du projet éducatif de la structure, de la qualité du service et de la réalité de l'activité
- Unité dans le mode de gestion des structures, facilitation du travail d'animation entre les structures
- La communauté de communes est en lien direct avec les futurs usagers et les usagers
- Garantie du taux d'encadrement auprès des enfants et du taux de diplômés
- Rôle de la directrice priorisé sur le management des équipes et de la structure ainsi que sur la relation aux familles
- La collectivité garde la main sur l'attribution des places en accueil régulier
- Reprise du personnel et sécurité de l'emploi à long terme, gestion du présentéisme, continuité de service
- Mutualisation des formations du personnel, des services, fournisseurs, matériel....

B- Gestion en DSP

Points forts

- Economique : Le coût à la place est légèrement inférieur au coût en régie directe
- Risque d'exploitation supporté par le délégataire
- Gestion des ressources humaines à la charge du délégataire
- Plans de formations performants, projets pédagogiques innovants, forte communication
- La collectivité garde la main sur l'attribution des places en accueil régulier
- Service public délégué conçu et piloté par la collectivité
- Anticipation des coûts du fonctionnement sur la période du contrat
- Adaptabilité du fonctionnement aux prérogatives de la CAF et de la PMI

Points faibles

- La réussite du service délégué repose, pour une partie, sur les personnes référentes
- Réactivité fluctuante pour le retour des documents demandés : Service comptabilité administratif centralisé et généraliste
- Forte charge de travail administratif pour les Directrices de structure
- Nécessité d'organiser le contrôle régulier de la DSP
- Les travaux d'amélioration et d'extension restent à la charge de la collectivité
- Qualité du service peut être remise en question du fait du turn-over du personnel

Objet : Création et suppression d'un emploi permanent et mise à jour du tableau des emplois.

Séance du lundi 23 mai 2022

N° 2022-05-23-D444

Rapporteur : Monsieur le Président.

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 23 mai à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 17 mai 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des fêtes d'Espeyrac – Le bourg – 12140 Espeyrac sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 35

Suffrages exprimés : 41

Votes :

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Marina LACAZE, Valérie MANDOCE, Patricia NOEL, Elisabeth OLLITRAULT, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Sébastien COSTES, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Simon GRIMAL, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Magali BESSAOU à Nicolas BESSIERE, Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Jean-Louis RAMES, Patrice PHILOREAU à Sébastien COSTES, Laure FARRENQ à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON à Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Comtal, Lot et Truyère n° 2017-01-10-D18 du 10 janvier 2017, portant créations de postes ;

Vu le tableau des emplois ;

Monsieur le Président rappelle que :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissements publics, sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public,

Considérant qu'il appartient au Conseil de Communauté, de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant qu'un agent de la Communauté de Communes effectue les missions d'agent d'entretien pour divers bâtiments de la collectivité sur un temps de travail à temps non complet et annualisé de 11.73 h/semaine.

Au vu de la réorganisation des services de la collectivité, il est proposé de supprimer l'annualisation de cet agent et d'augmenter son temps de travail à 12h/semaine. Etant ici précisé que cet agent est un agent intercommunal qui travaille dans une autre collectivité pour le reste de son temps de travail.

Il convient donc de transformer ce poste d'adjoint technique en un poste d'adjoint technique à temps non complet de 12h/semaine.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'un emploi permanent à temps non complet de 12 heures/semaine rémunéré sur le grade d'adjoint technique ;
- **APPROUVE** la suppression d'un emploi permanent à temps non complet de 11.73 heures/semaine rémunéré sur le grade d'adjoint technique, une fois le nouvel emploi crée effectif ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de cette modification de poste sont inscrits au budget principal ;
- **ADOpte** la mise à jour du tableau des emplois joint ci-dessous ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.


Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le : **31 MAI 2022**
Pour copie conforme,
Le Président,

Par délégation
La Directrice Générale Des Services

Claire MOLINIER

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE.**



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

TABLEAU DES EMPLOIS

FILIERE	CADRES EMPLOIS - GRADES	CAT	POSTES CREEES	DUREE HEBDO DE SERVICE	EFFECTIF/ STATUT	Tps de Travail
ADMINISTRATIVE	emploi fonctionnel de DGS	A	1	35H	1 titulaire	TC
	Attaché principal	A	1	35H		TC
	Attaché	A	6	35 h	1 titulaire	TC
				35 h	1 titulaire	TC
				35 h	1 titulaire	TC
				35 h	1 titulaire	TC
				35H	1 contractuel	TC
				35h	1 contractuel	TC
	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	3	35 h	1 titulaire	TC
				35 h	1 titulaire	TC
				35 h	1 titulaire	TC
	Rédacteur principal de 2 ^e classe					
	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	35h	1 titulaire	TC
Adjoint administratif	C	4	35h	1 titulaire	TC	
			35h	1 titulaire	TC	
			35h	1 titulaire	TC	
			35h	1 titulaire	TC 80 %	
CULTURELLE	Attaché de conservation du patrimoine	A	1	35H	1 titulaire	TC
SOCIALE	Assistant Socio-Educatif	A	1	35H	1 titulaire	TC
	Assistant Socio-Educatif	A	1	35H	1 contractuel	TC
TECHNIQUE	Ingénieur Principal	A	1	35H	1 titulaire	TC
	Ingénieur	A	1	35H	1 titulaire	TC
	Technicien principal de 1 ^e classe	B	2	35H	2 titulaires	TC
				35H		TC
	Technicien principal de 2 ^e classe	B	1	35H	1 titulaire	TC 80 %
	Technicien	B		1 35H	1 titulaire	TC
				1 35H	1 contractuel	TC
	Agents de Maîtrise Principal	C	3	35h	3 titulaires	TC
				35h		TC
				35h		TC
	Agent de maitrise		3	35h	3 titulaires	TC
				35h		TC
				35h		TC
	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	C	1	35h	1 titulaire	TC
		C	1	20h	1 titulaire	TNC 20h
Adjoint Technique	C	2	35h	1 titulaire	TC	
			35h	1 titulaire	TC	
		1	1 poste à 12h	1 titulaire	TNC 12h	
		1	1 poste à 11,73h	1 titulaire	TNC 11,73h	
		1	1 poste à 15h	1 titulaire	TNC 15h	
TOTAL				38 postes ouverts	37 postes pourvus ou à pourvoir	

Objet : Augmentation de l'autorisation de programme et révision des crédits de paiement / projet de création de la Maison Médicale de Saint Côme d'Olt.

Séance du lundi 23 mai 2022

N° 2022-05-23-D445

Rapporteur : Monsieur Bernard BOURSINHAC.

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 23 mai à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 17 mai 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes d'Espeyrac – Le bourg – 12140 Espeyrac, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 35

Suffrages exprimés : 41

Votes :

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Marina LACAZE, Valérie MANDOCE, Patricia NOEL, Elisabeth OLLITRAULT, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Sébastien COSTES, Welfried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Simon GRIMAL, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoît RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Magali BESSAOU à Nicolas BESSIERE, Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Jean-Louis RAMES, Patrice PHILOREAU à Sébastien COSTES, Laure FARRENQ à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON à Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Suite à une modification du programme de travaux et à des imprévues, Monsieur le Président propose d'augmenter l'autorisation de programme du projet de création de la Maison Médicale de Saint Côme d'Olt pour l'année 2022.

Le montant de l'autorisation de programme du projet s'élève à 1 200 000 euros TTC.

Pour rappel, 437 626,21 € de dépenses ont déjà été réalisées. Les crédits de paiement pour l'année 2022 sera donc de 762 373,79 €.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'augmentation de l'autorisation de programme du projet de création de la Maison Médicale de Saint Côme d'Olt ;
- **APPROUVE** la révision des crédits de paiement pour l'année 2022 du projet de création de la Maison Médicale de Saint Côme d'Olt ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIERE.**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

31 MAI 2022

**Par déléation
La Directrice Générale Des Services
Claire MOLINIER**



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Objet : Augmentation de l'autorisation de programme et révision des crédits de paiement / projet gymnase et salle multiculturelle d'Enraygues sur Truyère.

Séance du lundi 23 mai 2022

N° 2022-05-23-D446

Rapporteur : Monsieur Bernard BOURSINHAC.

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 23 mai à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 17 mai 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes d'Espeyrac – Le bourg – 12140 Espeyrac, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 35

Suffrages exprimés : 41

Votes :

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Marina LACAZE, Valérie MANDOCE, Patricia NOEL, Elisabeth OLLITRAULT, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Sébastien COSTES, Welfried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Simon GRIMAL, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoît RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS, Bernard VALÉRY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Magali BESSAOU à Nicolas BESSIERE, Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Jean-Louis RAMES, Patrice PHILOREAU à Sébastien COSTES, Laure FARRENQ à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON à Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) supplées (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Suite à des travaux complémentaires et à des imprévus, Monsieur le Président propose d'augmenter l'autorisation de programme du projet de gymnase et salle multiculturelle d'Enraygues sur Truyère pour l'année 2022.

Le montant de l'autorisation de programme du projet s'élève à 3 127 614 euros TTC.

Pour rappel, 137 614 € de dépenses ont déjà été réalisées en 2019 et les années antérieures. Il convient de réviser les crédits de paiements de la façon suivante :

- En 2020, les crédits de paiement s'élèvent à 1 141 155,23 euros,
- En 2021, les crédits de paiement s'élèvent à 1 720 940,21 euros
- En 2022, les crédits de paiement s'élèvent à 127 904,56 euros.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'augmentation de l'autorisation de programme du projet de de gymnase et salle multiculturelle d'Enraygues sur Truyère ;
- **APPROUVE** la révision des crédits de paiement du projet de gymnase et salle multiculturelle d'Enraygues sur Truyère ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIERE,**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

31 MAI 2022
Par délégation
La Directrice Générale Des Services
Claire MOLINIER

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> »

**Objet : Demande de financement travaux de
restructuration du pôle touristique, « Aux
portes des Monts d'Aubrac », Fonds de
concours.**

Séance du lundi 23 mai 2022

N° 2022-05-23-D447

Rapporteur : Monsieur Bernard BOURSINHAC.

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 23 mai à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 17 mai 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes d'Espeyrac – Le bourg – 12140 Espeyrac, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 35

Suffrages exprimés : 41

Votes :

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Marina LACAZE, Valérie MANDOCE, Patricia NOEL, Elisabeth OLLITRAULT, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Sébastien COSTES, Wiefried DOOLAEAGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Simon GRIMAL, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Magali BESSAOU à Nicolas BESSIERE, Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Jean-Louis RAMES, Patrice PHILOREAU à Sébastien COSTES, Laure FARRENQ à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON à Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président expose le projet de la commune d'Espalion de restructurer le pôle Touristique « Aux Portes des Monts d'Aubrac » afin d'améliorer la qualité de l'accueil, de moderniser l'offre d'hébergement, d'ouvrir le village aux personnes à mobilité réduite, d'inscrire cet établissement dans une perspective de développement durable.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

Coût total de l'opération : 1 805 768.90 HT

Financement

Fonds d'Etat 350 000

Région Occitanie 350 000

CD 12 180 000

Leader 80 000

Communauté de Cnes 10 000

Autofinancement 835 768.90

Le montage financier du projet incluant un financement Leader, l'apport par la Communauté de communes d'un fonds de concours est requis.

Compte tenu de la règle d'attribution des fonds de concours et le montant de l'opération, un fonds de concours de 10 000 euros peut être attribuer à la commune d'Espalion.

La communauté de communes a été sollicité par la commune pour le versement d'un fonds de concours de 10 000 € pour la réalisation de cette opération.

L'article L 5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet le versement de fonds de concours de la Communauté de Communes à ses communes membres pour des équipements dans la mesure où la participation de la Communauté de Communes n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par la commune bénéficiaire du fonds de concours. Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de développement du territoire de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère, la Communauté de Communes souhaite accompagner les communes dans la réalisation de projets structurants pour elles-mêmes et pour son territoire.

Après instruction, il est proposé que la Communauté de Communes apporte une aide, sous la forme d'un fonds de concours, à la Commune d'Espalion, à hauteur de 10 000 €, pour la restructuration du Pôle Touristique « Aux portes des Monts d'Aubrac ».

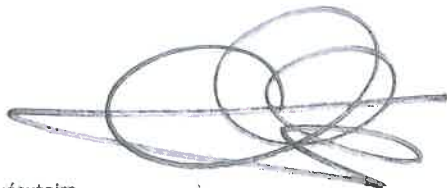
Les crédits nécessaires sont prévus au budget principal 2022.

Le versement de ce fonds de concours se fera selon les modalités suivantes :

- Un courrier de saisine devra être adressé à M. le Président de la Communauté de Communes, devant délibérer dans des termes concordants avec la commune maître d'ouvrage du projet, comme le prévoit l'article L 5214-16 V du CGCT (courrier reçu en date 13/04/2022) ;
- Des délibérations de la commune maître d'ouvrage actant le projet, le planning prévisionnel de réalisation et le plan de financement prévisionnel, lequel devra mentionner l'intégralité des cofinancements attendus et solliciter la Communauté de communes (en date du 17/11/2017 et en date du 14/04/2022) ;
- Un dossier comprenant une notice explicative du projet, les divers plans et tout élément permettant d'instruire la demande de versement du fonds de concours sollicité ;
- Le versement du fonds de concours se fera selon les modalités suivantes :
 - Un acompte égal à 30% du fonds de concours pourra être versé au lancement de l'opération sur présentation par la commune d'une attestation de commencement des travaux.
 - En cours de réalisation de l'opération la Communauté de Communes, pourra verser jusqu'à 80% du montant total du fonds de concours, au prorata des dépenses réalisées, sur présentation par la Commune des factures acquittées.
 - La Communauté de Communes versera le solde du fonds de concours sur présentation de l'état récapitulatif, certifié conforme par le Maire, indiquant les dépenses et les recettes définitives. Cet état devra être accompagné de la copie de l'intégralité des factures, de l'extrait du grand livre et des arrêtés de subventions.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution de la somme de 10 000 euros à la commune d'Espalion, pour la réalisation de la restructuration du Pôle Touristique « Aux portes des Monts d'Aubrac » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents et procéder aux formalités afférentes à ce dossier.



Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

- 1 JUN 2022

Par délégation
La Directrice Générale Des Services

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télécours accessible par le lien : <http://www.telercours.fr> ».

Claire MOLINIER

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Nicolas BESSIÈRE.



Objet : Tarifs Taxe de Séjour 2023.

N° 2022 – 05 -23 – D448

Rapporteur : M. Bernard Boursinhac.

L'an deux mille Vingt et un,
Et le lundi 23 mai à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 17 mai 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des Fêtes d'Espeyrac – Le Bourg – 12140 ESPEYRAC, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 35

Suffrages exprimés : 41

Votes :

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Marina LACAZE, Valérie MANDOCE, Patricia NOEL, Elisabeth OLLITRAULT, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Sébastien COSTES, Wielfried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Simon GRIMAL, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoît RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Magali BESSAOU à Nicolas BESSIERE, Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Jean-Louis RAMES, Patrice PHILOREAU à Sébastien COSTES, Laure FARRENQ à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON à Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu les articles L2333-26 à L2333-47, L3333.2 et L 5211-21 ; R 2333-43 à R. 2333-58 et R. 5211-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L133-7, L. 311-6, L. 321-1, L323-1, L. 324-1 à L. 325-1, L. 332-1 L. 342-5 ; articles R. 133-32, R. 133-37 du Code du Tourisme ;

Vu l'article L. 321-2 du Code de l'environnement ;

Vu le Décret n°2015-970 du 31 juillet 2015 relatif à la taxe de séjour et à la taxe de séjour forfaitaire ;

Vu l'Arrêté du 17 mai 2016 relatif aux modalités de transmission et de publication des informations concernant la taxe de séjour et la taxe de séjour forfaitaire ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère ;

Monsieur le Président rappelle que la taxe de séjour perçue auprès des touristes qui séjournent sur le territoire de la Communauté de Communes est à affecter à la réalisation « d'actions de promotion en faveur du tourisme ».

Considérant :

- la compétence Tourisme désormais communautaire et le rôle de l'Office de Tourisme dans la mise en œuvre de la politique touristique du territoire,
- la ressource indispensable que représente la taxe de séjour pour la politique touristique du territoire. Allouée au financement de l'Office de Tourisme, elle contribue à l'augmentation de

la fréquentation du territoire et à son développement touristique. Elle favorise, en effet, la professionnalisation de l'accueil, l'amélioration de la promotion du territoire, la mise en place d'actions de qualité en faveur du tourisme et des prestataires du territoire, l'implication de tous les établissements hébergeurs dans la politique touristique...

Il est rappelé que chaque logeur est tenu de présenter un registre sur lequel seront mentionnés, à la date et dans l'ordre des perceptions effectuées, le nombre de personnes ayant séjourné dans l'établissement, le nombre de nuitées correspondantes, le montant de la taxe perçue ainsi que le cas échéant les motifs d'exonération ou de réduction ; le redevable étant bien entendu, la personne qui séjourne sur le territoire de la Communauté de Communes.

Il est proposé de fixer les tarifs comme suit :

Tarifs de la taxe de séjour au réel par personne et par nuitée

Nature et catégorie de l'hébergement	TARIFS ACTUELS par personne et par nuitée	TARIFS PROPOSES par personne et par nuitée
Palaces	4.00 €	4.00 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	1.50 €	1.50 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1.00 €	1.00 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0.90 €	0.90 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0.75 €	0.75 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0.60 €	0.60 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles ou tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0.40 €	0,40 €
Terrains de camping et terrains de caravanage non classés, classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0.20 €	0,20 €
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	4 €	4 % dans la limite de 4 €

En accord avec la législation en vigueur (Art. L. 2333-38), une mise en demeure sera adressée aux logeurs par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en cas de défaut de déclaration. Faute de régularisation dans le délai de trente jours suivant la notification de cette mise en demeure, un avis de taxation d'office motivé est communiqué au déclarant défaillant trente jours au moins avant la mise en recouvrement de l'imposition.

- **MANDATE** Monsieur le Président afin d'engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et de planifier l'information préalable des logeurs devant prélever la taxe.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le : _____
Pour copie conforme,
Le Président,

- 2 JUIN 2022

Par délégation
La Directrice Générale Des Services


Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :

- **FIXE les tarifs 2023 de la taxe de séjour comme présentés ci-dessous ;**

Nature et catégorie de l'hébergement	TARIFS PROPOSES par personne et par nuitée
Palaces	4.00 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	1.50 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1.00 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0.90 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0.75 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0.60 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles ou tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,40 €
Terrains de camping et terrains de caravanage non classés, classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	4 % dans la limite de 4 €

- **VALIDE les exemptions suivantes :**
 - Les mineurs de moins de dix-huit ans ;
 - Les personnes bénéficiant d'un contrat de saisonnier qui, par leur travail ou leur profession, participent au fonctionnement du territoire de la Communauté de Communes ;
 - Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.

 - **VALIDE que la période de perception de la taxe de séjour au réel par les logeurs à l'année, est du 1^{er} janvier au 31 décembre, avec 3 périodes de recouvrement :**
 - Du 1^{er} janvier au 30 avril ;
 - Du 1^{er} mai au 30 septembre ;
 - Du 1^{er} octobre au 31 décembre ;
- et d'établir un délai de règlement au Receveur de 21 jours à l'échéance de chacune d'elles.**

**Objet : Création de la ZA des Calsades IV :
délimitation du périmètre**

Séance du lundi 23 mai 2022

N° 2022-05-23-D449

Rapporteur : Monsieur Eric PICARD.

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 23 mai à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 17 mai 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes d'Espeyrac – Le bourg – 12140 Espeyrac, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 35

Suffrages exprimés : 41

Votes :

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Marina LACAZE, Valérie MANDOCE, Patricia NOEL, Elisabeth OLLITRAULT, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Sébastien COSTES, Welfried DOOLAEHGE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Simon GRIMAL, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoît RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Magali BESSAOU à Nicolas BESSIERE, Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Jean-Louis RAMES, Patrice PHILOREAU à Sébastien COSTES, Laure FARRENQ à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON à Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Monsieur le Président indique que la Communauté de Communes a souhaité créer la zone d'activité des Calsades 4 à Bozouls suite à la pré-réservation de plusieurs entreprises. Il convient donc d'en arrêter le périmètre.

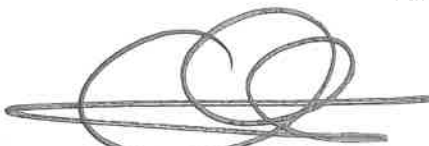
Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer et d'arrêter le périmètre de la zone d'activité des Calsades 4 conformément au plan ci-annexé;
- **MANDATE** le Président pour procéder à la mise en œuvre de cette décision et lui donne tout pouvoir pour signer les documents qui s'y rapportent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE.**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,



1 JUIN 2022

Par délégation
La Directrice Générale Des Services

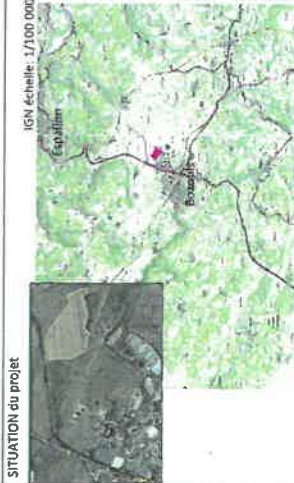
Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

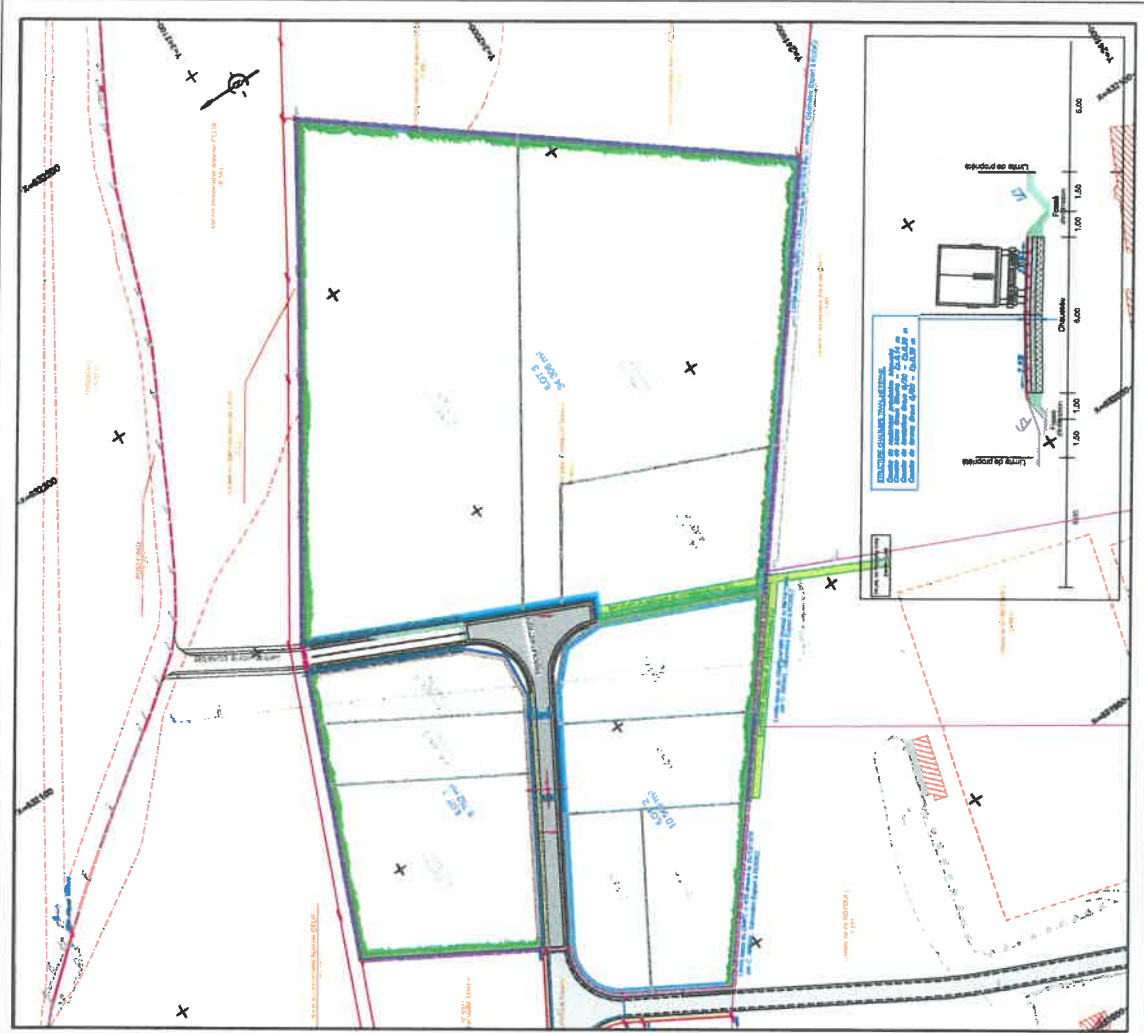
Département de l'Aveyron
Commune de Bozouls
 Lieu-dit : Combécrozes
ZONE ARTISANALE des CALSADES 4
DCE - Plan de composition

Communauté de Communes
COMITAL, LOT et TRUYÈRE
 10 bis avenue Marcel Lussard
 12000 Bozouls
 M 05 63 48 10 02 - Mairie@cc310.fr



Principales caractéristiques du système de traitement des eaux

Échelle : 1/1000		
A. 2015	révisé topographique	Service Expert R&S, Contribution n°1 DDT
B. 19 Février 2016	révisé planimétrique	Service Expert R&S, Contribution n°2 DDT
C. Décembre 2011	NET	Service Expert R&S, Contribution n°3 DDT
D.		
E.		



LEGENDE

Espaces constructifs, L'ouvrage, les zones d'usage

- Chaussée, fondation en CHT 0/30 sur 30 cm
- CHT 0/20 sur 20 cm
- Grève Bitume 0/14 sur 14 cm, couche de roulement
- couche de roulement provisoire bicouche
- Accotement terre réhabilitation sous pluie/chaussée
- CHT 0/30 sur 30cm + CHT 0/20 sur 20cm

Périmètre de l'ouvrage

- Limite d'lot ou lot
- Surface lot 1 = 8 792 m²
- Surface lot 2 = 10 566 m²
- Surface lot 3 = 34 308 m²
- Hypothèse découpage lot

Éléments d'ouvrage, Coproducts

- Chaussée
- Accotement terre réhabilitation sous pluie
- Espace vert
- Assèchement de surface

Objet : Protocole d'Accompagnement par le Guichet Unique : l'introduction et la mise en œuvre de clauses d'insertion sociale dans les marchés publics.

Séance du lundi 23 mai 2022

N° 2022-05-23-D450

Rapporteur : Monsieur le Président.

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 23 mai à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 17 mai 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes d'Espeyrac – Le bourg – 12140 Espeyrac, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 35

Suffrages exprimés : 41

Votes :

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Marina LACAZE, Valérie MANDOCE, Patricia NOEL, Elisabeth OLLITRAULT, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Sébastien COSTES, Wielfried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Simon GRIMAL, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Magali BESSAOU à Nicolas BESSIERE, Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Jean-Louis RAMES, Patrice PHILOREAU à Sébastien COSTES, Laure FARRENQ à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON à Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu l'Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la commande publique,

Vu le Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique,

Vu l'article L. 2111-1 du Code de la commande publique, qui stipule que « la nature et l'étendue des besoins à satisfaire sont déterminées avec précision avant le lancement de la consultation en prenant en compte des objectifs de développement durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale »,

Vu les articles L. 2112-2, L.2112-4, L.2113-12/13/14, L.2123-1 2° et 3° du Code de la commande publique relatifs à la prise en compte de l'insertion sociale dans les marchés publics,

Vu les Cahiers des Clauses Administratives Générales – CCAG- d'avril 2021 dont le chapitre dédié au développement durable et le paragraphe sur les clauses sociales,

Vu le projet de protocole ayant pour objet l'accompagnement de la Communauté de communes par l'organisme « guichet unique des clauses sociales en Aveyron » pour l'introduction, la mise en œuvre et le suivi de clauses sociales dans les marchés publics de travaux, de fournitures et de services, passés par la Communauté de communes,

Considérant, que dans le cadre d'une politique de développement socio-économique du territoire, la Communauté de communes souhaite s'engager à ce que la commande publique favorise l'emploi des démarches d'inclusion socio-professionnelle, par l'accès ou le retour à un travail rémunérateur, à destination des habitants temporairement éloignés de l'emploi,


Considérant que l'utilisation de clauses d'insertion sociale dans les marchés publics permet de favoriser le rapprochement entre les structures d'insertion par l'activité économique et les entreprises du secteur privé, mais également les services des collectivités, dans l'intérêt des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle,

Considérant les articles du Code de la commande publique permettant de promouvoir l'emploi des personnes rencontrant des difficultés particulières, la Communauté de communes a la possibilité de réserver certains marchés ou certains lots à des établissements accompagnant des personnes handicapées et / ou à des structures d'insertion par l'activité économique,

Considérant les futurs marchés publics de travaux, de fournitures, de services, prévus et à venir sur la durée du mandat et passés par la Communauté de communes.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe de l'introduction et de la mise en œuvre de clauses d'insertion sociale dans ses marchés publics, lorsque ceux-ci le permettent ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le projet de protocole d'accompagnement du « guichet unique des clauses sociales en Aveyron » ci-annexé, ainsi que tous les documents afférant au dossier.



Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

- 1 JUIN 2022

Par délégation
La Directrice Générale Des Services
Claire MOLINIER

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Nicolas BESSIÈRE.



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Protocole d'accompagnement des maîtres d'ouvrage par le facilitateur du guichet unique pour la mise en œuvre et le suivi des clauses sociales dans les marchés publics en Aveyron.

Le guichet unique clauses sociales en Aveyron a pour mission la promotion de l'emploi pour les habitants des territoires qui en sont temporairement éloignés, et la construction de parcours d'inclusion vers l'emploi pérenne, en s'appuyant sur la commande publique et les marchés de travaux, de services et de fournitures qui en découlent.

La Communauté de communes Comtal Lot Truyère désignée ci-après « le maître d'ouvrage » sollicite le guichet unique et le chargé de mission facilitateur pour l'accompagner dans la mise en œuvre et le suivi de la clause sociale dans les opérations nécessitant la passation de marchés publics sur son territoire d'intervention.

Le guichet unique et le poste de facilitateur sont conventionnés et cofinancés par l'Etat, le Conseil Départemental de l'Aveyron, les Communautés de Communes de Millau Grands Causses, Saint Affricain Roquefort Sept Vallons, Larzac Vallées. Ce service offre à tous les acteurs du territoire – entreprises, habitants concernés (voir annexe 2) acteurs de l'emploi, de l'insertion - un interlocuteur unique, quel que soit le Maître d'ouvrage.

Préambule

Considérant la Loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre l'exclusion qui stipule que le problème des personnes en difficulté n'est pas de disposer de nouveaux droits mais d'avoir effectivement accès aux droits fondamentaux existants dont l'accès au travail et à la formation.

Considérant le Code de la Commande publique en vigueur depuis le 1^{er} avril 2019 et ses articles :

- **L 2111-1** : stipule que « *la nature et l'étendue des besoins à satisfaire sont déterminées avec précision avant le lancement de la consultation en prenant en compte des objectifs de développement durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale* » et permet des opportunités d'inclusion socio-professionnelle pour des habitants éloignés de l'emploi.
- **L 2112-2 et L 2112-3** : permettent de faire de l'insertion une condition d'exécution du marché. Un nombre d'heure d'insertion minimal à respecter sera fixé dans l'acte d'engagement qui s'impose aux entreprises soumissionnaires.
- **L 2113- 12, 13, 14 et 15 R 2113-7** : permettent de réserver certains marchés ou lots d'un marché aux structures d'insertion par l'activité économique, du handicap et de l'Economie Sociale et Solidaire.
- **L 2123-1** : permet de faire de l'insertion socio-professionnelle, l'objet du marché.
- **R 2152-7** : intègre les performances de l'entreprise en matière d'insertion professionnelle comme l'un des critères d'attribution des marchés (A noter qu'il peut se combiner avec les articles L 2112-2 et L 2112-3).

Il est convenu entre les 2 parties :

- D'une part le maître d'ouvrage, co-signataire du présent protocole, représenté par **Monsieur BESSIERE Nicolas, président** en exercice au moment de la signature.
- Et d'autre part le guichet unique clauses sociales en Aveyron, représenté par Denis NEGRE président en exercice au moment de la signature,

que compte tenu de l'expérience acquise et de l'expertise développée par le facilitateur du guichet unique, les parties ont établi le présent protocole , régie par les dispositions qui suivent :

ARTICLE 1 – OBJET

Fixer les modalités et les étapes de l'accompagnement entre le maître d'ouvrage d'une part et le facilitateur du guichet unique clauses sociales d'autre part.

Par la signature de ce protocole, le maître d'ouvrage délègue au facilitateur la mise en œuvre, l'information, l'accompagnement, le suivi et le bilan du dispositif d'insertion clauses sociales pour les opérations initiées par le maître d'ouvrage, porteuses de marchés publics clausables. Et ce, en relation avec les services internes du maître d'ouvrage concernés.

Par la signature de ce protocole, le facilitateur agit par délégation du maître d'ouvrage pour assurer le suivi de toutes les étapes des clauses sociales, auprès de tous les intervenants impliqués dans la réalisation. Le facilitateur s'engage à la bonne exécution des clauses, selon les engagements et étapes décrits à l'article 2.

ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS DU FACILITATEUR

Dans le cadre d'une mission de service public, le facilitateur :

2.1 en amont de l'opération

2.1.1 effectue avec le maître d'ouvrage ou son représentant, une revue d'opérations et une analyse de faisabilité « clauses sociales » qui permettent d'avoir une vision globale des supports possibles pour les parcours d'inclusion, sur du court, moyen et long terme.

2.1.2 fournit un appui au maître d'ouvrage et / ou au maître d'œuvre désigné sur :

- Les articles du code de la commande publique utilisables pour les clauses selon les marchés
- Le calibrage des heures d'insertion par marché – lot
- Si besoin, l'aide à la rédaction des contenus du dossier de consultation des entreprises, concernant uniquement la partie clauses sociales.

selon les marchés à réaliser et en tenant compte de la nature, de la technicité et de la durée des travaux.

Au-delà du calibrage, du suivi et de la comptabilisation des heures d'insertion, le facilitateur est aussi le garant du sens et de la finalité des clauses : des parcours sécurisés vers l'emploi pérenne, prioritairement pour des habitants des territoires aveyronnais qui en sont éloignés.

2.1.3 informe, accompagne les entreprises soumissionnaires et leurs sous-traitants éventuels pour proposer une solution de parcours d'inclusion à l'entreprise, selon les modalités possibles en vigueur et les situations des habitants concernés.

Informe les structures d'insertion par l'activité économique, du handicap et de l'économie sociale et solidaire, de la publication d'un appel d'offre, dans le cadre d'un marché réservé.

2.1.4 informe, mobilise les partenaires du dispositif d'accompagnement des clauses sociales de son territoire dont font partie les organismes prescripteurs -orienteurs et les partenaires emploi/insertion.

2.1.5 peut être amené sur demande écrite du maître d'ouvrage, à participer à l'analyse des réponses des soumissionnaires en termes d'offre d'insertion, notamment lors de la mise en place de critères d'attribution sur la base des préconisations faites au maître d'ouvrage. Cette participation se fait dans le respect de la législation en vigueur.



☎ 06 15 51 69 70 ☎ 06 17 41 50 22

🏠 2 Rue Pasteur - 12000 Rodez

✉ guichet-unique@clauses-sociales-aveyron.fr

2.2 Pendant l'exécution de l'opération - du marché :

2.2.1 participe à la première réunion de chantier, pour une bonne information de la clause.

2.2.2 s'assure de la bonne exécution de la clause - suivi quantitatif et qualitatif, demande des justificatifs des contrats de travail ou mission, relevé d'heures mensuelles – fournit des bilans intermédiaires selon la durée du marché.

2.2.3 accompagne les entreprises pour veiller au respect des obligations contractuelles des titulaires de marché. Informe le maître d'ouvrage du respect ou du non-respect du dispositif par l'entreprise.

2.2.4 est informé du suivi du parcours d'inclusion et des évolutions pour le salarié, par les prescripteurs – orienteurs et l'entreprise employeuse, lors de points réguliers.

2.2.5 informe le maître d'ouvrage de toute difficulté rencontrée dans l'application du dispositif par les entreprises contractantes. Propose le cas échéant les courriers ou mesures rappelant l'entreprise au respect des obligations contractuelles. En cas de difficultés rencontrées par les entreprises (plan de sauvegarde de l'emploi, redressement ou liquidation judiciaires), et sur demande motivée de ces entreprises, le maître d'ouvrage et le facilitateur échangent sur les moyens à mettre en œuvre pour parvenir aux objectifs ou pour suspendre le dispositif.

2.3 A l'issue de l'opération :

2.3.1 rédige des bilans qualitatifs et quantitatifs de la clause à destination du maître d'ouvrage et de(s) l'entreprise(s).

2.3.2 communique sur le dispositif clauses sociales et sur les impacts socio-économiques pour les habitants et les entreprises, dans la limite de la législation en vigueur (notamment la RGPD).

2.3.3 inclut les éléments de l'opération et des marchés afférents dans le logiciel ABC Clauses d'Alliance Villes Emploi, pour un bilan local dans le cadre du comité de pilotage aveyronnais et la remontée des informations à Alliance Villes Emploi – consolidation régionale et nationale. Le guichet unique est adhérent à Alliance Villes Emploi et référent pour le suivi des marchés de l'Etat et de la Région qui se déroulent sur l'Aveyron.

ARTICLE 3 – OPÉRATIONS CONCERNÉES

En s'appuyant sur les résultats de la revue d'opérations et l'analyse de faisabilité, les opérations inscrites en annexe N°1 entrent dans le champ du présent protocole.

Toute autre opération conclue par le maître d'ouvrage durant le présent protocole entre, sur accord des 2 parties, dans son champ d'application et peut amener selon sa nature à compléter cet article, sans modifications des articles 1 et 2.

ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS DU MAÎTRE D'OUVRAGE

4.1 transmet les éléments nécessaires à la bonne compréhension des opérations qu'il initie, pour déterminer les marchés clausables et faciliter le calcul des heures d'insertion.

4.2 valide les points d'étape proposés par le facilitateur, jusqu'à l'inscription des parties de la clause dans les documents du marché et avant la diffusion du DCE.

4.3 désigne au sein de son organisation, la ou les personnes référente(s), correspondants permanents du facilitateur pour la partie clauses sociales pendant la durée de l'opération.

4.4 informe dès la notification du marché de la date de démarrage prévisionnelle du chantier ou de la prestation et fournit les éléments des marchés attribués aux entreprises et à leurs sous-traitants, pour anticiper les prises



☎ 06 15 51 69 70 ☎ 06 17 41 50 22

🏠 2 Rue Pasteur - 12000 Rodez

✉ guichet.unique@clauses-sociales-aveyron.fr

de contact entre le facilitateur et les responsables des entreprises attributaires.

4.5 confie au facilitateur le soin de valider ou non l'éligibilité des habitants au dispositif clause. Sachant que les prescripteurs font un travail préalable sur ce point précis.

4.6 est en appui technique sur la mobilisation des entreprises attributaires dans le cas de difficultés de mises en œuvre des clauses.

ARTICLE 5 – L'ÉVALUATION DE FIN D'OPÉRATION ET ANNUELLE

Pour chaque opération, après la réception des travaux, le facilitateur restitue au maître d'ouvrage et à l'entreprise contractante un bilan de l'action d'insertion. Il sera quantitatif et qualitatif. Les perspectives pour le(s) salarié(s) en insertion sont établies.

S'il y a plusieurs opérations sur l'année, le facilitateur produit un bilan global en fin d'année civile, intégrant toutes les opérations du maître d'ouvrage et reprenant les indications suivantes :

- Références des opérations et marchés
- Montant des travaux ou prestations de services
- Entreprises attributaires / nombre d'habitants ayant travaillé sur les clauses
- Nombre d'heures prévues / réalisées
- Nombre et typologie des habitants concernés
- Modalité d'application de la clause (sous-traitance, mise à disposition, embauche directe)
- État de situation des habitants ayant bénéficié d'un contrat de travail via la clause d'insertion
- Observations générales

ARTICLE 6 – CLAUSE DE CONFIDENTIALITE

L'ensemble des documents, données ou informations, de quelque nature et sous quelque forme que ce soit, consultés par le **facilitateur** ou mis à sa disposition par le maître d'ouvrage sont confidentiels.

Le guichet unique et le facilitateur s'engagent à :

- Ne pas publier ou diffuser d'informations confidentielles à des tiers,
- Ne communiquer les informations confidentielles émanant du maître d'ouvrage qu'aux seuls membres de son personnel qui ont à les connaître dans le cadre de leurs activités et de leurs missions,
- Prendre toutes les mesures nécessaires permettant de préserver la nature confidentielle et d'éviter l'accès et l'utilisation détournée ou frauduleuse par des tiers,
- Ne pas déposer à son nom, ni faire déposer au nom de tiers de demande de propriété industrielle / intellectuelle sur les informations confidentielles communiquées par le maître d'ouvrage,
- Avertir, sans délai, le maître d'ouvrage de tout ce qui peut laisser présumer une violation des obligations découlant de la présente clause.

ARTICLE 7 – DURÉE DU PROTOCOLE

Le présent protocole d'accompagnement est signé pour une durée initiale de 12 mois – douze mois- à compter de la date de signature.

Il peut être prolongé de 2 fois 12 mois, pour assurer le suivi de la mise en œuvre du dispositif jusqu'au terme des opérations et marchés pour lesquels le facilitateur intervient.

Toute modification ou adaptation font l'objet d'un avenant entre les parties, dès lors qu'elles sont rendues nécessaires par l'évolution du nombre ou de la nature des opérations, conformément à l'article 3.



☎ 06 15 51 69 70 ☎ 06 17 41 50 22

🏠 2 Rue Pasteur - 12000 Rodez

✉ guichet-unique@clauses-sociales-aveyron.fr

ARTICLE 8 – MODALITÉS FINANCIÈRES – PERSPECTIVES -

Le guichet unique et le poste de facilitateur sont conventionnés et cofinancés par l'Etat, le Conseil Départemental de l'Aveyron, les Communautés de Communes de Millau Grands Causses, Saint Affricain Roquefort Sept Vallons, Larzac Vallées.

Le facilitateur intervient dans le cadre d'une mission de service public, sans contrepartie financière pour le maître d'ouvrage qui sollicite son accompagnement.

Toutefois, si le maître d'ouvrage souhaite soutenir financièrement la mission globale, le rôle du guichet unique et le poste de facilitateur clauses sociales, il est possible de faire part de son intention par mail à : guichet-unique@clauses-sociales-aveyron.fr.

Sa demande sera examinée par les membres du comité de pilotage du guichet unique et une réponse lui sera apportée dans les meilleurs délais.

Par ce soutien, le maître d'ouvrage peut intégrer le comité de pilotage départemental et contribuer en tant que membre au déploiement des clauses sur son territoire d'intervention mais aussi sur l'ensemble de l'Aveyron, en faisant bénéficier les futurs maîtres d'ouvrage de son expérience en ce domaine.

En choisissant les clauses sociales dans les marchés publics, les élu-e-s soutiennent ceux qui s'engagent pour l'évolution des situations professionnelle et sociale des habitants fragilisés du territoire.

Sociales et Solidaires, les clauses contribuent à l'emploi local.

Fait à

Le

Signatures et tampons

Pour le Maître d'ouvrage

Pour l'UD SIA12 - Denis NEGRE
Président et gestionnaire du Guichet Unique Clauses
Sociales en Aveyron

Un exemplaire par partie



☎ 06 15 51 69 70 ☎ 06 17 41 50 22

🏠 2 Rue Pasteur - 12000 Rodez

✉ guichet-unique@clauses-sociales-aveyron.fr

ANNEXE N° 1 - OPÉRATIONS PRISES EN COMPTE

A la date de signature du présent protocole et après validation par le maître d'ouvrage, les opérations suivantes font l'objet du suivi par le facilitateur du guichet unique clauses sociales en Aveyron :

Opération N° 1

Opération N° 2

Opération N° 3.....

ANNEXE N° 2 - HABITANTS CONCERNÉS PAR LES CLAUSES

- Demandeur d'emploi longue durée (plus de 12 mois d'inscription au Pôle Emploi)
- Allocataires du R.S.A. en recherche d'emploi ou leurs ayants droits
- Demandeur d'emploi de plus de 50 ans
- Demandeur d'emploi reconnu « travailleur handicapé »
- Jeune de moins de 26 ans, diplômé ou non, sortis du système scolaire ou de l'enseignement supérieur depuis plus de 6 mois
- Personnes accompagnées par les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)
- Personnes accompagnées dans des dispositifs particuliers :
 - les Établissements Publics d'Insertion de la Défense – EPIDE -
 - les Groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification – Geiq -
 - les Écoles Régionales de la deuxième chance
 - les Centres d'Accueil pour les Demandeurs d'Asile – CADA -
- Demandeur d'emploi résidant en Quartier Prioritaire de la Ville – QPV -

En outre, le facilitateur peut valider une personne rencontrant des difficultés particulières sur avis motivé du Service Public de l'Emploi.

**Objet : Elaboration du Plan Local
d'Urbanisme intercommunal (PLUi)
« Communauté de communes Comtal Lot et
Truyère » : autorisation de signature du
marché public.**

Séance du lundi 23 mai 2022

N° 2022-05-23-D451

Rapporteur : Monsieur le Président.

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 23 mai à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 17 mai 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes d'Espeyrac – Le bourg – 12140 Espeyrac, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 35

Suffrages exprimés : 41

Votes :

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Marina LACAZE, Valérie MANDOCE, Patricia NOEL, Elisabeth OLLITRAULT, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Sébastien COSTES, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Simon GRIMAL, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoît RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Magali BESSAOU à Nicolas BESSIERE, Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Jean-Louis RAMES, Patrice PHILOREAU à Sébastien COSTES, Laure FARRENQ à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON à Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la commande publique,

Vu le Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique,

Le 11 octobre 2021, une procédure avec négociation a été lancée pour la prestation relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de communes Comtal Lot et Truyère sur le territoire de ses 21 communes, sur la base d'un lot unique.

Le marché sera conclu pour une durée de quatre années à compter de la date de réception par le titulaire de l'ordre de service de démarrage de la prestation.

Sur la base du rapport d'analyse des offres prenant en compte les critères permettant de juger de leurs qualités, tels que fixés par le règlement de la consultation, la commission d'appel d'offres, réunie le valablement le 22 avril 2022, a désigné le titulaire avec lequel sera conclu le marché public n°2021-012, à savoir le groupement d'opérateurs économiques conjoint, avec solidarité du mandataire, dont la composition est détaillée ci-après :

Mandataire	Cotraitant 1	Cotraitant 2	Cotraitant 3	Cotraitant 4
ATELIER SOL ET CITE 23 route de Blagnac 31200 Toulouse	ECTARE 2 Allée Victor Hugo 31240 Saint-Jean	TERRITÒRI 14 Route d'Oursbelille 65460 Bazet	ASUP 12 rue de l'église 65690 Angos	COURRECH & ASSOCIES 45 rue Alsace Lorraine 31000 Toulouse

La mission principale, l'élaboration du PLUi sera rémunérée pour un montant de 281 065,00 € HT.

Des missions complémentaires ; telles que la réalisation de réunions, d'études et de supports ; donneront lieu à un accord-cadre à bons de commande, dont les prestations sont susceptibles de varier pendant la durée d'exécution, avec un montant maximum fixé à 50 000,00 € HT.

Les prestations faisant l'objet de l'accord-cadre à bons de commande seront rémunérées par application des prix unitaires fixés dans le Bordereau des prix unitaires (BPU) dudit marché.

Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le Budget principal.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché n°2021-012 concernant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de communes Comtal Lot, et Truyère, d'un montant de 281 065,00 € HT pour la mission principale et sur un seuil maximum fixé à 50 000,00 € HT pour les missions complémentaires.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE.**



Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

- 1 JUIN 2022



Par délégation
La Directrice Générale Des Services
Claire MOLINIER

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Objet : Approbation PPG 2022-2026 SMBV2A.

Séance du lundi 23 mai 2022

Rapporteur : Monsieur Bernard SCHEUER.

N° 2022-05-23-D452

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 23 mai à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 17 mai 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes d'Espeyrac – Le bourg – 12140 Espeyrac, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 35

Suffrages exprimés : 41

Votes :

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Marina LACAZE, Valérie MANDOCE, Patricia NOEL, Elisabeth OLLITRAULT, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Sébastien COSTES, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Simon GRIMAL, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Magali BESSAOU à Nicolas BESSIERE, Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Jean-Louis RAMES, Patrice PHILOREAU à Sébastien COSTES, Laure FARRENQ à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON à Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que la communauté de communes détient la compétence GEMAPI,
Considérant que l'exercice de ladite compétence est confiée pour le bassin versant Aveyron Amont au Syndicat mixte du bassin versant Aveyron Amont (SMBV2A)

Monsieur le Président rappelle que les interventions du syndicat sont déclinées dans un programme pluriannuel. Il indique qu'au cours des derniers mois, de nombreuses réunions ont été organisées avec les élus siégeant au conseil syndical, les élus communaux référents et les partenaires techniques et financiers (Agence de l'eau Adour-Garonne notamment) afin de définir les thématiques et politiques d'intervention du syndicat.

Ainsi un programme pluriannuel de gestion (PPG) a été établi pour la période 2022-2026.

Monsieur le Président précise que certaines actions seront poursuivies ou engagées au niveau de l'ensemble du bassin versant Aveyron amont :

- appui technique aux collectivités.
- enlèvement des embâcles qui peuvent constituer des obstacles à l'écoulement, notamment sous les ouvrages routiers
- lutte contre les espèces envahissantes
- inventaire des zones humides
- actions de communication à l'attention des écoles (« mon école, mon cours d'eau ») ou de certains professionnels (agriculteurs, métiers du bâtiment)

Sur le territoire de la Communauté de Communes, et plus particulièrement sur les Communes de Montrozier et La Loubière, ces actions concerneront plus particulièrement :

- des travaux de renaturation de cours d'eau,
- des travaux de mise en défens des berges avec des « clôtures abreuvements »,
- des travaux de gestion des espèces exotiques envahissantes,
- des travaux de gestion de la ripisylve

Monsieur le Président informe le conseil que sur cette période de 5 ans, les appels à cotisation prévisionnels sont évalués comme suit :

	2022	2023	2024	2025	2026
Actions GEMAPI (Fonctionnement)	3 987.58	3 987.58	3 987.58	3 987.58	3 987.58
Actions complémentaires GEMAPI (Fonctionnement)	2 243.01	2 243.01	2 243.01	2 243.01	2 243.01
Travaux GEMAPI (Investissement)	3 715.87	4 883.26	6 323.39	3 243.26	3 927.33
TOTAL	9 946.46	11 113.85	12 553.98	9 473.85	10 157.92

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :

- **VALIDE** le programme pluriannuel de gestion 2022 – 2026 du SMBV2A ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE.**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,

- 1 JUIN 2022

Par délégation
La Directrice Générale Des Services

Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Subventions de fonctionnement 2022
aux structures pour les actions d'intérêt
communautaire – compétence petite enfance
– RPE Entraygues.**

Séance du lundi 23 mai 2022

N° 2022-05-23-D453

Rapporteur : Madame Elodie GARDES.

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 23 mai à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 17 mai 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes d'Espeyrac – Le bourg – 12140 Espeyrac, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 35

Suffrages exprimés : 41

Votes :

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Marina LACAZE, Valérie MANDOCE, Patricia NOEL, Elisabeth OLLITRAULT, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Sébastien COSTES, Welfried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Simon GRIMAL, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Magali BESSAOU à Nicolas BESSIERE, Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Jean-Louis RAMES, Patrice PHILOREAU à Sébastien COSTES, Laure FARRENQ à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON à Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du 16 novembre 2020 approuvant les conventions entre les structures pour les actions d'intérêt communautaire (compétence petite enfance) et la communauté de communes,
Vu la délibération du 11 avril 2022 fixant le montant des subventions aux structures petite enfance,

Monsieur le Président rappelle que lors du conseil communautaire du 11 avril 2022, les montants des subventions aux structures petite enfance ont été fixé pour l'année 2022.

Il indique que, lors de ce conseil, la subvention pour le relais petite enfance d'Entraygues (RPE), géré par le Centre Social d'Entraygues, a été oublié. Il propose que le même montant que l'an dernier soit 5 500 € soit attribué à la structure gestionnaire et indique qu'un avenant sera signé.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** pour l'année 2022, le montant de la subvention pour le Relais Petite Enfance d'Entraygues soit 5 500 € ;
- **APPROUVE** l'avenant à la convention entre le Centre Social d'Entraygues pour les actions d'intérêt communautaire (compétence petite enfance) et la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIERE.**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :

Pour copie conforme,
Le Président,

Par délégation
La Directrice Générale Des Services
Claire MOLINIER
Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».



**Objet : Plan de financement de la nouvelle
crèche d'Espalion.**

Séance du lundi 23 mai 2022

N° 2022-05-23-D454

Rapporteur : Madame Elodie GARDES.

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 23 mai à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 17 mai 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes d'Espeyrac – Le bourg – 12140 Espeyrac, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 35

Suffrages exprimés : 41

Votes :

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Marina LACAZE, Valérie MANDOCE, Patricia NOEL, Elisabeth OLLITRAULT, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Sébastien COSTES, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Simon GRIMAL, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Magali BESSAOU à Nicolas BESSIERE, Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Jean-Louis RAMES, Patrice PHILOREAU à Sébastien COSTES, Laure FARRENQ à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON à Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Pour mémoire, Monsieur le Président rappelle que la décision de construire une nouvelle crèche pour le bassin de vie d'Espalion, a été prise lors du conseil du 31 janvier 2022. Cette nouvelle structure sera adaptée aux besoins actuels notamment en nombre de places nécessaire ainsi qu'aux normes les plus récentes (Décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants, Arrêté du 31 août 2021 créant un référentiel national relatif aux exigences applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage).

L'équipe de maîtrise d'œuvre travaille actuellement sur le projet. Il concilie la crèche d'une capacité minimale de 50 places et le Relais Petite Enfance délocalisé temporairement dans une salle du gymnase intercommunal.

L'enveloppe budgétaire de l'opération est évaluée à 2 658 960 € H.T.

	RECETTES	%
CAF	1 095 259	41,19
Etat	400 000	15,04
Département	240 000	9,03
Région	100 000	3,76
MSA	50 000	1,88
Auto financement	773 701	29,10
	2 658 960	100

Les coûts estimatifs du projet sont issus du dossier Avant-Projet, réalisé par la maîtrise d'œuvre.

Initialement, seul le projet de crèche avait été estimé. Aujourd'hui, l'AVP concerne la construction d'un bâtiment qui intègre :

une crèche : capacité nominale de 50 places pouvant accueillir jusqu'à 58 enfants (règle nationale du « surnombre » – 115%),

un Relai Petite Enfance, actuellement accueilli dans une salle du gymnase intercommunal.

La maîtrise d'œuvre a anticipé l'importante hausse des coûts des matériaux perceptible depuis quelques mois.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- CAF (41,19 %)	1 095 259 €
- Etat (15,04 %)	400 000 €
- Région (3,76 %)	100 000 €
- Département (9,03 %)	240 000 €
- MSA (1,88 %)	50 000 €
- Autofinancement (29,10 %)	773 701 €

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus détaillé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à demander les subventions auprès des cofinanceurs potentiels et à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE.**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le : 1 JUN 2022
Pour copie conforme,
Le Président,

**Par délégation
La Directrice Générale Des Services**

Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Attribution de subventions aux
associations 2022 / culture.**

Séance du lundi 23 mai 2022

N° 2022-05-23-D455

Rapporteur : Madame Sylvie TAQUET-LACAN.

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 23 mai à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 17 mai 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes d'Espeyrac – Le bourg – 12140 Espeyrac, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 35

Suffrages exprimés : 41

Votes :

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Marina LACAZE, Valérie MANDOCE, Patricia NOEL, Elisabeth OLLITRAULT, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Sébastien COSTES, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Simon GRIMAL, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoît RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Magali BESSAOU à Nicolas BESSIERE, Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Jean-Louis RAMES, Patrice PHILOREAU à Sébastien COSTES, Laure FARRENQ à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON à Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Monsieur le Président propose d'attribuer des subventions, pour l'année 2022, à certaines associations. Pour rappel, les subventions sont inscrites au budget principal pour l'année 2022, sur le compte 6574.

Nom de l'organisme	Objet	Nature juridique	Montant de la subvention
Jeunesse Motivée Entraygues	Rasta'Entray Festival	Association	6 000 €
Odyssée spectacle	Festival La smala	Association	3 500 €
Les Rencontres Musicales du Pays d'Entraygues	Festival Orgues et cinéma et festival tradition occitane	Association	1 600 €
Cinéchure	Festival du film	Association	1 000 €
Orgues et musiques à Saint Geniez d'Olt	Festival en Vallée d'Olt (1 concert à Saint-Côme d'Olt)	Association	1 000 €
Fédération départementale des Foyers Ruraux	Projet cinéma	Association	2 000 €
Château de Calmont	Animations	Association	5 000 €
Essieu du Batut	Festival Nos Confluences	Association	6 000 €
IEO 12	Prime occitane	Association	500 €
Comité des jeunes Bozouls	Festa del traouc	Association	6 000 €
Trame d'Arts	Passage au jardin	Association	1 800€


Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** les montants énoncés dans le tableau ci-dessous ;
- **ACCORDE** les subventions, pour l'année 2022, aux organismes énoncés ci-dessous ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à verser les subventions énoncées et à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE.**



Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le : _____
Pour copie conforme,
Le Président,

1 JUIN 2022



**Par déléation
La Directrice Générale Des Services**

Claire MOLINIER

***Délais et voies de recours :** « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».*

**Objet : Attribution de subventions aux
associations / sport.**

Séance du lundi 23 mai 2022

N° 2022-05-23-D456

Rapporteur : Monsieur Pierre PLAGNARD.

L'an deux mille vingt-deux,
Et le lundi 23 mai à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 17 mai 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes d'Espeyrac – Le bourg – 12140 Espeyrac, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 35

Suffrages exprimés : 41

Votes :

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Marina LACAZE, Valérie MANDOCE, Patricia NOEL, Elisabeth OLLITRAULT, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Sébastien COSTES, Wliefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Simon GRIMAL, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoît RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Guillaume SEPTFONDS, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Magali BESSAOU à Nicolas BESSIERE, Myriam BORGET à Jean-Louis MONTARNAL, Jean-Luc CALMELLY à Jean-Louis RAMES, Patrice PHILOREAU à Sébastien COSTES, Laure FARRENQ à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Francine LAFON à Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) supplées (ées) : Bernadette BELIERES-AZEMAR par Patricia NOEL.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Monsieur le Président propose d'attribuer des subventions, pour l'année 2022, à certaines associations. Pour rappel, les subventions sont inscrites au budget principal pour l'année 2022, sur le compte 6574.

Nom de l'organisme	Objet	Nature juridique	Montant de la subvention
District de football de l'Aveyron	Journée des bénévoles	Association	1000 €

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution de subventions de 1000€ à l'association mentionnée dans le tableau ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE.**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,


Par déléation
La Directrice Générale Des Services

Claire MOLINIER



Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».